

UNIVERSITY OF TORONTO



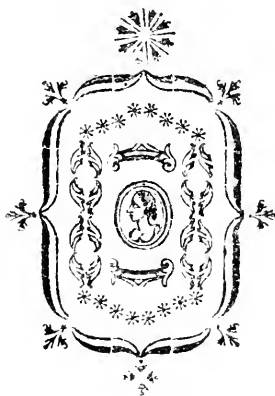
3 1761 00596904 3

1844

L'ESPION

DÉVALISÉ.

Feliciter audax.



LONDRES.



M. DCC. LXXXII.

F

1967 21 1965

1010107



AVERTISSEMENT.

JE revenois tard par des rues détournées, & dans des dispositions chagrines qui me rendoient fort irascible, lorsque je crus m'appercevoir que j'étois observé & suivi. Je m'arrêtai; l'homme qui m'inquiétoit me dépassa & s'arrêta aussi. Dix fois je le mis à cette épreuve, & dix fois il répéta la même manœuvre. Ma tête part; je m'élançai sur mon acolyte, & lui crie d'un ton menaçant: *de quel droit me suivez-vous?* Mon espion, étourdi d'une si brusque incartade, s'enfuit & se dérobe en un instant à ma vue. Je ris de sa frayeur, je ris de ma brusquerie, & je reprenois paisiblement mon chemin, lorsque j'apperçois un portefeuille à mes pieds, que Monsieur de la robe grise avoit laissé tomber. Je le ramassé, le mets dans ma poche, &

rentré chez moi, pour achever de me distraire, j'examine ma trouvaille.

Ce porte-feuille contient dans sa plus grande partie un fatras de notes peu intéressantes; car elles sont inintelligibles; beaucoup de chiffres que je n'ai pu deviner; mais aussi quelques comptes rendus, rédigés avec plus d'ordre, dont j'ai extrait des récits qui m'ont amusé. Je souhaite que le lecteur bienévolé en dise autant après les avoir lus; au moins ma courte préface ne l'aura-t-elle pas long-tems ennuyé.





T A B L E

D E S C H A P I T R E S

Contenus dans ce Volume.

- C**HAPITRE PREMIER. *Monfieur ** de **, maître des requêtes, a raconté hier chez Madame de *** sa fœur, l'hiftoire fuiuante : c'eft lui qui va parler.* Page 1
- C**HAP. II. *On a fu par la coufine de Madame de **, maîtrefle du fecretaire de M. de ***, que M. ** lui difoit jeudi.* 6
- C**HAP. III. *La femme-de-chambre de Madame de Gour *** , contoit mardi à une de fes bonnes amies l'aventure fuiuante, dont elle doit, comme on le verra, être inftruite de la premiere main.* 13
- C**HAP. IV. *Converfation entre M. de ***, Madame L*** & M. de la ***, du mercredi... novembre....* 21
- C**HAP. V. *M. D'***, confeiller de grand'-chambre, a rendu à Madame la maréchale D'**, la converfation fuiuante, que Madame de Forcal *** a répétée à* 32

- CHAP. VI. *Récit de M. de F. L. au comte de ***.* Page 45
- CHAP. VII. *Le secrétaire de M. **, envoyé de la cour de **, a remis copie de la relation suivante des émeutes de 1775, laquelle son maître a envoyée à* 53
- CHAP. VIII. *Mémoire. --- Anecdote donnée par le marquis d'A*** à la cour, dont il est ministre, & communiquée par le cousin du secrétaire d'ambassade.* 70
- CHAP. IX. *Anecdote racontée par Monsieur *** à son beau-frere F***, & répétée par la femme de celui-ci. C'est Monsieur **** qui parle.* 98
- CHAP. X. *Lettre de M. de ***, consul de France à ***, tombée de la poche de M. de ** dans la rue de Grammont.* 112
- CHAP. XI. *M. B** de G*** a donné l'anecdote suivante à M. de la***, sous ce titre: RESPECTEZ LES TROUS; & son secrétaire m'en a donné communication.* 128
- CHAP. XII. *Aventure arrivée hier à M. de L** T***, au bal de l'opéra, racontée par son valet-de-chambre.* 158
- CHAP. XIII. *Solution de deux problèmes d'économie politique, proposée par M. *** au comte de ***.* 169

DES CHAPITRES. vij

- CHAP. XIV. *Mon ami Ch *** s'est trouvé avant-hier chez Madame de la B ** , lorsque la comtesse de *** & le *** lurent quelques pieces fugitives , &c.* Page 176
- CHAP. XV. *Anecdotes & traits détachés.* 188
- CHAP. XVI. *Avis aux Hessois & autres peuples de l'Allemagne , vendus par leurs princes à l'Angleterre.* 195
- CHAP. XVII. *Lettre du comte de Chanmburg , écrite de Rome au baron de Hohendorff , commandant des troupes Hessoises en Amérique.* 205
- CHAP. XVIII. *Notice sur les maîtres des requêtes & intendans.* 210



E R R A T A.

- Page 23, lig. 18, *effacez* par.
- 28, 15, les barbarismes, *lisez* les borborismes.
- 31, 5 & suiv., la Liv. -- *lisez* la Siv.
- 42, 21, eh ! je n'en suis, -- *lisez* eh ! si je n'en suis.
- 43, 13 & suiv., colte, *lisez* cotte.
- 49, 3, est grotesque des dos, *lis*. des dos est grotesque.
- 52, 12, ai su, *lisez* j'ai su.
- 55, 16, *après ces mots* pas, que, *mettez* des tirets au lieu de points.
- 58, 8, que nous remettons, *après ces mots mettez des tirets*.
- 60, 5, mais commenté directement, *effacez ces mots & lisez* cependant.
- 61, 11, se regardant, *lisez* se regarda.
- ib. 20, le fait, *lisez* les aurait fait.
- 63, 27, de l'économiste, *lisez* des économistes.
- 79, 4, qu'ils, *lisez* qu'elles.
- 81, 5, à l'homme, *lisez* l'homme.
- 86, 4, blâmes, *lisez* thèmes.
- 90, 20, d'autrefois, *lisez* & quelquefois.
- 94, 20, Mircy, *lisez* Miré.
- 99, 22, attirent, *lisez* occasionent.
- 101, 12, vinresco, *lisez* rinresco.
- ibid. 18, grand concert, *effacez* grand.
- 111, 25, Sébaltin, *lisez* Sabattin ; & dans tout le Chapitre IX *lisez* Y-Sotto-Maior pour Y-Solto.
- 125, 4, mous, *lisez* mais.
- 138, 26, qui, *lisez* que.
- 170, 10, doit, *lisez* ne doit.
- 183, *ôtez par-tout l's au mot* Charle.
- 210, 2, l'un est tempéré, *lisez* l'une est tempérée.
- 216, 6, ou une, *effacez* une.
- 218, 17, méprise, *lisez* il méprise.
- 223, 22, y est, *effacez* y.



L'ESPION

DÉVALISÉ.



CHAPITRE PREMIER.

*Monseigneur ** de ** , maître des requêtes a raconté hier chez Madame de *** sa sœur, l'histoire suivante : c'est lui qui va parler.*

Vous savez que j'étois chargé de l'affaire de M. *** Guidon des chevaux légers, & parent de Madame la duchesse ***. Quarante mille livres de rente, jugé *abirato* par le parlement de Rennes à cause de la protection que portoit à son cousin M. le duc ***. Point de coutume délicat à saisir : affaire de partage de ligne & foye commune depuis trente années : procédures immenses qui exigeoient du développement, de la précision, des dates, de la méthode, de la discussion,

Quand on a à rapporter , il est d'usage de se rendre la veille , & cette veille est nécessairement un dimanche : on se recueille chez soi : on relit ses pièces : on fait son ensemble : on charge sa mémoire des points principaux. Je m'étois donc retiré de bonne heure chez le baigneur , & après avoir étudié mon affaire , je m'étois couché & dormoit d'un profond sommeil , ... lorsque tout-à-coup je m'entends éveillé par une voix très-sonore , qui crie : *à boire au roi* ... je prête l'oreille ... l'instant d'après : *à boire au roi* d'un ton plus grave ... puis un peu plus fort ... puis les mots traînés ... Enfin cette voix s'élève , crie encore plus haut , touffe , crache , s'égosille , & toujours : *à boire au roi*.

Fort inquiet de ce que cela vouloit dire , je fais sonner ma montre ... deux heures & demi du matin , ... que diable ! à cette heure-ci *à boire au roi* ... Le grand couvert est fini il y a long-tems ... qu'est-ce que cela veut dire ? ... Je frappe du poing contre la cloison ; chez ces baigneurs les chambres ne sont séparées que par des voliges jointives ; on s'entend comme si tout n'étoit qu'un appartement. Le voisin étoit cette voix , il s'aperçut bientôt qu'il avoit réveillé quelqu'un ,

il fort avec sa lumière, & du ton le plus empressé coigne à ma porte que je suis forcé d'ouvrir en chemise. --- Hélas Monsieur! vous m'avez donc entendu, me dit-il? --- qui diable ne vous entendroit pas Monsieur? --- Ah! Monsieur! que vous me faites de plaisir, je vous ai réveillé; je vous demande excuse; mais avant de crier après moi, daignez m'entendre --- eh! Monsieur, qu'avez-vous? que vous est-il arrivé? je n'ai pas l'honneur de vous connoître (je croyois, que cet homme étoit fol) -- Monsieur je viens d'acquérir cette semaine une charge chez le roi; je suis *commensal*; mon cousin l'officier, achete la charge de *grand' queue*, mon neveu celle de *hâteur*, & l'on nous en offre une de *tourne-brochier*. Mais, Monsieur, je sens bien que c'est moi qui ai la plus délicate de la famille; la plus difficile à exercer; elle ne dépend pas seulement de ma bonne volonté; j'y ferai de mon mieux: mais songez donc, si l'on ne me répond pas, si l'on n'apporte pas à boire au roi, que puis-je faire? je n'ai pas le droit par ma charge d'apporter à boire. C'est le *gobelet-vin* qui remplit cette fonction.... il est vrai que le gobelet-vin ne peut se mou-

voir que sur l'ordre que je lui en donne... ; J'ai bien l'action ; je commande par mes provisions ; mais le gobelet-vin a le pouvoir négatif ; il peut ne pas remuer , & la puissance active ne réside point en ma personne : si l'on ne m'obéit pas , si l'on ne m'entend pas ; si l'on feint de ne m'avoir pas entendu , il faut que je vende ma charge ; ma légitime y est ; je n'ai que cela pour vivre ; je ne puis la vendre qu'à perte ; j'ai donné un pot-de-vin qui sera perdu ; me voilà ruiné , & ce qui est pis , déshonoré aux yeux de ma famille. Je n'aurai pas eu le talent de remplir mes fonctions , tandis que mon parent le hâteur , mon cousin le grand-queue , exercent depuis quinze jours les leurs , à la satisfaction de tout le monde ; j'ai été tantôt au grand-couvert , j'ai bien étudié le son de voix de mon vendeur. Voilà mon diapason ; j'ai bien le ton ; mais j'entre dimanche ; & croyez-vous Monsieur , que d'ici là je puisse apprendre , saisir , réussir , faire ce qu'il faut ... *à boire au roi* ; c'est-il bien ? ah ! daignez me le dire ? ... Vous allez peut-être souvent , Monsieur , au grand-couvert faire votre cour ? ... *à boire au roi* ... c'est-il assez haut ? ...

Enfin cet homme se désespéroit , s'enrouoit ,

s'égosilloit , étoit hors de lui-même ; je le calmai avec beaucoup de peine ; je tâchai de lui faire comprendre , que ces charges tenoient plutôt à l'étiquette qu'à la nécessité intrinsèque de leur exercice ; que des ministres ignorans ou cupides avoient imaginé dans des tems difficiles , tous ces petits moyens pour se procurer de modiques ressources , & qu'on avoit travaillé en finance jusqu'à l'étiquette des cours ; qu'il pouvoit dormir tranquille , & laisser dormir les autres ; parce qu'à sa voix , ou sans sa voix , le service du gobelet-pain ou du gobelet-vin se feroit avec ou sans la concurrence de Monsieur le commensal juré-crieur-à-boire-au-roi. --- Comment Monsieur , reprit cet homme , vous croyez , vous croyez véritablement que cela se peut comme cela ? vous croyez que la boisson du roi mon maître , est indépendante des fonctions bien ou mal remplies de la charge , dont les bontés de Monsieur le grand-maître viennent de me revêtir ? comment .. --- eh ! oui , Monsieur , je crois ; & j'en suis sûr ! Cet homme entre dans des transports de joie incroyables ; me remercie mille fois ; m'assure que je suis son soutien , son consolateur , que sans moi peut-être il seroit devenu fol ; qu'il va écrire

aussi-tôt dans le Morvan où est sa femme, & dans le Hurepoix où est son cher pere pour les assurer qu'il sera en état d'exercer sa place avec honneur, & à la satisfaction de toutes les parties contractantes.
 Je passai une partie de la nuit sur pied à l'entendre, & je maudis l'étiquette.



C H A P I T R E II.

*On a su par la cousine de Madame de ** ,
 maîtresse du secrétaire de Monsieur de ***,
 que Monsieur ** lui disoit jeudi.*

B OUL **, controleur-général du choix de de M. le cardinal de B **, se trouva abandonné à ses propres forces après le renvoi de ce ministre. Un controleur-général qui cesse d'être soutenu par le ministre principal est bien-tôt écrasé; parce que tous les secrétaires d'état, chacun dans leurs départemens font signer par le roi des bons à prendre sur le trésor royal, d'où il arrive, que le ministre de la finance qui devoit fixer la dépense des quatre départemens, pour asséoir ses impositions en conséquence, qui devoit par

conséquent être le modérateur des volontés actives, devient un être purement passif, un caissier décoré sur lequel on tire à vue.

Tel fut le sort de Boul ** au commencement de l'année 1759. Madame de Pompadour liée alors avec M. le duc d'Orléans, crut avoir trouvé un Sulli moderne dans la personne de son chancelier Silh**. La voix du peuple arrivoit au soutien de cette intrigue. La fête qu'il avoit donnée en 1751, à St. Cloud, pour la convalescence de Monsieur le Dauphin n'étoit point oubliée. Quatre milles bouches y avoient été nourries avec une intelligence surprenante. *Le pere Silh*** n'étoit plus qu'un cri général. Le roi se décide le 13 avril 1759.

Ce jour là Silh** étoit dans son cabinet ; Astruc son beau-frere, fils du médecin & conseiller à la cour-des-aides lui fait visite ; il n'ignoroit rien de ce qui se passoit. Le Suisse avoit eu ordre de fermer sa porte ; elle ne l'étoit pas pour Astruc ; celui-ci trouve Silh** rêveur, méditant, se promenant de long en large. . . . Eh bien ! mon frere, comment cela va-t-il aujourd'hui ? je vous trouve bien sombre ; qu'y a-t-il ? --- c'est fini --- quoi ! vous êtes nommé ? --- oui : voilà ma lettre. Le

courrier fort , je viens de faire fermer ma porte -- je vous fais mon compliment (on s'embrasse) ... mais, comme vous êtes pensif! --- oui, je rêve --- eh! vous rêverez demain --- je ne puis; j'ai rendez-vous chez Madame de Pompadour --- qu'est-ce que cela fait? --- Le roi y fera --- eh bien? --- il va me parler; il ne m'a jamais parlé; il va me questionner... je me prépare... vous sentez... que... la crise... est violente. Deux armées de terre. Marine sur pied que Machault a même porté fort haut. Pas un fol au trésor royal. Boul** au bout de son rolet. D'autre part, les peuples foulés; madame de Pompadour ne veut pas d'impôts. Le crédit... je n'en veux point; on en a tant abusé! tous ces marchands d'argent pillent le roi... il y a encore des moyens; il faut de l'économie; des ressources *en soi*, voilà le mot; & je vais le faire sentir au roi... laissez-moi, je combine tout, je n'ai pas une minute... Sa tête étoit comme un volcan.

S'ilh** part pour Versailles, il descend chez Madame de Pompadour qui l'accueille comme un homme nouveau, avec toutes les cajoleries de ce pays-là.... le roi est heureux de trouver encore des sujets fideles & aussi éclairés que vous l'êtes, qui cherchent à con-

cilier ses intérêts & ceux de ses peuples. Les circonstances sont malheureuses ; mais aussi l'on ne vous imputera pas le peu de succès des opérations forcées : vous m'entendez , Monsieur de Silh*** triste consolation ! mais enfin.... au reste le Roi va venir : vous le verrez , il vous parlera..... Silh*** répond avec la morgue & la pédanterie de tous les robins..... Madame , honoré du choix que S. M. a bien voulu faire de ma personne , je sens plus qu'un autre l'énormité du fardeau... Le zèle , à ce que j'espère , soutiendra mon courage. Je viens de me préparer. --- Oh ! vous avez bien fait , Monsieur Silh*** d'autant que le roi est grand questionneur-- Je me flatte d'être prêt sur tout. Le moment est critique !.... puis de répéter sa grande tirade....

Madame de Pompadour écoute , sourit , admire , le regarde avec des yeux de complaisance : tout-à-coup le roi qui étoit entré par l'escalier dérobé , tombe sur le corps de Silh*** sans que celui-ci s'en apperçoive , & lui dit de son ton rauque , mais d'un air riant-- Ah , vous voilà , Monsieur de Silh***-- (profonde révérence)--Les lambris de votre cabinet sont-ils vernissés ?..... Silh*** étourdi

de l'étrange question , ne fait ce que cela veut dire ; à peine se persuade-t-il que c'est le roi ; il veut parler , il ne fait que répondre ; il hésite , il ne peut même balbutier Le roi devient sombre , craint de se trouver embarrassé , tourne le dos & remonte Voilà Madame de Pompadour furieuse , qui traite Monsieur de Silh*** au plus mal Mais Monsieur , on ne reste jamais court avec le roi... Mais Monsieur , on répond. --- Eh quoi , Mme. ? --- On dit oui ; on dit non ; on parle ; --- mais je n'y ai jamais regardé ; j'ignore s'ils sont vernissés , s'ils ne le sont pas. -- Imbécille ! est-ce qu'il y auroit été voir ? belle affaire que vous me donnez-là ! le voilà sombre : il me faudra huit jours pour le faire revenir sur votre compte , quand il ne m'a fallu qu'un mot pour vous faire contrôleur général.

Silh*** ambitieux , désolé , se voit perdu , anéanti avant que d'avoir été : il revient chez lui hors de lui-même , sa tête pensa s'égarer ; on en avertit Madame de Pompadour , qui lui dépêche sur le champ un affidé , M. de S*** , depuis duc de C*** Tranquillisez-vous , lui dit-il , ceci ne signifie rien ; vous vous êtes troublé ; vous ne connoissez pas

ce pays-ci ; le roi vous fait une question pour dire qu'il vous parle. Hier il parla à *Gradenigo*, l'ambassadeur de Venise ; il lui demanda : à Venise, combien jont-ils au conseil des dix ? Sire quarante ? répondit l'ambassadeur. J'étois au lever, le roi n'a pas plus fait attention à la réponse qu'à sa demande ; & *Gradenigo* qui a été dans les cours, fait la valeur des paroles des rois. Quand *Richelieu* revint de Mahon il y a quatre ans, bouffi d'orgueil, d'avoir enlevé le fort St. Philippe, il crut qu'on sèmeroit des lauriers sous ses pas ; que le roi le porteroit aux nues.... La cour étoit à Bellevue ; le roi vint au maréchal, lui demanda, *si les figues de Mahon étoient bonnes*. Le maréchal ne lui répondit seulement pas ; les courtisans crurent *Richelieu* disgracié, il n'en fut ni plus ni moins ; monnoie de finge que tout cela....

*Silh**** se remit & travailla pour son premier conseil ; ceci étoit sérieux, & là seulement son talent devoit paroître. En effet ; ce jour pris, *Silh**** fit en plein conseil un compte rendu de la situation des finances, qui étonna. *M. de Stain**** enthousiasmé fort le premier, & rencontre *Forbonnois* dans l'œil de bœuf ; il va à lui & lui dit : je viens

d'entendre une chose miraculeuse : Silh*** nous a fait un tableau..... c'est divin---- cependant cela ne m'a coûté qu'une matinée, répond Forbonnois,..... Stain*** recule ; Forbonnois sent son étourderie ; veut la réparer.... il n'est plus tems. Stain*** rentre dans la piece du conseil, & là dit à Silh*** *je vous prévins de mettre Forbonnois à votre place , ou de lui fermer la bouche.*

Cet événement perdit Silh*** il fut obligé de se brouiller avec Forbonnois, qui étoit son teinturier ; il précipita ses opérations ; voulut se passer du crédit ; madame de Pompadour ne revint point ; Montmartel eut le mot ; l'argent devint rare ; le prêt des troupes pensa manquer ; il fallut faire porter la vaisselle pour avoir des lingots : l'infante étoit à Paris ; elle rendoit visite à Madame de Pompadour ; elle avoit le crédit, elle fit Bertin contrôleur général, & Silh*** ne régna que quatre mois & demi.





C H A P I T R E I I I .

*La femme de chambre de Madame de Gour***
 contoit mardi à une de ses bonnes amies
 l'aventure suivante , dont elle doit , comme
 on le verra , être instruite de la premiere
 main.*

QUAND Monsieur le duc de Ch*** voulut établir Cayenne en 1764, on lui proposa deux plans; l'un de gonfler l'ancienne colonie en la nourrissant & la mettant dans le cas de s'étendre; l'autre de fonder une colonie nouvelle à distance de l'ancienne : le second plan fut préféré, & les plaisans prétendent que c'est à raison de ce qu'il étoit fou.

Il comportoit établissement d'un état major, c'est-à-dire intendant & commandant. Beudet donna Chanvalon un roué, comme étoit Beudet : des philosophes proposerent pour commandant au duc de Ch*** le chevalier Tur*** en sa qualité de grand naturaliste rien n'étoit plus convenable. Tur*** chevalier de malthe, ayant tenu galere, grand

botaniste , nom estimé de l'académie des sciences ; les savans à ses ordres , l'ivoire pour conseil , &c. &c. Le ministre saisit d'autant mieux cet ensemble , que Beudet l'y fortifia , dans la ferme persuasion où il étoit que Turg*** ne songeroit qu'à ses simples , & que Chanvallon tailleroit , rogneroit , vole-roit , &c.

Le plan adopté , il fut question de mettre le nom Turg*** sous les yeux du roi ; personne à la Cour ne connoissoit le Chevalier Turg*** son frere l'intendant , magistrat laborieux & considéré , ne quittoit , ni Limoges , ni les savans. Le président à mortier Podagre n'étoit apperçu qu'au palais. Ce nom autrefois fameux , comme prévôt des marchands , conservoit cette réputation d'estime si bien méritée , sans qu'on en apperçût un seul.

Lorsque le duc vit le chevalier , il lui témoigna quelque embarras à cet égard , & lui dit : mais y a-t-il long-tems que vous n'avez paru dans ce pays-ci --- Je ne m'en ressouviens plus , lui répondit le chevalier -- Le roi vous connoît-il de vue , de nom ? Je l'ignore --- Mais avec celui que vous portez , on peut prétendre à beaucoup de choses ;

comment vous êtes-vous laissé endormir?—
 Je suis tranquille, j'aime mes terres—on
 peut habiter ses terres, & de loin en loin
 se montrer----C'est ce que je fais Mon-
 sieur le duc --- Qui voyez-vous? --- Quand
 j'ai passé mon été chez moi, je viens à Pa-
 ris, où je vois Rouelles, Macquer cadet,
 Juffieu --- Eh f.... ce n'est pas là ce que je
 vous demande; quel est le ministre que vous
 connoissez? --- Aucun ---- Seigneurs de la
 cour? --- tous ignorans & fripons; je n'en
 vois point --- Des femmes? --- Je n'en ai
 plus besoin; d'ailleurs j'aime mes aïses ---
 Comment? --- Oui, j'ai la femme de cham-
 bre de Madame de Gour*** ---- Quoi! un
 Turg** vit avec la femme de chambre--- Ah!
 Monsieur le duc, si vous voyiez sa chute de
 hanches! --- Vous êtes fou! est-ce que vous
 aimez cette fille? -- J'ai des enfans--cheva-
 lier de Malthe, des enfans; gouverneur à
 Cayenne. Comment diable allier cela? ---
 Et pourquoi donc? vous me prenez pour
 mes connoissances en histoire naturelle, en
 voilà de l'histoire naturelle ---- J'entends
 bien, & vous devez m'entendre: je ne vous
 empêche pas d'aller chez la Gour....., si
 cela vous plaît; mais cette fille, est-ce que

vous voulez l'emmener ? --- Oh ! non : elle restera avec mes enfans --- Cela n'est donc pas public , c'est un secret entre vous & votre frere --- Il l'ignore , car s'il le favoit nous serions brouillés. Je vous supplie donc , Monsieur le duc de ne lui en point parler ; je vous donne cela sous le secret -- Je vous le garderai ; mais , est-ce que vous voulez vous marier ? --- Je n'ai point de plan fixe encore ; je voudrois ne pas déplaire à mon frere ; je voudrois donner un état à mes enfans --- Au reste , je me f. . . . de tout cela ; voyons , il faut que je vous mette sous les yeux du roi dans mon premier travail : le roi n'aime pas qu'on lui propose quelqu'un dont il n'a jamais entendu parler. Ce n'est pas que sa volonté s'y refuse ; mais son amour propre en souffre. L'évêque d'Orléans en est logé là , il faut que le roi ait entendu au moins préférer le nom de celui auquel il confere un évêché &c. --- Et comment fait-on, Monsieur le duc ? -- Oh ! nous nous aidons. J'entretiendrai le roi dans mon travail , d'une famille dont le nom doit être mis sous ses yeux , dans la feuille que lui présente l'évêque d'Orléans. Le roi voit un nom dont je lui aurai parlé , moi ou tout autre que moi ;

alors

Alors il dit à l'évêque : *oui , je le connois ; bonne famille , de la réputation , gens distingués* & le voilà content , parce que l'évêque lui a proposé des noms qui ne lui font pas neufs : tenez , les rois font tous de même ; ils veulent ne rien faire , ne se mêler de rien , & avoir l'air de favoir tout. Quand on apprend une nouvelle au roi d'Espagne , il commence par dire , *je le fais* , souvent avant qu'on ait ouvert la bouche. --- Mais pour moi , comment ferez-vous ? --- Comment ? ma foi j'y suis embarrassé : que diable ! quoi ! pas une ame ? à Marly , Saint-Germain ? -- Ah ! si , Saint-Germain ? j'y connois le jardinier du duc d'Ayen. --- Eh ! que ne dites-vous ? --- A Trianon , je connois Richard --- non , non : St. Germain. J'ai votre affaire , adieu.

Trois semaines s'écoulent sans que le chevalier entende parler de rien ; il croyoit tout manqué , lorsque le duc de Ch. . . . lui écrit de venir à Versailles pour être présenté J'ai cru , Monsieur le duc , dit le chevalier au ministre , que vous m'aviez oublié. --- C'est qu'il m'a fallu du tems pour circonvenir. --- Et comment avez-vous fait ? --- Oh ! j'ai parlé de vous au duc d'Ayen ; il m'a dit ne

pas vous connoître ; alors je lui ai parlé de son jardinier , de ses plantes , enfin de Cayenne , de vos goûts , de mes vues..... Le duc d'Ayen m'a compris. — Et qu'a-t-il fait ? — Je l'ignore : mais il m'a dit avant-hier que je pouvois vous proposer. J'ai fait hier un travail sur la cheminée après le lever. Le roi m'a dit *qu'il vous connoissoit beaucoup , que vous aviez du génie , des vues , des idées neuves....* vous ferez bien reçu : montons là-haut.

Le chevalier suit le duc de Ch. . . on entre dans le cabinet : après la prière le roi passe & dit au duc : *ah ! voilà le chevalier Turgot , de l'esprit , des vues.* — Sire , c'est le commandant de Cayenne. . . Le roi sourit & tourne le dos. Le ministre suit son maître. Le chevalier s'en va rayonnant de gloire ; il se croit obligé de remercier le duc d'Ayen , capitaine des gardes en exercice.

J'ignorois , Monsieur le duc , les obligations que je vous ai ; mais Monsieur de Ch. . . m'en a instruit. J'en suis d'autant plus flatté , que n'ayant pas l'honneur d'être connu personnellement de vous , j'avois moins le droit d'espérer de mériter votre estime. — Ah ! c'est-il fait ? — Oui , Monsieur le duc. — Descendez-vous de là-haut ? — Oui. — Avez-vous

salué le roi? --- Le roi est venu à moi, m'a nommé, m'a reconnu; cela est extraordinaire: il ne m'a jamais vu; il faut que vous lui ayiez parlé de moi avec toute sorte de bontés; car son abord a été très-gracieux, & l'on m'a dit que d'ordinaire il passoit *droit* sans regarder.---Oh! oui, il vous a sûrement reconnu; je lui ai dit que vous étiez borgne... (A ce mot, le chevalier fait la grimace: le duc d'Ayen s'en apperçoit, répare sur-le-champ & ajoute:) je l'ai entretenu de votre personnel.---Le chevalier redevenu ferein répond: Oh! je m'en suis bien apperçu, Monsieur le duc, le roi a dit que j'avois du génie, des vues, des idées neuves (Alors le chevalier détaille tous ses plans, persuadé que d'accord avec le duc de Ch.....le duc d'Ayen les a exposés au roi, & concluant toujours par de grands remerciemens.) ---Oui, reprit le duc d'Ayen, après cette longue tirade; la semaine dernière je saisis le moment de parler de vous au roi; c'étoit à Choisi pendant le souper; Chauvelin me demanda un filet de faisan à la tartare; je lui dis qu'il avoit bonne mine: Chauvelin le trouva bon, & comme le roi fait qu'il est gourmand, il me demanda l'autre filet. L'idée me prit de par-

ler de vous ; je dis au roi que j'en avois mangé accommodé à la turque : & où me dit le roi ? chez moi, sire, à Saint-Germain ; c'est le chevalier Turg . . . qui en donna la recette à mon jardinier ; mon cuisinier a fort bien réussi. *J'en veux avoir me dit le roi.* Il l'a déjà oublié , mais je ne suis pas étonné qu'il vous ait bien reçu

Le pauvre chevalier ne savoit à quelle sauce manger ce poisson ; embarrassé , honteux , rougissant , il se taisoit. --- Eh quoi ! lui dit le duc d'Ayen , cela vous étonne ? je vois que vous ne connoissez pas vous êtes neuf cependant à votre âge tous les jours nous rendons de ces services aux ministres. Le roi veut connoître les noms ; il faut mettre ce prince à son aise ; heureux d'avoir pu contribuer à votre satisfaction ! Et il le conduit.



 CHAPITRE IV.

*Conversation entre Monsieur de *** , Madame L*** & Monsieur de la *** , du mercredi... novembre....*

MADAME *** — c'est une chose bien effrayante que les exemples de la dissimulation dont les princes sont capables. On me donnoit hier les détails d'une disgrâce très-célebre; de celle de Fouquet. En vérité, j'ai frémi.

Trois mois après la mort de Mazarin, Louis XIV voulut éloigner Fouquet; mais sa mere le gênoit; elle avoit des obligations à ce ministre, & elle obtint de son fils avec beaucoup de difficulté, que le surintendant ne seroit point arrêté au milieu de la fête même qu'il donnoit à son maître. Le faste que Fouquet étala à Vaux, acheva d'aliéner sans retour le jeune roi, qui depuis ne s'entêta à Versailles à surmonter la nature, que pour rivaliser avec le surintendant qui l'avoit fait à Vaux, où l'on voit en petit tous les germes des travaux de Versailles. Quand on représen-

toit à Mazarin le ridicule des travaux que Louis XIV se permit dans sa minorité à Versailles. « Laissez-le faire, disoit-il ; il faut » que jeunesse se passe. L'endroit est si affreux » qu'il ne pourra jamais réussir à rien ; le local » est mal choisi ; il s'en dégoûtera, cela fini- » ra de soi-même. A St. Germain c'eût été » différent, je l'aurois arrêté »,..... Le Mazarin fit là un radotage à sa façon ; il ne connoissoit pas son élève, ou plutôt il ne voulut pas se donner la peine de le contrarier. Les difficultés ne servoient qu'à exciter ce prince ; & Colbert que Mazarin lui donna, devina qu'il ne falloit jamais prononcer devant un caractère élevé le mot *impossible*. Mais revenons au fastueux maître de Vaux.

Louis XIV imagina le voyage de Nantes pour éloigner Fouquet de sa mere. Il s'y rendit à cheval ; les ministres descendirent la Loire. Fouquet avoit sa gondole, Colbert avoit la sienne : le secret fut si bien gardé, que les deux gondoles s'étant croisées par le hasard, qui fit que l'une devança l'autre, chaque sectaire respectif se disoit à l'oreille du voisin : *cela finira à Nantes*. On parioit pour Fouquet ; on parioit pour Colbert.

Le 5 septembre 1661 à sept heures du ma-

tin, Louis XIV envoya chercher Fouquet. Ils travaillèrent à l'ordinaire, & quand le travail fut fini, Louis XIV regarda au travers de la vitre par un mouvement imperceptible si d'Artagnan étoit à son poste, qu'il pouvoit voir de sa fenêtré; Louis XIV n'ayant point apperçu d'Artagnan, dit à Fouquet qui se reculoit vers la porte : *Monsieur Fouquet, j'ai encore un papier à vous remettre.* Fouquet attendit; Louis XIV chercha dans son secrétaire ce prétendu papier; feuilleta tout; témoigna une vive impatience, & persista dans ce manège, jusqu'à ce que du coin de l'œil il eut apperçu d'Artagnan. Alors il dit à Fouquet : *je ne trouve point ce papier ; ce sera pour une autre fois.* Fouquet part, est arrêté par d'Artagnan : aussitôt le roi écrit à sa mere. Madame ma mere &c. lettre, par par parenthèse, assez plate..... Comment trouvez-vous cette manœuvre? n'est-ce pas un prodige de fausseté?

Monsieur de --- Madame sans approuver la conduite de Louis XIV envers Fouquet, on peut vous observer que le secret est une qualité si nécessaire aux princes, que rien ne pourroit s'exécuter s'ils n'en étoient les observateurs les plus rigides. Et dans les occa-

sions semblables à celle dont nous parlons, par exemple, je vous demande quel plan suivroit un ministre, s'il s'apercevoit de quelque froideur de la part de son maître ? ce qu'il pourroit entreprendre ? quelle opération il entamerait ? On caractérise donc souvent de dissimulation ce qui n'est que l'habitude nécessaire du secret, tellement contractée de jeunesse, qu'elle est chez les princes une grace d'état. Ils se ressemblent tous à cet égard.

Quand Louis XV se décida à éloigner M. le duc à Chantilly, & madame de Prie à Courbépine, il n'avoit que seize ans. Le cardinal de Fleuri agissoit en-dessous & fut premier ministre. Ce jour là même il y avoit chasse. M. le Duc monta au lever : aussitôt qu'il entra, le roi fit quatre pas & lui dit : vous ne vous ferez pas attendre au rendez-vous. --- Non, sire.... Pendant que le roi proféroit ces mots, son porte-cravatte lui mettoit le col, & par conséquent il entendit la phrase. Le lever fini, le roi rentre ; M. le Duc le suit, puis le roi va à la messe ; M. le Duc descend pour précéder le roi. Au bas du degré il trouve l'exempt, une chaise de poste ; à Chantilly.... Le roi part pour Rambouillet.

Le porte-cravatte après son service étoit retourné chez sa femme. Au bout d'une demi-heure un ami vient lui dire ; fais-tu la grande nouvelle ? -- Non, quoi ? -- Tout Versailles le fait ; tu n'es pas le seul à l'ignorer : tu fais le discret. --- Je viens du château, il n'y a rien. -- Diable ! il n'y a rien ? & Monsieur le duc ? -- Il se porte bien ; il étoit au lever ; je l'ai vu. -- Eh ! bien, il est exilé à Chantilly. --- Ah ! le petit coquin ! ah ! le petit fripon.... & il conte à son ami tout le détail ci-dessus.

A cinq heures le débotté : le porte-cravatte s'y rend pour son service. Au moment où on lui ôtoit son col, le roi d'un air & d'un ton malin, dit en regardant son porte-cravatte dans le reflet d'une glace : *Ah ! le petit coquin ! le petit fripon !* Le porte-cravatte reconnoit son propos ; il devient violet, il chancelle, il pensa s'évanouir ; le roi n'ajouta rien, & le pauvre homme en fut quitte pour cette leçon. On l'avoit trahi ! son ami avoit bavardé à un courtisan & celui-ci avoit eu la bassesse de raconter le tout au jeune prince, qui ne fit qu'en rire.

Monsieur de la... -- oh ! vraiment, presque aussi jeunes, ils en attrapent de plus madrés. Voici

un fait bien plus récent, très-inconnu & dont je suis parfaitement sûr.

Quand Louis XVI renvoya le chancelier & l'abbé Terrai, l'un & l'autre favoient plusieurs jours à l'avance qu'ils touchoient à l'écueil. L'abbé Terrai fut visiter le canal de Picardie, le 21 & le 22 août, accompagné de Foullon & de l'abbé Nicoli. Ce qui tourmenta le plus l'abbé Terrai, fut de recevoir des complimens de tous les corps de ville qu'il rencontra. A chaque fois il disoit à Foullon : *ces bonnes gens qui me complimentent ; à l'heure qu'il , est mon renvoi est décidé !* L'abbé soutint assez bien cette position cruelle , qui dura plus de trois jours.

Le chancelier ne fut pas de même. La veille il faisoit un wisth avec les vieux la Galaziere, Ogier & Viarmes le conseiller d'état. A cinq heures après midi, il étoit tellement préoccupé qu'il dit : *il n'y a plus de ressources ; j'ai tout mis en œuvre.* Chacun fit un mouvement ; on connoissoit sa position ; il s'en apperçut , ravala ses paroles, & sur-le-champ dit : *est-ce que vous ne jouez pas ?* Le soir à neuf heures, Thuri, son souffredouleur, arriva en habit vert, & le fit sortir

pour lui dire dans l'antichambre à l'oreille...
Le duc de la Vrilliere viendra demain. Il y avoit cinquante personnes chez lui ; il étoit consterné. Le 24 en effet , à dix heures du matin on lui redemanda les sceaux ; il partit sur-le-champ ; Monsieur le croisa dans la forêt , & dit à Chabrillan :... *Ah ! voilà le chancelier en habit gris, qui va faire un tour dans la forêt* Ils ne se douterent nullement du renvoi , & Monsieur l'avoua quand il fut chez lui. Quant à l'abbé Terrai , il dîna comme à son ordinaire , & ne partit qu'à deux heures.

Mais celui qui fut bien attrappé , c'est le gros de Boynes ; son renvoi est une chose risible. De Boynes, le premier légiste du royaume , homme très-fort pour le contentieux, étoit aussi déplacé à la marine , qu'il l'eût été à la tête d'une armée. Mais de Boynes avoit son ambition, sa petite intrigue ; il vivoit aux sceaux , & certainement il eût mieux fait dans une place législative quelconque , que dans aucune place d'administration à département.

Le lundi 16 juin 1774 , il travailla avec le roi ; & comme M. de Muy & M. de Vergennes venoient d'être choisis pour remplir

deux départemens , il étoit inquiet & s'occupa pendant son travail à étudier le roi , qu'il tâta du mieux qu'il put.

Le 17, M. d'Am...., conseiller de grand' chambre, & tout au travers des plus grandes affaires , fit une visite à de Boynes à Paris , dans le fauxbourg St. Martin, rue des Martyrs, que cet indécent ministre habitoit. Il n'y avoit que de Boynes qui pût se loger dans ce quartier perdu , près d'un égoût. Mais Bourgeois de Boynes est une espece de cynique, qui boit de la biere à quatre heures, mene la vie la plus dégoûtante , qu'il appelle libre, & se bat le ventre pour déterminer les barbarismes. Dam..... qui est pincé, formoit un contraste parfait..... Eh bien ! je viens vous voir. --- (De Boynes de son ton de charretier) vous me faites plaisir ; vous n'êtes pas pressé ; j'ai bien des choses à vous dire ; je vais faire venir de la biere. --- Soit , pourvu que je n'en boive pas. --- Oh ! je bois ma bouteille , moi. --- Et comment cela va-t-il là-bas ? on parle toujours de changemens. --- Cela se peut ; quant à moi je suis tranquille. ---- Quelles sont vos sûretés ? ---- C'est que j'ai vu le roi hier. J'ai eu un long travail ; je l'ai tâté , je fais à quoi m'en tenir.

(Puis, il boit un coup.) ---- Comment cela s'est-il donc passé? --- D'abord mon travail a été à fond, à vrai dire c'est le premier. J'en ai été content, ils ont beau dire; tenez, mon cher d'Am.... je suis vrai; il y a de l'étoffe; elle n'est pas moëlleuse, mais le cœur est bon, & il a du sens, & beaucoup plus qu'ils ne croient.... (& des vents).... voulez-vous que je vous parle net? il m'a donné des marques extraordinaires de bonté; tenez, voilà. J'y ai mis de l'astuce, j'en conviens, je l'avoue, mais il le falloit. J'avois une décision à donner sur un fait de marine.... cela seroit long; mais vous me devinez (& prout prout....) Je lui ai représenté qu'une décision de cette importance mériteroit conseil. Adroitement je lui ai demandé la permission de me concerter; enfin je me suis montré modeste, j'ai fait le calin..... Si V. M. permettoit, lui ai-je dit, elle a d'anciens ministres qui ont vieilli dans le département de la marine, je pourrois consulter. Elle a M. de Maurepas; elle a M. de Machault; j'irois exprès à Arnouville; rien ne me coûte quand il s'agit d'acquérir des lumières pour servir votre majesté, & lui prouver mon zèle pour sa personne.... *Ah! M.*

de Boynes, m'a dit le roi ; non, non, je m'en rapporte à vous, mais à vous seul ; je n'ai pas besoin que vous consultiez personne..... Or cette réponse... d'un jeune prince.... c'est charmant ! J'ai vu son cœur sur ses lèvres ; tiens, mon cher d'Am.... je te l'avoue, les larmes m'en ont roulé..... Ceci d'hier ; tu vois tout ; (& la joie, d'éclater, & de se battre le ventre.)-- Je comprends, répond d'Am..... mais j'aimerois encore mieux que la reine ou M. de Maurepas te l'eussent dit. Les deux actions sont là. --- Heu ! (& il branle la tête).... Au reste, j'ai une autre boutique que je ne t'ai jamais dite. --- Laquelle ? --- Tu sens, mon ami qu'on m'avoue. Je ne suis plus Bourgeois de Boynes, fils de Bourgeois, qui signoit les billets de banque, qui fut à la bastille parce que le régent qui ne vouloit ou ne pouvoit plus payer, accusoit mon pere d'en avoir fabriqué..... --- Oui ; & si ton pere n'eût pas mis de l'ordre dans ses affaires ; s'il n'eût pas été prévoyant, il auroit été pendu dans la bagarre, & tu ne serois pas ministre ; car il n'avoit pas encore couché avec ta mere. --- Tout cela est vrai ; mais mon pere avoit déposé chez son notaire tous ses ordres. --- Oui, oui, je fais toute son histoire, fu-

mier que tout cela. Eh! bien. --- Je suis. ---
 --- Tu es, tu es . . . vas, mon pauvre ami,
 tu es ce que tu voudras être. Que diable!
 est-ce que tout cela fait? eh! bien. --- Eh!
 bien, la Liv ---- la Liv que peut-
 elle? --- la Liv m'avoue; elle est l'in-
 time de Madame tu fais comme cela se
 passe. --- Eh! oui, je connois tous ces inté-
 rieurs, peut-être mieux que toi. --- Oui, mais
 je te le dis, quand le roi est là, chez les
 tantes. -- Ah je n'y étois pas—Eh! bien. ---
 Les tantes se permettent tout; elles se font
 mises sur ce ton: mais il y a un mode quand
 elles veulent parler de quelque chose; V. . . .
 commence par tout débagouler; A. . . . (qui
 est endoctrinée) reprend la leçon, mais la
 rend mieux que sa sœur . . . in (& prout prout.)
 --- Oui, je comprends; mais si tu savois,
 mon gros ami, comme tout cela ne fait
 qu'effleurer. Madame A. . . . rend sa leçon,
 mais c'est comme un perroquet (ici d'Am. . .
 se rengorge) *psittacorum ad instar*. --- Oh!
 plus de crédit que tu ne crois, (& le gros
 homme se bat le ventre,) puis la lettre du roi
 du 12 mai la voilà; honnête. -- Oui, honnête,
 & voulois-tu qu'il t'écrivit des sottises? il est
 trop bien élevé. En général, je ne fais pas trop

si les rois devoient écrire aux particuliers : tu es discret ; tu feras bien de ne pas montrer cette lettre à d'autres qu'à moi , je n'en parlerai pas ; mais le chancelier a donné copie de la sienne à l'abbé Marye , & cela n'est pas spirituel. Enfin...--- oh ! je vais.... (alors de Boynes étale de grands plans sur toutes les parties de la marine , & fait voir à son malin interlocuteur qu'il se croit maître du terrain.)

Le lendemain 18 , à dix heures du matin , M. de la Vrilliere arriva dans la rue des Martyrs , remit sa lettre , & M. Turg... remplaça. De Boynes ne l'a point encore digéré.



CHAPITRE V.

*Monsieur D'*** , conseiller de grand-chambre a rendu.... à madame la maréchale D' ** la conversation suivante , que madame de Forcal *** a répétée à.....*

LA mort du feu roi n'ayant été ni prévue ni préparée , a fait en France un grand changement , qui a influé & influe encore sur toutes les parties de l'administration ; c'est un bloc

bloc de pierre lancé dans un grand bassin les ondulations des eaux agitées ne peuvent cesser qu'au bout d'un long tems, & quand la cause première sera elle-même bien assise.

Lorsqu'on s'apperçut que la maladie de Louis XV étoit sérieuse, les vues se portèrent à l'instant sur les moyens d'approcher son successeur. Le duc D'**, qui sentoit arriver la fin de son regne, persuada adroitement à Madame Adélaïde, de proposer M. de Maurepas, ex-ministre estimé, & qui avoit été dans la faveur du feu Dauphin. Ce prince l'aimoit & voulut en 1764 le faire chancelier. Le roi s'y feroit prêté, si M. de Lamoignon eût voulu se démettre. M. de Boynes fut chargé de la négociation & partit de Fontainebleau pour Malesherbes; mais M. de Lamoignon ne voulut alors entendre à rien.

Le 8 mai 1774 les batteries furent dressées en faveur de M. de Maurepas; Madame de N** reçut cent mille écus, & Louis XVI étant monté sur le trône le 10, dès le 12 l'abbé de Rad** proposa au roi une lettre concertée. Le 13 M. de Maurepas parut à Choisi & eut sa première conférence.

Peu de tems après, D'**, son intime, son affidé le plus secret, eut la curiosité de lui

demandeur comment il s'y étoit pris, & ce qui l'avoit le plus occupé dans les premières semaines. Ces événemens, ces combinaisons, ces rapprochemens, ce jeu d'actions se rencontrent si rarement, ce genre de détails s'enfvelit si communément pour jamais entre deux ou trois personnes, que l'esquisse de cette conversation est intéressante.

*D'**. --* Vous dûtes être bien embarrassé la première fois, & encore plus étonné de vous trouver au milieu de cette mer que vous n'aperceviez plus depuis bien long-tems qu'à une grande distance.

Le comte de Maurepas. --- Ma foi, nous le fûmes tous deux embarrassés; mais je me sauvais par une plaisanterie. Je débutai par raconter au roi ce qui m'étoit arrivé avec l'huiffier; cela le fit rire, & le mit sur-le-champ à son aise.

Eloigné vingt-cinq années de la cour, (c'est plus d'une génération; cela s'appelle revenir de loin,) je me présentai à dix heures & demie; l'huiffier refusa de m'ouvrir. Je lui dis que j'avois un rendez-vous; il me toisa... *Qui êtes-vous? je ne vous ai jamais vu à la cour...* C'étoit vrai; il fallut se nommer,

dire que j'avois l'ordre. Je fus au moment de le lui montrer ; car comment entrer malgré lui ?

Cet embarras amusa le roi : il rit beaucoup de la surprise de l'huissier , de son ton interrogant , &c.... Puis nous entrâmes en matière. Il parut disposé à m'écouter. Mais la table étoit diablement rase : par où commencer ?

*D' ***. --- Dans ces cas-là j'imagine que l'on va doucement.

Le comte. --- Aussi fis-je ! je donnai des apperçus en gros. A vrai dire , je ne montrai qu'une lanterne magique.

*D' ***. --- Mais étiez-vous préparé ?

Le comte. --- Préparé ? Eh ! mon ami , où diable me ferois-je préparé ? qui pouvoit s'attendre que je ferois appelé ?

*D' ***. --- Quel parti prenez-vous donc ? Quel parti allez-vous prendre ?

Le comte. --- Oh ! vous m'en demandez plus que je n'en fais. Et que diable ! comment fit le cardinal en 1726 ? Alors j'avois vingt-cinq ans. J'étois secrétaire d'état depuis neuf ; j'ai vu cela de près ; le cardinal n'y fit pas tant de façon ... il avoit 73 ans en 1726 , comme j'ai actuellement 73 ans en 1774.... Des fin-

gularités ! ... Je m'en tirerai peut-être comme il fit.

*D' ***. --- Il est vrai que le cardinal s'y prit légèrement ; mais savez-vous pourquoi ?

Le comte. --- Pourquoi ?

*D' ***. --- C'est que l'élève étoit mince. Il y a , dit-on , ici plus d'étoffe , du caractère , de la volonté , du sens ; on assure qu'il lit , extrait , s'applique.

Le comte. --- Mais oui à peu près ; il y a de tout cela.

*D' ***. Mais le cardinal m'a dit , (car je l'ai connu tout comme vous ,) qu'il n'y avoit dans l'autre ni caractère , ni volonté , ni dispositions , ni étoffe... Enfin , on prétend qu'ils jouoient ensemble à cheval fondu , quand on les croyoit occupés à de grandes affaires.

Le comte. --- Cheval fondu ! ma foi je ne ferois pas si lesté ; je ne l'ai pas vu ; mais je fais entre nous qu'ils ne faisoient pas grand-chose.

*D' ***. --- Et savez-vous encore pourquoi ?

Le comte. --- Pourquoi ?

*D' ***. --- Je l'ai demandé au cardinal ; j'ai fait plus ; je lui ai reproché qu'il ne produisoit pas du tout le roi quand les ambassadeurs

venoient , tout affluoit chez le cardinal. Le roi faisoit son lever ; il n'y avoit personne ; mais quand le cardinal arrivoit , on disoit : *voilà le roi rouge* : les ambassadeurs le fuivoient , & alors Louis XV avoit une cour. Le cardinal me répondit : ma foi le roi est nul ; il n'est pas même bon à montrer ; & quand je n'y ferai plus , on verra.

Le comte. --- Eh ! mais vraiment , vous êtes de beaucoup mon cadet ; & j'ai vu tout cela. La bonne éminence m'en a dit autant , & le gouvernement du pupille , après la mort du mentor , n'a pas trop mal prouvé que celui-ci ne s'étoit point trompé. Mais pour éviter ce mouvement indécent du cardinal chez le roi , j'ai demandé un logement du même côté , de manière que le roi monte chez moi , je descends chez lui , personne n'en fait rien , quelquefois il entre que je dors encore : ce jeune prince est bon ; il vient sur la pointe du pied , comme feroit un particulier , & fait signe qu'on ne m'éveille pas.

*D' * * .* --- A la bonne heure ; mais vous n'aviez point à craindre dans celui-ci , ce que le cardinal redoutoit ou avoit l'air de redouter dans Louis XV. Le nouveau roi est au moins au niveau de ses prédécesseurs , qui

franchement n'ont pour la plupart guere valu. Il a la meilleure volonté, ne refuse rien, & veut, dit-on, tout ce que vous voulez... Que de bien ne pouvez-vous pas faire?

Le comte. --- Eh ! mais oui; il feroit assez bon à élever. Mais... ai-je le tems? Le courant... la belle dame qui me suscite plus d'un embarras... Le conseil... Monsieur à qui il en avoit promis l'entrée....

*D'**. ---* Monsieur tout seul n'eût pas été à craindre; mais Monsieur entouré feroit devenu un chef de parti sans le savoir, parce qu'il ouvre l'avis comme prince du sang, & cet avis bon ou mauvais fait embarras. S'il est bon, il entraîne celui du roi; s'il est mauvais, il est redressé sur-le-champ par un ministre voué à Monsieur, qui se reprend, s'explique, se rétracte; ce mauvais avis devient bon & l'embarras subsiste.

Le comte. --- Diable, tu l'entends ! tout juste, & qu'aurois-je fait là?

*D'**. ---* A cet égard je suis de votre avis; mais je vois que pendant que vous vous êtes occupé à éloigner Monsieur du conseil, vous avez négligé le reste.

Le comte. --- Vraiment c'étoit là le capi-

sal. Et que falloit-il donc faire, Monsieur l'empereur comme de ?

*D' **.* --- Eh ! mais , n'est-ce pas un assez vaste métier que celui d'instituteur d'un roi ? Il me semble , que c'est plutôt sous ce coup-d'œil que sous aucun autre , que vous devez envisager vos devoirs. . . . On dit qu'il est juste, votre élève ; qu'il aime l'ordre ? . . .

Le comte. --- Oui , il m'en parle beaucoup.

*D' **.* -- Eh bien ! c'est-là , ce me semble , une belle carrière à vos leçons ; car ce mot d'ordre ne comprend pas seulement l'économie ; il classe tous les droits & tous les devoirs ; & c'est-là seulement que se trouvent la stabilité des engagements réciproques, d'empire & d'obéissance , d'autorité & de fidélité , de prince & de sujet , nés également pour obéir à la justice & à la raison.

Le comte. --- Diable ! tu me sermones ; mais comment veux-tu qu'à mon âge j'aille m'ennuyer à faire le pédagogue ?

*D' **.* --- Eh ! mais c'est à votre âge , ce me semble , que vous n'avez rien de mieux ni de plus beau à faire , que de tracer à un jeune prince non instruit , qui vous livre sa confiance , son autorité , sa réputation , que de lui tracer les routes de la véritable gloire.

Le comte. --- Oui-dà, c'est bien beau ; & si je ne dis pas un peu comme lui , il en prendra un autre, Tous les Bourbons se ressemblent. . . .

*D' * * .* --- Il me semble qu'au fond vous pourriez regarder cela comme un assez petit malheur : mais vous le jugez trop vite , à peine le connoissez-vous ; & si vous pouvez le vaincre là-dessus , vous ferez plus véritablement maître que jamais, Tout votre tems ne sera pas consumé en intrigues ; & vous rendrez un incomparable service à la nation , qui a le plus grand besoin d'être restaurée , & ne peut l'être que par un prince qui ait réellement un genre de mérite particulier & personnel, composé de toutes les sortes de mérite , parce qu'il a toutes les especes de devoirs à remplir.

Le comte. --- Excusez du peu . . . Veux-tu que je te parle vrai ? Monsieur , qui platonise là tout à ton aise ? il est aussi difficile de former un grand roi que de l'être.

*D' * * .* J'entends bien cela. Mais quel est donc votre but ? Si vous convenez qu'il est si difficile d'élever un prince né pour le trône , comment ferez-vous avec celui-ci qui est sur le trône ? car il n'ignorera bientôt plus qu'il

est roi ; on sent sa grandeur avant de la connoître. Si vous ne vous hâtez pas de l'instruire, il voudra avant que de favoir ; & si ce n'est pas pour faire du bien que vous êtes dans votre place , qu'est-ce que vous y faites ?

Le comte. --- Je ne demande pas mieux que de faire du bien , mais à mon aise ; & c'est un mauvais & embarrassant métier que d'enseigner tant & de si bonnes choses qu'il y auroit à lui dire.

*D' **.* --- Mais il me semble qu'il y a des moyens ; vous avez un cannevas immense à mesure que les affaires se présentent ; rapprochez les principes du fait dont vous vous occupez ; ce que je vous dis là , je l'ai entendu mille fois répéter au garde-des-sceaux Chauvelin, votre maître & le mien.

Le comte. --- A la bonne heure , mais il ne faut pas l'ennuyer , je vais petit à petit ; s'il me parle finance , je lui dis , que cet état-ci est comme un pré , quand il est fauché de trop près , il faut le laisser croître. Donc économie ; & ce mot sonne bien à l'oreille : tu m'entends.

*D' **.* --- Le bourgeois de la rue St. Honoré en diroit autant ; & l'économie ne fera pas croître , si c'est la recette plutôt

encore que la dépense qui en empêche.

Le comte. --- Oh! ce sont de ces grosses vérités, qu'il faut toujours inculquer, quand il me parle des intérêts des puissances; c'est l'affaire de Vergennes; il lui explique... c'est un travailleur lui.

*D'**. ---* Mais... le jeune prince ne peut pas lier d'abord ces intérêts respectifs; il faut commencer par les idées simples avant que d'embrancher les complexes.

Le comte. --- Oh! tu as raison; nous en sommes à la nomenclature; les noms des villes, &c.... Et Vergennes entend ma foi fort bien tous ces noms; il a de la mémoire, il l'amuse.

*D'**. ---* Il ne faut pas disputer des goûts; mais quand la nomenclature amuseroit, elle n'instruit pas.

Le comte. --- Oh! que tu es difficile! La providence fera aussi quelque chose.... car au fond, on se donne bien du mal, & puis cela tourne du côté où l'on s'y attend le moins.

*D'**. ---* Mais entourez-vous du moins de gens forts.

Le comte. --- Eh! je n'en suis plus maître.

*D'**. ---* Le cardinal n'étoit pas un aigle

à beaucoup près. Cependant vous avez vu; Orry, Chauvelin, d'Angervilliers, &c. tout cela étoit fort.

Le comte. --- Oui; mais j'avois la marine moi; & franchement je n'y faisois pas grand chose.

*D'**. ---* Eh! vraiment, c'est que le cardinal n'en vouloit pas. Vous aviez du bon tems d'autant que Pellerin & la Porte faisoient le département.

Le comte. --- Oui: la Porte est un vieux serviteur, dont j'ai bien établi le fils. Je l'ai mis à Brest, & il a épousé la fille de Colte.

*D'**. ---* Colte des médailles, fils du maçon, neveu du chanoine de Colte, qui fit banqueroute; ce fut l'abbé de St. Exuperi, l'oncle de l'exempt de ce nom, compagnie de Villerois, qui porta chez Desmeure la vaisselle d'argent du défunt pour alimenter les domestiques; & les créanciers perdirent: tout cela m'a passé par les mains, & ne fait pas honneur à votre de Colte.

Le comte. --- Oh! j'étois exilé alors.

*D'**. ---* Il n'en est pas moins vrai, que de Colte, conseiller au parlement en 1757, trahit sa compagnie qui le chassa; on le mit au conseil. Il a cinquante mille écus de rente;

& il abandonna cet oncle, qui s'étoit ruiné avec des gueuses, tout chanoine qu'il étoit, dans son prieuré de Baillon, proche Ecouan.

Le comte. --- Canaille, canaille que tout cela.

*D' **.* --- Et pourquoi donner les ponts & chauffées à de la canaille; c'est un département important.

Le comte. --- Protections sourdes, valets bleus. Il faut savoir céder les petits morceaux pour arracher les gros.

*D' **.* — Et c'est précisément, selon moi, ce qu'il faudroit éviter. Ces actions qui se croisent nuisent à l'ensemble, influent sur les mœurs qu'on ne régénérera point sans dignité; & vous accoutumez un jeune prince à donner à la demande & non au mérite.

Le comte. --- Que diable! tu es bien sévère. J'ai perdu de vue la génération actuelle; j'ai partagé mon tems entre l'opéra, mes carpes & mes lilas. Il faut voir; il faut se revirer; il m'arrivera peut-être un coadjuteur.

*D' **.* --- Peut-être, peut-être....

Le comte. --- Au reste, il n'y a pas tant de différence d'homme à homme, & au bout de l'an tout cela revient au même.

*D' **.* --- J'entends, j'entends; il ne faut

pas être Caton malgré son siècle ; nous voulons être maître tant que nous y ferons , & tout ira bien à ce prix.... Quand nous n'y ferons plus ma foi , d'autres y verront.

.....



CHAPITRE VI.

*Récit de M. de F. L., au comte de ****.*

Ceux qui par état sont obligés de se rendre à Versailles les lundis , sont très-découverts dans l'intervalle de midi à deux heures. Le conseil finit à midi ; on se rassemble à peine à deux heures pour dîner.

Quand il y a quelque chose de nouveau chez le roi , c'est donc assez le moment qu'on prend pour le voir. Un artiste aura présenté un chef-d'œuvre. Il y aura des porcelaines nouvelles ; des batailles de la Chine que l'on ne voit que là : le monument de Rouen en bronze (si non jus eveheret amor) : un tableau oublié peut-être depuis un siècle , que Pierre aura fait mettre sur toile après l'avoir dérobé

aux rats; les cariatides brodées par Madame de Montespan, sur les dessins de le Brun, ravivées par Fontanieu, &c.

Je cherche toujours à m'instruire; je veux savoir le pourquoi du pourquoi pour quoi; & je vais voir quelquefois Duret, quand je présume qu'il y a quelque chose de neuf. Duret est un ancien de l'éducation, qui est bon diable, connoît bien son maître, lui est fort attaché, a l'air de ne se mêler de rien, & fait cependant au besoin sa petite réflexion comme les autres. Cela amuse.

Duret a le détail de l'intérieur. Il me disoit un jour en me montrant toutes les raretés :
 « quand nous sommes venus ici, tout ce
 » que vous voyez étoit dans le plus grand
 » désordre; ces belles choses étoient péle-
 » mêle, on n'y connoissoit rien; j'ai fait faire
 » ces armoires à glace pour qu'on pût jouir
 » d'un coup-d'œil; & le roi est satisfait; s'il
 » desire quelque chose, à l'instant il l'a; tout
 » est propre; la poussière ne tamise point
 »&c.”

Un jour je visitois le cabinet des livres, & j'examinois avec détail; car la bibliothèque d'un roi est une chose fort importante, & si le vaurien de Lovelace jugeoit, sans jamais

se tromper , des femmes par le genre de leurs lectures , je crois qu'à bon droit on en pourroit dire autant des princes , s'ils avoient le tems de lire... Mais , dis-je à Duret, voilà des ouvrages qui me paroissent bien intéressans , & que je ne connois pas : *Salut du pauvre peuple ... Impôt unique ... Même poids , même mesure ... Coutume générale ... Liberté indéfinie ... Suppression de la police réglementaire ... Défense de marchander le pain ... Usure permise ... Code des économistes , &c. &c.* Ce sont sûrement des manuscrits ; car s'ils étoient imprimés , je les aurois. --- (Duret se mit à rire & d'un ton malin me répondit :) ce sont des *Dos*. --- Quoi ! de faux livres ? --- Oui , de faux livres : on a même imaginé de cacher les portes & de les garnir de *faux-dos* , pour avoir plus de surfaces , afin d'en mettre davantage. On pouvoit laisser les portes à panneaux comme sont toutes les autres ; celles-ci même étoient fort propres , & cela eût moins coûté. --- La dépense n'est pas grande ; mais la raison , mon cher Duret ? --- Ce sont messieurs des économiques qui ont fait cela ; si vous saviez la peine qu'ils se donnerent alors ! car en voilà une immensité tenez jusques là-haut , ils ont composé exprès tous ces titres.

--- Mais le but? --- Ils s'imagineroient que le roi en lisant ces titres se les inculqueroit dans la mémoire, leur en parleroit, s'échaufferoit, s'enthousiasmeroit comme eux. --- Eh bien? -- Eh bien! ils sont venus me demander souvent : *lit-il les dos? ... a-t-il vu les dos?* -- Moi qui ne veux compromettre personne, je réponds : il s'occupe, il lit, il travaille; mais quand il travaille, je ne suis point là. --- *Mais ces dos, les lit-il? ...* Je leur disois oui, je leur disois non. --- Eh bien! Duret, actuellement que l'économisme est passé de mode comme la couleur brune de Monsieur, ou celle de puce-en-couche, les a-t-il lus? -- (En ricanant d'un ton narquois) Bot. . . . Les dos, il a la vue courte; d'ailleurs vous les voyez, il faut avoir le nez dessus; pour ceux d'en-haut il faut le marche-pied, & quand la vue n'est pas longue. . . --- Eh bien! on y regarde de plus près; mais ce sont les bonnes, Duret, que les vues courtes. --- Oui, M. Lafsone appelle cela *myope*. Il lui dit, que sa vue durera plus long-tems que si elle étoit presbytere. -- Tu veux dire presbyte. -- Oui, prais bi. . . moi, je fais les choses; je ne fais pas leurs sciences à tous ces Messieurs à l'esprit. Ce que je vois, c'est que le roi a la vue
excellente.

excellente... Mais il ne s'amuse pas à lire leurs dos. ---

Cette idée est grotesque, des dos; je ne l'aurois pas devinée. --- Oh! chacun tire à foi dans ce pays-ci; chacun veut opérer de grands mouvemens par de petits moyens. Au reste j'ai dit dans le tems à M. D'angivil-ler que cela lui donnoit bien du mal, & ne lui serviroit pas à grand'-chose. ... ---

Voilà Duret une bien belle table d'Acajou. -- Elle a trente pieds de tour. --- Ces grands morceaux sont communs dans les colonies; ils sont rares en France, parce qu'on ne se donne pas la peine de transporter à grands frais de pareils blocs; ils sont difficiles à arrimer dans un navire. Et puis cela ne sert à rien. Des morceaux joints sont aussi bons, coûtent moins; on les choisit d'ailleurs, & la table n'en est que plus solide... Mais celle-ci est belle, bien saine de par-tout. --- Nous l'appellons la table de la ministresse. -- Comment-cela? --- C'est Madame de Sartine qui en a fait présent. -- Ah! c'est une chiffonniere de bois d'Acajou. -- Elle est forte. -- Proportionnée au local. --- Oui, au local? elle fait ce que c'est, la ministresse, que les fortes chiffonnieres... elle se fait assez chiffonner.

Mais il lui faut à présent des mats de navires. --- Si cela est, elle a le bon département; elle ne chaume point. -- Ni ne s'en fait faute; & plus elle ira en avant, plus il faudra augmenter de calibre. --- Tu t'égayes donc quelquefois, Duret? --- Oh! jamais avec le roi, qui ne donne pas là-dedans. Mais il me lâche un F... comme un autre, quand l'enclume n'est pas de niveau, la meule bien dressée, ses cadres à coller d'équerre, &c. &c.... Vous venez de voir le présent de la femme; tenez voilà celui du mari. --- Voilà une belle chose & bien curieuse! --- Nous en avons seuls la clef, personne n'y touche, c'est la curiosité. --- Le roi s'en amuse? --- Oui, dans le commencement de la guerre il étoit toujours après. Il vouloit favoir tous ces noms baroques. Un jour qu'il avoit une migraine violente, dont il ne me parloit pas; (mais je le juge, parce que j'ai l'habitude,) je lui dis que tous ces noms de *Gargue points*, *du Perroquet de Fouque*; *Funins gargupsins*, *Caillornis*, *Bredindin*, *Greslin Orin*, &c. &c. lui brouilleroient la tête. --- En effet, les noms relatifs aux manœuvres ne sont bons que sur mer. --- C'est ce que je lui ai dit: le roi m'a répondu: en-

core faut-il avoir une teinture.... Votre majesté en fauroit plus dans une journée à Brest qu'avec toutes ces études.... *Ce que j'y verrois est précisément la même chose ; c'est plus grand ; mais tout est ici....* Vous sentez qu'on ne peut jamais répondre non ; mais je lui disois : si un jour de chasse l'on montreroit à votre majesté un tableau de Vernet , qui lui offrit un *Lancé* , seroit-elle satisfaite ? Le bruit du cor , l'aboyement des chiens , tout cet ensemble tumultueux , mais ordonné , n'est-il pas l'ame de la chasse ? ... Le vaisseau en mer produit le même effet , ou je me trompe fort ; & votre majesté se tourmente bien sans qu'il en résulte une grande utilité. --- *Est-ce que je puis quitter ? la guerre , les affaires....* Je ne dirai pas à votre majesté si elle peut , ou si elle ne peut pas aller à Brest , mais j'ai entendu dire à des vieux d'ici , & je lisois encore hier , que Louis XIV ne savoit ni *Bredindin* , ni *Greslin-Orin*. Ses armées de terre & de mer étoient victorieuses par-tout & contre tous ; & il a été un long période où lui seul pouvoit borner ses conquêtes.... Euh ! ... euh ! ... aujourd'hui rien ne va ; nous ne pouvons pas prendre la supériorité ; à peine nous est-il permis de faire une guerre d'égalité. Il faut

changer beaucoup de choses , établir la subordination parmi ces officiers de mer. . . . Si votre majesté me permet de lui dire , il en est de cela comme de sa grande meute. Il y a quelque tems que votre majesté fit buisson-creux , une fois , deux fois , trois fois ; elle eut ce jour-là bien de l'humeur , si elle s'en souvient. --- Oui je m'en souviens. --- On vouloit le soir , réformer les grands chiens ; mais moi qui connois Philippe , l'ancien valet de limier , bon serviteur , qui va toujours le premier à la rosée découvrir les fumées , ai su ce qui en est. -- Eh ! bien , que t'a-t-il dit ? -- Vos chiens sont bons , sire ; l'équipage est bien monté , *mais tout cela vient de la faute de ceux-là qui les leur menent. . . .* Il en est de même de votre marine ; vos troupes sont bonnes , elles se battent bien ; vos officiers sont valeureux , intelligens ; & si la guerre n'est pas glorieuse , *cela provient de ceux-là qui les leur menent. . . .*

Voilà comme je lui parle quand il me le permet ; un mot de la sorte , placé à propos & pris dans les comparaisons des choses qu'il aime , vaut dix fois mieux que leur table , leurs petits vaisseaux & tous leurs *dos*.



 CHAPITRE VII.

*Le secrétaire de Monsieur** , envoyé de la cour de** , a remis copie de la relation suivante des émeutes de 1775 , laquelle son maître a envoyée à*

LÉVÉNEMENT dont il s'agit est un des plus singuliers , dont l'histoire offre aucun exemple , par le peu de base sur lequel il est fondé , & le grand bruit qui pourtant en a résulté. Dans cinquante ans on s'efforcera d'en trouver les causes , d'y démêler des vues , des moteurs. La vérité est que la seule opinion du moment a donné l'impulsion.

Cette opinion se répandit ensuite de la loi du 13 septembre 1774 , qui autorisoit d'une manière aussi claire que précise , la liberté indéfinie , laquelle pourtant n'a jamais existé ; de sorte que les monopoles furtivement encouragés , se croisant avec les spéculations forcées , & les inconvéniens d'une demi-liberté , les approvisionnemens de l'autorité ,

le peuple accoutumé depuis 1767 à un régime, qui lui affuroit sa subsistance à un prix raisonnable , mais qu'il ne trouvoit jamais tel, voulut secouer ce qu'il appela un joug , & s'opposa d'abord dans certains cantons aux spéculations des particuliers , aux approches de mai ; époque où les récoltes sont toujours incertaines : chacun se tâta , on se crut encouragé par la loi , & sans que la disette existât nulle part , il y eut d'abord de petites émeutes impunies. Des provinces , la fermentation gagna les gros marchés des environs de la capitale. Le théâtre se fixa à Pontoise & dans les lieux circonvoisins. Le premier mai la scene fut vive : le deux ; elle se répéta dans Versailles ; on y éventroit les sacs de farine , on gaspilloit la denrée sans *la piller* , & les polissons s'en jettoient des pelottes.

Au premier mouvement , Béasse de la Brosse , lieutenant de la prévôté de l'hôtel se rend au marché ; il voit du tumulte , veut rétablir l'ordre , n'y parvient point ; il dépêche à l'instant *un aviso* au capitaine des gardes. Aussi-tôt le prince de Beauvau monte à cheval , se rend sur les lieux , voit des payfans avec des bâtons qui veulent enlever la marchandise , puis des polissons qui se vautrent dans la farine

éparfe. Le prince de Poix arrive de fon côté comme gouverneur des ville & château de Versailles. Des gardes du corps accourent, & bien-tôt tout eft calme..... Cependant, dit le prince de Poix, on affure qu'ils font plusieurs bandes; dix mille.

Beauvau. --- Vous croyez ?

De Poix. -- Oui par-là... Eh! la sûreté de la perfonne du roi vous eft confiée? -- Mais ceci n'eft rien. -- Oh! faites toujours raffurer les grilles du parc.-- Grilles du parc... d'Affri... les fuiffes, à la bonne heure. -- Si vous transfériez le roi.--Et où? --Je ne fais... à Chambord? -- Quelle échaffourée! -- En répondez-vous, prince --- (Beauvau, en levant le menton)..... je n'imagine pas..... que.... Eh! vous êtes bien tranquille *avec toutes ces libertés* : j'ai oui dire à ma mere, que le vieux étoit toujours le meilleur; ce qu'il y a de sûr, c'eft qu'elle affuroit encore avant hier, qu'elle n'avoit jamais rien vu de femblable à ce qui fe paffe depuis quelques annés. --- Oh oui! la comteffe vieille cour. --- Vieille cour tant que vous voudrez. --- Eh! bien, que feriez-vous? --- Elle m'a dit que dans ces cas-là il falloit pourvoir au peuple. Elle l'a fait une fois à Arpajon, ça lui réuffit. --- Elle donna donc. -- Oui, elle donna,

--- Mais nous ne pouvons pas donner ici ; il n'y a qu'à taxer comme nous faisons à l'armée cela va tout seul

Ainsi, ces Messieurs qui n'avoient ni l'un ni l'autre, ni le code des économistes, ni leurs livres sacrés, crurent que pour entrer dans les vues du roi, il ne falloit que plaire au peuple ; & pour y parvenir, le moyen le plus simple leur parut tout bonnement de taxer le pain à deux sols, ce qui fut exécuté & publié sur-le-champ dans tout Versailles, affiché dans tous les carrefours.

On en rendit compte au roi qui fut tranquille. Cela fit si peu de sensation dans son intérieur, que Duret qui ne le quitte guere, qui lui est cher & utile, parce qu'il ménage à sa vue myope des lunettes à toutes les croisées de repos ; parce qu'il élève des marche-pieds où la stature du prince ne lui permet pas d'arriver ; parce qu'il affine les outils, dresse la meule, n'étoye l'enclume, colle les cartes, &c. : ce Duret, dis-je, rencontra sur la rampe de la chapelle Lacombe, vieux perruquier de Versailles, & vieux ami du Bleu, qui le premier par hasard le mit au fait dans une conversation singuliere, dont voici l'esquisse. Ah ! & bon jour pays ; comme ça va-

t-il là-haut? ---- (*Duret*) Bien & toi, & ta femme, & la petite? cela pousse chez elle; bien-tôt elle y passera, comme sa mere y a passé souvent. --- Mauvais plaisant! elle fera jolie, toujours mon aînée; mais ce ne fera pas pour les talons rouges de ce pays-ci, entends-tu? Je la marierai de bonne heure. J'ai un gros fermier de cette Beauce qui nous offre du comptant: veux-tu venir manger de notre lard aujourd'hui avec elle? nous rirons, bonne petite diableffe! --- (*Duret*) Je ne puis. --- Oh! Je m'en doute: de l'ouvrage là-haut, notre ami. --- Diable je t'en répons. --- Ç'a été long? ---- Très-long, point aisé. --- Affaire défagréable. --- Dis plutôt vétilleuse. --- Oui, lourde & longue. --- Pen sue. --- Dis donc pour ton maître. --- Il a eu chaud aussi, je t'assure. --- Je le crois, mais voilà qui est fini? --- Non. --- Ils y font encore? --- Ils font à dîner; mais nous reprenons après; il faut que cela soit fini aujourd'hui. --- Je le crois bien; mais ici tout est dit. --- Je te demande pardon; le plus traître reste à faire. --- Oh! pourquoi? cela s'adoucir. --- Je te dis que c'est le diable pour les emmancher. --- Est-ce qu'ils ne s'entendent pas? cela leur arrive souvent. --- De qui

parles-tu? --Des ministres.--Ane! je te parle des six dernières marches qui restent à poser. Les ministres sont tous à Paris; il n'y a personne ici.--- Et tu me dis que ton maître a eu chaud? --- Oui, à pousser la varloppe. ---Et qu'il y a eu un grand travail? --- Oui, à faire le degré que tu fais; y a-t-il assez de réms que nous remettons? Que le diable soit de ton degré! qui est-ce qui pense à ce degré? je te parle de la révolte. -- Ah! Ah! le courier est-il arrivé? nous l'attendons. -- Quel courier? d'où? --- De Dijon; c'étoit férier en Bourgogne.-- Mais depuis une heure: je te parle de l'émeute qui vient de se passer à ma porte. Le marché du vieux Versailles est sens-dessus-dessous; si je n'étois pas un merlan, tu me verrois couvert de farine; tu ne t'en apperçois pas; tu crois que c'est de la poudre.— Apprends - moi donc, quoi! qu'estce? ---.... (Ici, Lacombe fait le détail de l'émeute.) -- C'est bien étrange, je puis t'affurer que nous travaillons là-haut avec deux compagnons comme des enragés; que notre degré va finir; que le roi ne nous a presque pas quitté, & toujours pour de très-courts intervalles; que nous n'avons rien aperçu en lui qui ait trait à ce que tu n'ap-

prends , & qu'en voilà la première nouvelle.

Ces deux hommes se séparèrent aussi stupéfaits l'un que l'autre. En effet ; le roi s'étoit amusé pendant tout ce tapage à pousser le rabot & la varloppé , avec des ouvriers qui lui dressoient son petit degré , qui conduit au comble ; & cela fit si peu de sensation dans ce local , que les ouvriers n'apprirent l'émeute de Versailles qu'à leur dîner. Cependant le roi les quitta à différentes reprises , pour écrire de sa propre main deux lettres à M. Turgot qui étoit à Paris : il lui apprit à deux heures de distance les arrangemens qu'il avoit concertés avec l'intendant Berthier , pour assurer la tranquillité dans les haute & basse Seine , ainsi que la conduite du prince de Poix , & les précautions qu'on avoit prises pour sa sûreté personnelle , que lui garantissoient les patrouilles du parc.

M. d'Angiviller porta ces lettres ; Turgot sentit la faute , & s'occupa dès moyens de la réparer au plus vite. Ses apôtres assemblés se consultèrent , & virent clairement que l'époque de la révolution de la liberté prédite dans les livres étoit arrivée , mais qu'il

falloit des martyrs. Il n'y avoit pas un instant à perdre ; la taxe du prince de Poix minoit seule le systéme ; le roi en avoit donné l'ordre lui-même. Tout étoit perdu par cet acte d'enfant , mais commenté directement : M. Turgot se contenta d'envoyer à l'instinct au roi une instruction douce , pour lui commenter le véritable sens des écritures que MM. de Beauvau & de Poix avoient mal fait , encore plus mal interprétées ; & comme il étoit vraisemblable que la poignée de vagabonds , qui de marchés en marchés étoient arrivés le matin pour troubler celui de Versailles , ne manqueroient pas de renouveler la scene le lendemain ; à Paris , il attendit vingt-quatre heures pour qu'elle fût complète. Mais le contrôleur-général écrivit formellement au roi , que l'intendant permettoit ces troubles , loin de les appaiser ; que des *moteurs* sourds en vouloient à sa religion ; & quoique les deux lettres du roi eussent été écrites à course de plume , & ne fussent nullement dans les principes du contrôleur-général , il chargea Conichard son commis , d'en distribuer des copies , ce qui étoit une indiscretion & une inconséquence ; il compromettoit le roi , & déprimoit son propre systéme.

Raymond de St. Sauveur(*) étoit alors grand fectaire , quoiqu'il eût été fous l'abbé Terrai apôtre contre la liberté ; mais il donnoit dans fa trompette du vent qui fouffloit. Thierry remettoit de fa part au roi des mémoires. St. Sauveur prédit à la table du garde-des-fceaux, que le Noir & fon protecteur de Sartine ourdifoient dans Paris pour le lendemain 3 , & qu'on finiroit par les renvoyer. Cette prophétie entendue de tous les convives , fut recueillie avec foin ; chacun fe regardant , perfonne ne parla.

Le mardi 3 mai , dès la pointe du jour , les mêmes gens qui avoient paru les jours précédens aux marchés voifins , furent rencontrés fur les avenues de la capitale. Ils s'introduifirent vers fept heures du matin , & en deux heures de temps pillèrent la plupart des boutiques des boulangers ; ce concert parut furprenant ; une poignée de maréchauffée les fait rétrograder , & la moindre efcouade de guet les eût contenu. Ces gens rançonnoient pour le pain , & la plupart le diftribuoient à la populace ; des maçons qui élevoient le bâtiment des feuillans de la rue St. Honoré , reçurent une diftribution de petits

(*) Aujourd'hui intendant de Perpignan.

pains au lait, par des personnes qui les leur jeterent de planche en planche. Cela finit à onze heures. Turgot prétendit que le Noir avoit répondu de tout; le Noir prétendit que n'ayant reçu aucun ordre, rien n'avoit dû rouler sur lui.

Cependant, comme le hasard voulut que ce jour fut celui de la bénédiction des drapeaux; le maréchal de Biron ravi d'avoir une occasion de piaffer, donna l'ordre vers midi de s'emparer des carrefours. Les mousquetaires noirs & les gris furent mandés & occuperent quelques postes. Alors il n'y avoit pas l'ombre d'une émeute. La gaieté du matin, car on ne peut pas lui donner un autre nom, avoit éveillé le Bourgeois; on se disoit: *allons voir l'émeute*, & les gardes françoises rencontroient des poignées de badaux qui la cherchoient sans pouvoir la trouver. Toutes les boutiques de boulanger furent seulement fermées; cette extravagance ne devoit pas avoir d'autre suite. M. de Maurepas lui-même le témoigna; il étoit à Paris, il fut dans l'après midi chez M. Turgot, & de-là se rendit à l'opéra: c'étoit une leçon de premier ministre que cet homme vieilli dans les intrigues, donnoit au contrôleur-général; mais il n'étoit pas le saint de son évangile.

M. Turgot fit au contraire un grand plan de campagne, & voulut donner de la célébrité à ce petit événement, pour constater l'époque de la liberté. Pendant que M. de Maurepas étoit à l'opéra, le contrôleur-général partit pour Versailles, & obtint du roi l'ordre pour mettre Albert à la police; pour faire arrêter Saurin & Doumer, commis de Chaumont, & les déclarer fauteurs & instigateurs. M. Turgot sollicita en outre la révocation de l'intendant Berthier. Le roi accorda tout, excepté ce dernier point; ce prince avoit été satisfait des dispositions générales pour prévenir les mouvemens des haute & basse Seine, & assurer par ce moyen l'entière liberté du fleuve, parce que Berthier lui avoit bien fait saisir sur la carte tous les postes avancés de cette guerre de farine. Le Noir de son côté avoit prévenu M. de Sartine; mais ce dernier l'abandonna.

Le mercredi 4 mai, dès six heures du matin, Albert exécuta en personne l'ordre chez le Noir. Ce dernier n'avoit pas cru que la chose seroit si prompte, & on y mit de la rigueur; il y fut sensible, il pensa périr de chagrin, & fit une maladie sérieuse. Albert étoit un des grands apôtres de l'économiste,

& la pierre angulaire sur laquelle M. Turgot élevoit son édifice. D'après cette opération, ils furent tranquilles, & se crurent consolidés.

Mais le parlement ne s'endormit pas ; les anti-économistes du peuple noir, firent un arrêté violent contre le système de la liberté, portant en outre, que cet arrêté seroit imprimé & placardé dans le jour, ce qui fut exécuté. C'étoit sonner le tocsin. Cependant le parlement étoit en quelque sorte autorisé à un tel acte par l'ordonnance de la surveillance, rendue à Versailles, de l'express commandement du roi, pour taxer le pain à deux sols ; & par l'insouciance que le premier ministre avoit manifesté la veille, en allant baguenauder à l'opéra.

Cette dernière levée de bouclier étoit tout autrement dangereuse que la conduite du prince de Poix. M. Turgot sentit donc qu'il falloit employer avec toute la rapidité imaginable les plus grands efforts. Les catéchismes de bienfaisance, les instructions douces ne suffisoient plus ; il falloit déployer l'autorité & faire une loi.

Le garde-des-sceaux étoit suspect, & trop voué à Monsieur de Maurepas, pour se prêter
au

au nouveau système. M. Turgot eut donc recours à M. de Malesherbes, que les économistes appelloient le *pontife*; on le mit en chantier. M. de Malesherbes fit une grande déclaration, avec un long préambule explicatif, qui ôtoit au parlement la connoissance de tout ce qui pourroit avoir rapport aux bleds. Cette loi ne fut prête que le soir. M. Turgot se rendit à Versailles, & travailla avec le roi jusqu'à deux heures & demie du matin. Ce ministre obtint, 1°. que l'arrêté du parlement seroit à l'instant placardé d'un *de par le roi*, par - tout où besoin seroit, de l'autorité du maréchal de Biron, sans signature d'aucun secrétaire d'état, par voie purement militaire; ce qui ne s'étoit jamais vu qu'à l'armée. 2°. Que le parlement seroit mandé pour ce jour, 5 mai, à onze heures du matin. 3°. Que lui, M. Turgot, auroit un blanc-seing pour le commandement des troupes.

En conséquence le contrôleur-général descendit lui-même aux chevaux-légers à Versailles, & frappa à trois heures du matin. Le Suisse de l'hôtel n'ouvrit que sur le cri réitéré de M. Turgot: *de la part du roi*; mais ce Suisse qui n'apperçut qu'un gros homme en cheveux longs, ébouriffés par le vent, crut

que c'étoit un fol. De sa vie le pauvre diable n'avoit vu un magistrat à sa porte , encore moins à trois heures du matin : rien n'étoit si plaisant que de voir ce Suisse en chemise & sans culotte , se débattre de paroles avec M. Turgot ; ce qui dura jusqu'à ce que celui-ci eut montré le blanc-seing du roi. Alors on avertit l'officier de garde , auquel le contrôleur-général intima sur-le-champ l'ordre de partir avec sa troupe pour Pontoise , où l'émeute s'étoit renouvelée ; les gardes-du-corps se portèrent ailleurs , &c.

M. de Maurepas & le garde-des-sceaux avoient assisté à la conférence de nuit , que M. Turgot avoit eue avec le roi ; mais le contrôleur-général ayant apporté le travail tout fait , le garde-des-sceaux n'avoit été qu'auditeur bien-volant. Il s'aperçut aisément , que si la déclaration étoit enrégistrée en lit-de-justice , telle que M. de Malesherbes l'avoit dressée , il se trouveroit perdu sans ressource ; ce qui étoit bien le vœu de M. Turgot ; car pour consolider son système avec un lieutenant de police à sa dévotion , le commandement des troupes en poche , il lui falloit encore un législateur. Alors l'économisme triomphoit.

Le 5 mai , aussi-tôt que M. de Maurepas

fut levé , le garde-des-sceaux se rendit chez lui , & lui fit sentir les conséquences de l'acte du moment. M. de Maurepas faisit cet aperçu , & tourna si bien le roi , que cette déclaration fut restreinte à la seule disposition , par laquelle on dépouilloit le parlement de la connoissance des délits commis par ceux qui se trouvoient détenus du jour de l'émeute (2 mai) , dont on chargeoit la prévôté , pour en juger en dernier ressort. Une telle loi ne signifioit rien ; bien plus : le parlement ne pouvoit qu'en être très-fatisfait , parce qu'on lui ôtoit l'odieux de la punition des coupables.

Comme le roi s'étoit levé tard , cette décision ne put pas avoir lieu de bonne heure ; il fallut refaire toutes les expéditions qui avoient été préparées la veille , & le parlement qu'on n'avoit pu contremander , arriva toujours pour onze heures , selon l'ordre de la nuit. Comme rien n'étoit prêt , on imagina de lui faire servir un grand dîner de la bouche , tout en poisson ; & le lit-de-justice ne commença qu'à cinq heures.

Le parlement , grace au nouvel arrangement , ne dit mot , & fut même fort content. M. Turgot qui avoit manqué son opération

décifive , continua de faire placarder chaque jour dans Paris de nouveaux *de par le roi* , pour défendre les bâtons ferrés , les attrou-
pemens , la liberté de marchander le pain , &c. &c. Le maréchal de Biron fit ses rondes pour la forme ; la chanson parut & tout fut dit.

Mais les apôtres du systême n'en voulurent point avoir le démenti ; & le 17 , au milieu du plus grand appareil , on pendit à deux potences de vingt coudées , deux malheureux gaziers que le guet avoit arrêté le 2 , & qui avoient jeté des pains à la tête comme fit toute la populace.

Ce qu'il y eut de bien singulier , c'est que pendant qu'on scelloit ainsi de sang humain la loi de la liberté , M. Turgot fut obligé de donner dans les provinces des ordres contraires & destructifs de cette liberté. Il avoit fait approvisionner extraordinairement & à prix forcé la Lorraine , avec des bleds de la Champagne. La Champagne fut dépourvue : le sacre arrivoit ; on craignit une disette à Rheims : les mêmes bleds exportés à grands frais de la Champagne en Lorraine , furent reportés presqu'aussi-tôt en Champagne , parce que les besoins de la Lorraine furent moindres

que ceux de la Champagne. La plupart de ces besoins gissent dans l'opinion, & l'administration doit en pareille matiere ne s'occuper qu'à guérir le moral. Il en coûta de grosses sommes pour faire voiturer des bleds dans tous les lieux du royaume, où les disettes se firent sentir ; & jamais la loi de la liberté n'éprouva plus d'entraves qu'à l'époque où on la prênoit avec tant d'enthousiasme.

Pour la petite piece, Pezai, qui détestoit M. Turgot, déterminâ Thomas à donner son ouvrage sur les bleds ; & Necker le fit répandre comme en étant l'auteur. Cette insulte à la doctrine ministérielle fit plus de peine à M. Turgot, que toutes les autres attaques qu'il avoit éprouvées. Il employa une infinité de ressorts pour faire révoquer Necker par sa république, dont il étoit le ministre : il échoua ; le crédit illimité de M. Turgot n'eut aucune influence sur la petite république de Geneve ; & les bonnes récoltes qui survinrent firent oublier les systèmes & les émeutes.



 CHAPITRE VIII.

*Mémoire. -- Anecdote donnée par le marquis d'A*** à la cour, dont il est ministre, & communiquée par le cousin du secrétaire d'ambassade.*

A l'instant de la mort de M. le dauphin; (le 20 décembre 1765) dans la première crise de l'inquiétude & de la douleur, Madame la dauphine demanda au roi: 1°. la permission & les moyens de s'approcher le plus près qu'il seroit possible de sa personne; 2°. la liberté de veiller, d'une manière spéciale & privilégiée, à l'instruction des princes ses enfans, en qualité de surintendante de leur éducation; 3°. de conserver son rang à la cour.

Le roi accorda tout. Son affliction étoit vive. Après avoir établi sa famille à Versailles, il se retira à Choisi, esseulé, & y resta plus de huit jours, pour s'affranchir du cérémonial du premier janvier. Le service seul eut la permission de le suivre. Il n'y eut point de liste de seigneurs; ce qui donna lieu à une décision d'intérieur.

Les entrées familières concourent dans les

occasions avec le service; mais comme en 1765 il ne restoit plus que M. le comte de Clermont & le comte d'Eu, qui eussent les entrées familiares, à raison de ce qu'ils avoient été élevés avec le roi, la cour se trouvoit proprement restreinte au pur service. Le marquis de Marigni prétendit qu'en l'absence du surintendant des bâtimens, sa place de directeur-général lui donnoit les entrées familiares, plus distinguées que celles du service simple. M. de Choiseul s'opposa à cette demande, d'autant qu'il ne pouvoit être de ce voyage, dont il redoutoit l'intrigue; mais le roi admit le marquis de Marigni, & exclut tous ses ministres.

Ce fut alors que M. le duc d'Aiguillon, qui se trouvoit en cet instant agité par tous les tumultes de la Bretagne, & privé de son protecteur, obtint du roi les pleins pouvoirs, en profitant adroitement du moment. Il se rendit en effet dans sa province le 28 décembre 1765, y changea la face de toute l'administration, & emporta le renvoi à Saint-Malo de l'affaire de MM. de la Chalotais.

M. de Choiseul se vit forcé de louvoyer; il suivit même & exécuta de point en point le plan tracé par le duc d'Aiguillon, jusqu'à

ce qu'étant parvenu à broailler les cartes de nouveau , toutes choses , au bout de quelques mois , retomberent dans la confusion... Mais ce n'est pas un mémoire sur l'administration de M. de Choiseul qu'on me demande; mon objet est de dire la vérité sur le fait de la mort de Madame la dauphine.

Après les premiers momens que la nature abandonne à la douleur , Madame la dauphine voulut s'occuper sérieusement de la tâche importante qu'elle s'étoit imposée. Elle avoit soigneusement recueilli tous les manuscrits , les extraits , les notes de son époux ; sur-tout ceux que ce bon prince avoit étiquetés de sa main : *papiers pour l'instruction de mon fils de Berry*. Madame la dauphine , qui les appelloit son trésor , fit choix de plusieurs personnes pour les mettre en ordre. Son confesseur , l'abbé Collet , qui l'avoit été de son mari , lui donna un de ses amis pour être à la tête de ce travail ; & l'on dressa en peu de tems un plan d'éducation méthodique , dont les manuscrits originaux de M. le dauphin formoient la base.

Les cahiers étoient remis successivement à Madame la dauphine , à mesure qu'on les composoit. Elle avoit chargé un nommé

Pomier, aujourd'hui secrétaire des commandemens de M. le comte de Lutace, de les prendre chaque semaine, & de les lui remettre en mains propres, avec la défense la plus expresse d'en parler à qui que ce soit, parce qu'elle vouloit en prévenir elle-même le duc de la Vauguyon, qu'elle regardoit comme incapable, & cependant à qui elle ne vouloit pas déplaire; mais elle avoit résolu de ne lui en parler qu'au moment où elle entamerait ce nouveau plan d'éducation, qu'elle comptoit commencer à exécuter aux fêtes de Noël 1766, parce que l'année de deuil expiroit alors, & qu'il ne lui falloit certainement pas moins de tems pour se familiariser avec un genre de travail, qui jusqu'alors lui avoit été absolument étranger.

Cette mere tendre se faisoit de cette occupation un devoir sacré & un plaisir que l'on ne peut exprimer. Elle apprenoit par cœur presque tous les cahiers destinés à ses enfans. Sa mémoire avoit été exercée de tout tems; elle savoit assez bien le latin, & étoit familière avec Horace. Chaque jour l'abbé Collet lui faisoit répéter sa leçon d'éducation dans son oratoire. Cette princesse qui avoit du talent naturel, de l'esprit, de

P'énergie & infiniment de caractere , ne se laissoit de rien. A mesure que cette veuve infortunée avançoit dans une lecture où les extraits de M. le dauphin étoient diffémisés avec art , elle versoit des torrens de larmes. On peut sur cette simple ébauche deviner quelle influence une telle éducation auroit eue sur des cœurs jeunes , bien nés , & guidés sans relâche par la meilleure des meres. Quelle différence d'une pareille institutrice aux éducateurs ordinaires ! Combien des leçons si touchantes devoient être mieux accueillies que ces documens arides , qui le plus souvent dégoûtent à jamais du travail auquel ils prétendent accoutumer.

Madame la dauphine ne se bornoit point à ces occupations relatives à l'éducation de son fils aîné ; elle pensoit à elle - même ; elle pensoit au bien de l'état. Elle avoit un homme de confiance qui l'instruisoit par écrit chaque semaine *de ce qu'il falloit qu'elle sût* ; c'étoient ses propres expressions. Pomiez étoit chargé de lui remettre tout à elle seule ; elle avouoit que le roi lui parloit de beaucoup de choses , & l'évêque de Verdun Nicolai lui conseilloit bien de tout écouter.

Cet évêque alloit être premier aumônier

de Madame la dauphine. Caractere ardent , ambitieux , factieux même ; c'étoit lui qui , en qualité d'agent du clergé , fit cette réponse à M. de Machault , contrôleur-général Vous sonnez le tocsin , lui disoit le ministre. --- Oui , Monsieur , quand vous mettez le feu par - tout --- Ce mot dit en pleine audience étoit vigoureux. On agitoit alors la fameuse affaire des immunités du clergé , à l'occasion de laquelle Silhouette fit son livre. *Ne repugate vestro bono.*

Tel étoit l'état des choses en 1766 , lorsque la cour se transporta à Compiègne. Madame la dauphine n'avoit point encore usé de la permission que le roi lui avoit donnée de conserver son rang à la cour ; elle avoit voulu laisser écouler les six premiers mois de grand deuil ; mais le jour de saint Jacques elle parut , & tint désormais la cour les jours de chasse. Alors se déploya dans quelques occasions la vigueur de son caractère. Un jour entr'autres qu'on lui servit deux œufs qui , avec le lait qu'elle prenoit à la rigueur , formoient son dîner , l'un de ces œufs se trouva couvé. Elle se tourna du côté de M. de Muy , son maître-d'hôtel , & lui dit ces mots : *voyez , Monsieur , comme on me sert ;*

mais d'un ton si fier , qu'on en parla tout le voyage. On n'étoit plus accoutumé à entendre de ces phrases des maîtres , qui tuent les hommes quand elles sont appliquées à propos. La vue de ce poulet vivant fit horreur à la princesse ; il lui prit une quinte violente , qui devint la seule ressource des partis furieux qui lui étoient opposés. Cependant les assiduités du roi auprès de Madame la dauphine devinrent très-fréquentes : chacun ouvrit les yeux , & les intrigues infernales se renouèrent.

A la mort de M. le dauphin , sa veuve , nous l'avons dit , avoit obtenu du roi qu'elle seroit logée le plus près qu'il seroit possible de l'appartement de sa majesté : en conséquence le roi lui destinoit celui qu'occupoit feu Madame de Pompadour , lequel à l'instant de sa mort avoit été divisé par des dames du service , & tout de suite habité. Pour rendre cet appartement logeable , il suffisoit d'enlever quelques légères cloisons. L'intrigue contraire gagna le vieux Gabriel , premier architecte , qui par l'ancienneté de son service de quarante-quatre ans auprès de Louis XV , lui faisoit croire ce qu'il vouloit. Gabriel persuada au roi que les grosses poutres étoient pourries ,

& qu'il y auroit du danger pour sa majesté, lorsqu'elle se rendroit chez Madame la dauphine. Cette opinion accueillie entraînoit la reconstruction totale des plafonds. Cependant il ne s'étoit alors écoulé que vingt mois depuis la mort de Madame de Pompadour; ces poutres ne pouvoient pas s'être pourries dans un si court espace de tems; mais le roi n'osa rien prendre sur lui, & ordonna qu'elles seroient visitées.

La cour séjourna deux mois & demi à Compiègne, parce qu'il n'y eut pas de Fontainebleau; le roi ne voulut pas donner à sa belle-fille ce spectacle de douleur, la vue de ce lieu de ses souffrances & de sa perte funeste: mais comme ce prince ne pouvoit guere se passer de son ferrail pendant deux mois, & qu'il ne l'avoit pas fait venir à Compiègne à cause de l'incommodité du local, il coupa son séjour, laissa la cour à Compiègne & fut passer près de huit jours, tant à Versailles qu'à Choisi.

M. de Choiseul fut de ce voyage de Choisi; & c'est-là qu'il obtint du roi que ce prince personifieroit, pour ainsi dire, dans le mémoire justificatif que M. de Calonne lui présenta le premier septembre, en écrivant de

fa propre main au bas de ce mémoire : *que M. de Calonne n'avoit rien fait que par ses ordres ; qu'il l'approuvoit en tout , & qu'il l'autorisoit à le faire imprimer.* Le roi se substituoit donc à M. de Calonne ; devenoit par conséquent l'accusateur de M. de la Chalotais , & justifioit le maître des requêtes du fait du porte-feuille. On accusoit M. de Calonne d'avoir affecté un oubli chez M. le vice-chancelier , pour que ce chef de la justice pût lire des pieces secretes que M. de la Chalotais avoit confiées à M. de Calonne , & dont celui-ci ne pouvoit donner une communication notoire , publique & légale que sous le masque de l'étourderie & de la distraction , en affectant de laisser traîner son porte-feuille de poche ; ce qui lui réussit. Le mémoire de M. de Calonne fut imprimé à l'imprimerie royale & répandu par-tout. Cet homme n'a pu se justifier par un tel mémoire ; il a avoué au contraire des faits dont le public pouvoit douter , & M. de Choiseul abusa de la foiblesse du roi pour lui faire jouer un rôle atroce dans ce drame d'iniquité.

Le roi avoit promis à Madame la dauphine de visiter par lui-même les fameuses poutres. Gabriel les fit découvrir pendant le fé-

jour de Choisi, & le roi les trouva assez endommagées pour que l'architecte n'eût pas tort dans tous les points ; mais il fut reconnu qu'ils auroient pu durer plus long-tems que la vie du roi même , & peut-être que les gros murs. Cependant il fut décidé qu'elles seroient renouvelées. Le parti se flatta d'avoir tout gagné , & ne douta pas que Madame la dauphine au retour ne fût reléguée dans un coin du château ; mais le roi donna à sa belle-fille tout le local des petits appartemens , qu'a occupé depuis Madame du Barry.

La faveur de Madame la dauphine augmentoit visiblement ; mais on la chicanoit en-dessous sur tous ses desirs ; par exemple , elle obtint alors du roi la place de surintendant à Madame la duchesse de Berry , pour un des protégés de feu M. le dauphin. Dès le lendemain , M. de la Verdy , qui étoit un des pions avancés de M. de Choiseul , fit signer au roi une dérision par laquelle il fut dit : *que toutes les charges de nouvelle création s'acheteroient*. Celle de surintendant de la maison fut taxée à cinquante mille écus.

Madame la dauphine comprit qu'on lui avoit joué un tour. Son intention & la vo-

lonté du roi avoient été la veille de donner cette charge *gratis* à son protégé, en exécution de la promesse du dauphin, sur la demande de sa mère. Madame la dauphine fut outrée, & pressa le roi : le jour du premier conseil à Versailles après Compiègne, aussitôt que le roi apperçut dans la galerie le recommandé de sa belle-fille, il vint à lui tout droit & lui dit : *vous aurez votre lettre si-tôt qu'on fera les maisons* ; & sans attendre de réponse, il se retourna & prit le chemin de la porte de glace. On regarda cette attention du maître comme une grande faveur ; mais le roi ne se conduisoit guere autrement dans les circonstances embarrassantes. Ce prince desiroit de faire quelque chose d'agréable à la dauphine, sans brusquer ses ministres ; de sorte qu'en donnant à sa belle-fille, & retenant sur la demande de M. de Laverdi, il ne pouvoit couvrir cette conduite inconséquente que par une honnêteté d'apparat qui prouvoit au moins sa bonhomie, en dévoilant sa foiblesse. Cependant quel pays c'est que la cour ! Une si pitoyable bagatelle fit jeter les yeux sur un simple maître des requêtes, que le ministre principal ne pouvoit souffrir, qui n'avoit ni bureaux ni pen-

sions,

sions , auquel on ne distribuoit que de petites affaires à rapporter. Le duc de Duras qui vouloit donner Madame de la Poupliniere au roi, demanda aussi-tôt pour rapporter son affaire, à l'homme à qui le maître avoit parlé ; & voilà comme un mot , comme un clin-d'œil élève , abaisse.

M. de Choiseul s'appercevant au mois d'octobre 1766 , que malgré toutes les intrigues fouterreines , le crédit de Madame la dauphine se fortifioit auprès du roi , sentit qu'il falloit donner de nouvelles preuves de son pouvoir , qui en imposassent aux observateurs. Il créa six places de conseillers d'état ; ce qui ne s'étoit pas vu depuis 1661 ; fit vaquer par cette manœuvre des intendances , plaça toutes ses créatures , & ferma la porte aux autres , parce qu'il ordonna par l'arrêt de création des nouvelles places de conseillers d'état ; qu'elles s'éteindroient à mesure , jusqu'à ce que le tableau fût réduit de nouveau au nombre primitivement fixé par Colbert ; de sorte qu'il n'y eut plus de mouvement dans le conseil. M. de Choiseul par cette opération anticipa tout en un moment pour plusieurs années.

Cependant la santé de Madame la dauphine,

cette fanté qui étoit le vrai thermometre des intrigues , devoit meilleure chaque jour. Tronchin se joignit à la Breuil, son médecin, & la conduisit à merveille; la princesse qui cessa le régime du lait, reprit ses forces, dîna en public, parut au jeu de la reine, & se trouva à Noël en état de commencer son grand ouvrage; mais le petit deuil la retint; elle ne voulut rien faire que les six semaines qui suivent ordinairement l'année de deuil ne fussent expirées. Enforte que l'époque de son travail fut irrévocablement fixée pour le mois de février 1767. Mais indépendamment de ce projet, les conférences avec le roi devenant tous les jours plus intéressantes & plus fréquentes, elle proposa le plan de son époux, & porta hautement & avec une vigueur peu commune, MM. de Mui & d'Aiguillon au ministère. Quant au garde-des-sceaux, il étoit naturel que l'évêque de Verdun fit choisir son frere le président de Nicolai.

En janvier 1767, Madame la dauphine se promenoit tous les jours en voiture, malgré la rigueur de la saison, & Tronchin fut si content de son état qu'il dit à l'abbé Collet, qu'il étoit très-tenté de déclarer au roi, qu'il la regardoit comme sauvée & qu'il répondoit

d'elle. Quant aux affaires générales, le roi promit formellement à sa belle-fille de commencer le changement de son ministère par le garde-des-sceaux, & les choses furent au point que Madame la dauphine ayant donné la parole du roi au président de Nicolai, Madame la présidente de Nicolai, qui est une femme économe & ménagère, acheta le linge nécessaire qui fut coupé & ourlé à la fin de janvier. L'évêque de Verdun eut la promesse de la nomination de France au chapeau, & Madame la dauphine le faisoit traiter avec le cardinal de Luynes de sa place de premier aumônier, &c. &c. Or le cardinal de Nicolai seul, secondé de la fierté & de l'élévation du caractère de Madame la dauphine, étoit capable d'écraser à jamais tous les Choiseul, d'autant que le roi ne demandoit qu'à être soutenu.

Tel étoit le péril imminent & presque inévitable où se trouvoit M. de Choiseul dans le mois de février 1767, lorsque Tronchin ne cessant de vanter l'état de Madame la dauphine, & cette princesse se trouvant très-bien le premier mercredi de février 1767, elle prit la tasse de chocolat qu'elle avaloit tous les matins. L'instant d'après elle se trouve

mal ; les fyncoptes , une perte effroyable surviennent. . . . Tronchin , accompagné de la Breuil , descend auffi-tôt chez le roi & lui dit : “ Sire , depuis quelques jours , je vous
 „ lois rendre compte à votre majesté de l'état
 „ de Madame la dauphine , pour l'assurer que
 „ je croyois pouvoir répondre de sa vie. ” --

La crise qui survient ne peut avoir qu'une cause furnaturelle.

De ce moment & jusqu'au 12 que cet état dura , Madame Adélaïde qui ne quittoit point Madame la dauphine , & qui vivoit avec elle dans la plus grande intimité , lui administra *le contre-poison de Madame de Vérue* , qu'elle tient de Madame la princesse de Carignan , & qu'elle a toujours dans les cassettes qui la suivent. L'abbé Collet , Pomiers , &c. furent présens à l'événement , & en ont répété nettement & sans mystere tous les détails à qui a voulu les entendre. Tous les matins jusqu'au 12 , Madame Adélaïde a fait elle-même la tasse de chocolat de Madame la dauphine.

Beccari fut soupçonné ; il tenoit les petits appartemens ; Dour , garçon d'office , lui a vu apprêter la tasse de chocolat suspectée ; il a dit qu'il ne comprenoit pas comment il fal-

loit autant de tems pour préparer une tasse de chocolat, & pour quoi l'on y faisoit entrer tant d'ingrédiens, des eaux qu'on tiroit de divers flacons. Le Dour est actuellement maître-d'hôtel de M. d'Amécourt, conseiller au parlement.

Jusqu'au 12 de février il passa pour constant que Madame la dauphine mourroit empoisonnée. L'évêque de Verdun & Madame la duchesse de Caumont ne s'en cachotent pas le moins du monde ; & ce qu'il y eut d'étrange, c'est que M. de la Vauguyon qui, jusqu'au 12, dit comme les autres, changea de langage le jour de la mort, parce qu'il craignit d'être renvoyé. L'anecdote du poison articulée par le gouverneur des enfans de France, prenant plus d'importance.

Cet affreux événement causa une fermentation inexprimable ; le roi se conduisit sagement & ne parla point ; mais Tronchin qui foutint le mot de *surnaturel*, n'en voulut point avoir le démenti. Après tout que risquoit-il ? . . . C'étoit son opinion. Que fit-on ? Sénac fut gagné, & l'on devine bien par qui. On assembla toute la faculté de Versailles. Le corps de la princesse fut ouvert en présence de quatorze personnes qui signerent le pro-

cès-verbal, après que Sénac eut interpellé Tronchin & la Breuil sur le fait du poison ; & comme en effet il n'y en avoit aucune trace, les deux médecins se turent,

On affecta pour lors de répandre ce procès-verbal ; on contourna Madame de Narbonne ; Madame Adélaïde, qui est versatile, abandonna ce qu'on voulut, & on lui promit qu'elle seroit sur-intendante de l'éducation : ce qui lui vaudroit la distribution des graces de tout cet intérieur ; enforte que peu de jours après la mort de l'infortunée princesse, tout fut étouffé.

Mais les partis jugulés ne s'endormirent pas. D'abord il s'en éleva un très-violent contre Madame Adélaïde dans l'intérieur de la reine ; on fit entendre à cette dernière princesse, que la sur-intendance de l'éducation lui étoit dévolue de droit, & non à la tante. De-là il résulta que ni la reine ni Madame Adélaïde ne s'en mêlèrent ; que le duc de la Vauguyon se mouroit de frayeur, & que les abbés & les sous-gouverneurs continuoient leurs petits blâmes, leur pitoyable routine. Le foyer de cet incident vint tout naturellement des PP. Trümpzinsky & Onegansky, jésuites, confesseurs de Marie Leczinska, qui

représentèrent à cette princesse Madame de Narbonne comme une intrigante, & tous les commentaires,

Quant aux médecins Tronchin & la Breuil, ils s'expliquèrent non pas hautement, mais suffisamment pour entretenir un parti. Astruc le fortifia; & comme il avoit de l'esprit, il accrédita cette version avec d'autant plus de facilité, que les médecins de la cour ont toujours dans les médecins de Paris des antagonistes redoutables. D'ailleurs la réputation de Tronchin, jusqu'alors intacte, resteroit-elle entachée par l'attaque de la faculté de Versailles?

Le roi fut inquiet, & s'ouvrit à M. de Soubise & à M. Bertin. On réduisit la question à savoir s'il y avoit des genres de poison qui pussent faire périr *ad tempus* sans laisser de traces.

M. Bertin chargea Bourgelas de travailler, & ce dernier accepta d'autant plus volontiers qu'il avoit avancé le fait pour être vrai; c'est-à-dire, qu'il soutenoit l'existence des poisons *ad tempus*. En conséquence il fit venir d'Allemagne plusieurs traités, & travailla concurremment avec la Breuil & Tronchin; en sorte que pendant plus de six mois, quand

on alloit chez la Breuil, on ne trouvoit autre chose sur le pupitre que des traités de médecines ouverts à l'article *de venenis*.

Bourgelas, fort lié avec un homme très-instruit, furet infatigable, & qui avoit perdu plus qu'un autre à la mort de Madame la dauphine, ne lui cacha rien, & sans accuser personne il lui dit que le poison *ad tempus* existoit; qu'il étoit particulièrement à Naples, & que ce seroit lui rendre un grand service que de contourner adroitement quelques étrangers sur ce fait, en y mettant un grand art, en ne compromettant qui que ce soit, en laissant ignorer à tout l'univers que le roi faisoit travailler, que des ministres étoient chargés, &c. &c. Au reste, la matiere étoit assez sérieuse par elle-même pour mériter d'être approfondie.

Le confident de Bourgelas jeta aussi-tôt les yeux sur l'abbé Gagliani, dont il étoit connu. Personne n'étoit plus capable que ce rusé Napolitain de lui procurer les détails que l'on desiroit; mais il falloit y mettre d'autant plus de finesse & de dextérité, que l'abbé pétillant d'esprit auroit, sur la moindre donnée, deviné bientôt tout le reste. Voici le hasard singulier qui, dans le voyage de Com-

piegne en 1767, procura la solution du problème : l'intelligence de ce fait nécessite une digression.

Les voyages de la cour tiennent un peu de la liberté de la campagne ; il y a moins d'étiquette ; on entre par-tout à toutes heures. Les distances à Paris s'opposent à la facilité de choisir les momens, ou bien il ne faut avoir qu'un objet en vue.

L'instant favorable pour jouir de l'abbé Gagliani étoit le matin vers onze heures ; il avoit l'habitude de travailler au lit de tête, comme Descartes ; avec cette singularité qu'il étoit nu comme un ver entre ses draps, souvent la couverture par-dessus la tête. Jamais la porte n'étoit scellée ; en sorte qu'en s'approchant en tapinois, on l'entendoit quelquefois marmoter des morceaux qu'il composoit, ou appliquoit en véritable improvisateur. Ainsi, quand l'arrêt d'expulsion des jésuites fut rendu par M. d'Aranda, l'abbé s'écria d'un ton de Sybille :

Gens inimica mihi Tyrhœenum navigat æquor.

Vers de Virgile d'autant mieux appliqué à l'occasion, que d'une part il devoit personnel à l'abbé dont la famille avoit été en

tout tems horriblement persécutée par les bénits peres , & que de l'autre le roi d'Espagne les envoyant tous en Italie, cette *gente ennemie* se trouvoit sur la mer de Virgile.

Quand cet abbé à lazzi entendoit quelqu'un , il sortoit la tête comme font les vers à tuyaux. Pour lors on voyoit son corps nu s'élever & prendre un grand vildes-chour , qu'il endossoit *pour avoir* , disoit - il , *poil contre poil*. Il croisoit ses jambes & tenoit son lit de justice qu'il appelloit *electa justitia* , d'ÉLITE JUSTICE. Cette étymologie n'étoit pas mauvaise.

Son singe qui ne le quittoit presque jamais étoit un animal très - particulier , d'ailleurs très - vigoureux. L'abbé en raffolloit. Il étoit persuadé de la métempfycose , & ne doutoit pas que l'ame d'un Pitt , d'un très - grand ministre , d'autrefois celle d'un mathématicien , d'un astronome , d'un secretaire d'ambassade , d'un musicien , &c. ne fût dans son singe. Et pourquoi ces variantes ? C'est que l'abbé observoit toutes les inclinations de cet animal , & en tiroit des conséquences. Un jour il s'amusa à balancer la lampe de l'escalier , cassa la marmite de verre , & répandit l'huile. La rampe de fer imprégnée de cette

liqueur, tacha l'habit de l'ambassadeur Cantilana. Celui-ci d'ordonner que l'on tuât le singe, l'abbé de démontrer par ses lazzis que c'étoit l'ame d'un favant qui résolvoit le problème de l'oscillation du pendule ; la compagnie de rire , & la nouvelle de ce jour étoit l'histoire du singe de l'abbé. . . . Une autrefois il jeta par les fenêtres une cuvette pleine d'eau. . . . C'étoit pour calculer la descente des graves. . . . Tantôt il fourroit ses mains dans l'encre & les appliquoit sur la musique de l'abbé. . . . Nouveau genre enharmonique. . . . Il lui laissoit parfois décacheter les dépêches, & ce singe le faisoit véritablement avec la dernière adresse. . . . Et le voilà membre du corps diplomatique. . . . S'il déchiroit les rideaux de taffetas d'un bout à l'autre par bandes à fagner. . . . C'étoit un autre Winslou ; & ainsi à chaque sottise nouvelle. . . . Mais enfin cet animal devint le rival de son maître , un jour que Gagliani caressoit devant lui de très-près sa maîtresse , le singe voulut en avoir sa part. La place étoit prise ; le singe entra en fureur , & saisit l'abbé à la gorge pendant qu'il fourrageoit la belle. Il fallut appeller du secours ; on ne put jamais arracher le singe qui étrangloit l'abbé ; on fut contraint de l'y

ruer : telle fut la fin extraordinaire de cet animal. Ce fait a été gravé avec toutes ses circonstances pour des livres gaillards, l'abbé Gagliani au naturel & reconnoissant à ne pas s'y tromper.

Cet Italien étoit d'une falacité qui surpasse tout ce qu'on a connu en France en ce genre. Son petit corps trappu, monté sur trois jambes dont la plus grosse, dit-on, n'étoit pas celle que l'on voyoit ; bien nourri, plein de sucs & de substance, aiguillonné sans cesse par le feu dévorant de son imagination, appétoit avec fureur les plaisirs de l'amour. Mélangeant à la fois les goûts italiens & les françois, il n'adoroit que les femmes ; mais aussi il leur sacrifioit sur tous les autels. Ses courses vagabondes lui produisoient souvent de fâcheux accidens. Chaque *rhume* lui inspiroit un ouvrage. Gatti, ce célèbre empirique de Pise, ce charlatan innoculateur, arrivoit chez l'abbé avec des brocs & du mercure ; c'étoit une comédie : si-tôt guéri, le néophyte recommençoit de plus belle, & le travail cessoit alors. C'est dans de tels intervalles qu'ont été composés son fameux traité des monnoies, ses commentaires sur Horace, sa dissertation sur les Saints Cristo-

phes Gothiques, que la superstition destinoit à préserver de l'apoplexie par leur seule inspection. (1)

L'abbé Gagliani avoit des habits galonnés, brodés, &c. pour se déguiser. Alors M. le chevalier partoit dans cet équipage, & montoit à tous les étages de la rue Saint-Honoré. Jamais son esprit ne lui venoit que quand il s'étoit bien raffassé de luxure, & de tous les genres de luxure. Un jour qu'il racontoit à l'émissaire de Bourgelas les prouesses de la veille, qu'il détailloit tous les genres de beauté qu'il avoit parcourus, les notes qu'il avoit recueillies pour former un beau modele, il montra un catalogue de vingt-sept filles qu'il avoit fait mettre toutes nues dans l'espace de quatre ou cinq jours, pour faire, selon son idée, une Vénus de Médicis. N°. I, Mademoiselle Zelmire, au coin de la rue des Vieilles-Étuves. -- Belle chute de hanches, &c. &c. -- & ainsi de suite jusqu'à N°. XXVII. Puis il peignit les variétés qu'il avoit essayées dans ses excursions lubriques, & tout-à-coup il déplora son malheur de n'être pas à la

(1) Et de là ces colosses si monstrueux & adossés aux porches, afin qu'on les apperçût de loin, & sans se détourner de ses affaires.

Chine ; car , dit - il , les Chinois ont des méthodes à l'infini pour prolonger , exciter , rappeler les voluptés Or , l'interlocuteur de l'abbé ignoroit encore où cette ivresse alloit le conduire , lorsque Gagliani , commençant par faire un grand éloge des nids d'oiseaux que la nature a rendus plus communs chez eux que dans nos parages , ajouta : & tout cela n'est rien encore ; ce peuple sait travailler l'opium & les mouches cantharides avec bien plus d'art que les Européens ; jamais chez eux la santé n'est affectée --- Oh ! cela , lui répondit-on , c'est un conte ; personne n'ignore le genre de mort de tant de gens qui ont voulu jouer avec ces aphrodisiaques funestes , & nous avons nommément l'exemple de Bontems , que Mademoiselle Allard fit périr dans sa jôûte avec Mademoiselle Sarron & Mademoiselle Miré . Sarron dans une nuit sacrifia vingt & une fois ; Allard dix-neuf ; Mircy ne pût remporter que dix-sept couronnes , & son entreteneur perdit . Ils étoient sept hommes ; mais Bontems succomba

Alors l'abbé dit : . . . “ Il est certain qu'en
 „ Europe l'apprêt de ces drogues les rend
 „ funestes & mortelles . Par exemple , à
 „ Naples le mélange de l'opium & des mou-

„ ches cantharides à des doses qu'ils connois-
 „ sent, est un poison lent, le plus sûr de tous,
 „ infaillible, & d'autant que l'on ne peut pas
 „ s'en méfier. On le donne d'abord à de
 „ petites doses, pour que les effets soient
 „ insensibles: en Italie nous l'appellons *aqua*
 „ *di Tufania*; *eau de Toufanie*. Personne ne
 „ peut en éviter les atteintes, parce que la
 „ liqueur qu'on obtient dans cette compo-
 „ sition est limpide comme de l'eau de roche
 „ & sans faveur. Les effets sont lents &
 „ presqu'imperceptibles; on n'en verse que
 „ quelques gouttes dans du thé, du chocolat,
 „ du bouillon, &c. Il n'y a pas une dame à
 „ Naples qui n'en ait sur sa toilette péle-
 „ mêle avec ses eaux de senteurs; elle seule
 „ connoît le flacon & le distingue; souvent
 „ la femme-de-chambre de confiance elle-
 „ même n'est pas dans le secret, & prend ce
 „ flacon pour de l'eau distillée, ou obtenue
 „ par dépôt laquelle est la plus pure, & dont
 „ on se sert pour étendre ou développer les
 „ odeurs quand elles sont trop fortes.

„ Les effets de ce poison sont fort sim-
 „ ples. Vous ressentez d'abord un mal-aîsé
 „ général dans toute l'habitude du corps.
 „ Le médecin vous examine, & n'appre-

„ devant aucuns symptomes de maladies, soit
 „ externes, soit internes, point d'obstruc-
 „ tions, d'engorgemens, d'inflammations;
 „ il conseille les lavages, la diete, la pur-
 „ gation. Alors on redouble la dose; mêmes
 „ mal-aïses sans être plus caractérisés... Le
 „ médecin qui n'entrevoit rien d'extraordi-
 „ naire attribue l'état du plaignant à des
 „ matieres viciées, à des glaires, à des hu-
 „ meurs peccantes qui n'ont point été suffi-
 „ samment entraînées par la premiere pur-
 „ gation. Il en ordonne une seconde. Troi-
 „ sieme dose : troisieme purgation. Qua-
 „ trieme dose..... Alors le médecin voit
 „ bien que la maladie lui échappe; qu'il ne
 „ l'a pas connue, qu'elle a une cause qui ne
 „ se découvrira qu'en changeant de régime.
 „ Il ordonne les eaux, &c. &c. --- Bref,
 „ les parties nobles perdent leur ressort, se
 „ relâchent, s'affectent, & le poumon sur-
 „ tout comme la plus délicate de toutes, &
 „ l'une des plus employées dans le travail
 „ de l'économie animale.

„ Dès-lors la premiere maladie vous em-
 „ porte, parce que le dépôt critique se fixe
 „ toujours sur la partie foible, & par con-
 „ séquent sur les lobes du poumon; le pus
 „ s'y

„ s'y établit , le malade est sans remede.
 „ Et par cette méthode on fuit quelqu'un
 „ tant & si long-tems que l'on veut : des
 „ mois , des années ; les constitutions robustes
 „ résistent plus long-tems. Au reste , ce
 „ n'est pas seulement la liqueur en elle-
 „ même qui tue , ce sont plus encore les
 „ différens remedes qui altèrent , puis dé-
 „ truisent le tempérament , abattent les for-
 „ ces , exténuent , & mettent hors d'état de
 „ résister à la premiere incommodité qui
 „ survient.....»

On conçoit bien que l'auditeur bienévolé de ce récit se garda de faire aucune réflexion à l'abbé Gagliani ; il eût même l'air d'écouter avec la plus parfaite indifférence ; mais il pompa tout , & remarqua à par lui avec raison , que quelqu'un qui auroit saisi l'état de M. le dauphin dans les dernières années de sa vie , depuis l'époque où il commença à fondre & à dépérir , ne pourroit pas mieux en dépeindre les symptomes , les périodes & les nuances. Pour Madame la dauphine , le fait parle de soi.





C H A P I T R E I X.

*Anecdote racontée par Monsieur *** à son beau-frere F***, & répétée par la femme de celui-ci. C'est Monsieur **** qui parle.*

MON oncle le chanoine étoit neveu de ce N**, qui, sous Louis XIV avoit la place des gerards, & comme ce N** la destinoit à son neveu, il l'avoit envoyé à Rome en 1702, en qualité de secretaire des chiffres du cardinal de Janson, grand-aumônier sous le ministere de M. de Torci. Alors le centre des négociations étoit l'Italie.

Ce N** mourut à Versailles pendant l'ambassade. Après la mort du cardinal de Janson, mon oncle ne pouvant plus prétendre à la place des gerards, le cardinal de Rohan se l'attacha pour les différens conclaves. C'est ce cardinal que les dames appelloient *la belle éminence*, & que le régent nommoit *le cardinal la Planche*, parce qu'ayant voulu faire siéger le cardinal Dubois au conseil, il y fit siéger une seule fois la belle éminence, comme pour préparer la place au premier ministre Dubois.

Mon oncle obtint, par les Rohan, un état à Paris dans le tems de son repos, abbaye, pensions, &c. & pardeffus un canonicat de Notre - Dame; avec cette singularité que le pere de ce chanoine, étant intendant d'armées dans les guerres du Palatinat, avoit fait alors donner à son fils un doyenné d'église luthérienne: il en fut fait mention dans le traité de paix de Ryfwick; le pape, de son côté, donna les brefs nécessaires pour la compatibilité & la dispense de service. Mon oncle a vécu plus de quatre-vingt-dix ans. On ne pouvoit comprendre dans le Palatinat qu'un homme fût plus de quatre-vingts ans doyen d'un chapitre qui ne l'avoit jamais vu, & le général Fontenay, ministre de l'électeur, étoit chargé par sa cour de certifier chaque année l'existence de ce patriarche.

Je vivois chez cet oncle qui, n'ayant point la morosité des vieillards, me permettoit d'attirer chez lui une nombreuse société. Les cérémonies de la cathédrale attirent un grand concours de monde dans ce centre de la capitale. Les pompes funebres, singulieres par certains usages anciens qu'on y conserve, appellent sur-tout les étrangers qui viennent y étudier nos antiquités. Tous les corps y

assistent. On a soin de pourvoir aux besoins physiques ; car ces cérémonies sont plus nuisibles aux vivans par leur longueur , qu'elles ne peuvent être utiles aux morts dont on prétend honorer les titres ou la mémoire. La famille royale est traitée chez l'archevêque , ainsi que le corps du clergé. Chaque président traite chez lui au retour sa compagnie respective , &c. &c. ; mais les ministres étrangers , auxquels le grand - maître des cérémonies affecte toujours une travée particulière , s'en retournent à quatre heures mourant de faim , de froid & d'ennui ; car les séances , au bout d'une demi-heure , ont rassasié la curiosité , & quand il faut rester cinq heures sans remuer , elles dégèrent en corvées très-onéreuses.

A la mort de Ferdinand VI , roi d'Espagne , on fit à la cathédrale un mausolée magnifique. Le célèbre Michel-Ange-Slotz étoit alors le décorateur des menus ; nourri au sein des beautés de l'Italie qu'il venoit de quitter , il déploya dans cette occasion ses talens & son goût avec la plus grande intelligence.

Maffonès , Y-Solto-Maior , de Lima , prédécesseur de Grimaldi , étoit l'ambassadeur de famille ; petit homme , véritable pantalon , à

figure de finge , qui fans beaucoup d'esprit , mais fans morgue , ignorant la langue , mais instruit par le desir de plaire , avoit assez bien faisi le caractere françois , & se faisoit aimer. Dans cette occasion je lui offris la maison canoniale. L'excellence frileuse accepta d'autant plus avidement qu'on étoit au cœur de l'hiver ; je le reçus & le traitai avec tous ceux qu'il lui plût d'amener. Cette prévenance nous lia ; il avoit une habitude particuliere , qu'aucun autre ministre étranger n'a imitée. Chaque mercredi il donnoit un *vinfresco* à l'italienne , des glaces pommadées (*mantecatæ*) , suivis d'un ambigu dont l'oille à l'espagnol formoit la base. Là , tous ceux qui lui avoient été présentés étoient admis ; il logeoit à l'hôtel Molé , dont la distribution permet de grandes assemblées. Grand concert dans la galerie & dans les appartemens , jeux de hasard , de commerce , &c. Cela avoit l'air d'une fête sans apprêts. Les dames de la cour qui n'étoient pas de service , y venoient passer la soirée. Celles qui aimoient la danse y trouvoient des danseurs ; il y avoit des pieces pour tout.

Chaque mercredi pendant l'hiver , je trouvois là toute la nature ; je jouissois de tout ,

fans être contraint à rien. Comme on se re-
 trouvoit le mercredi suivant, il n'y avoit point
 de visites à rendre : étiquette qui dans une
 ville comme Paris est impraticable pour quel-
 qu'un qui a de continuels devoirs d'état. On
 ne peut les allier avec la fréquentation du
 grand monde qu'à la cour, où l'on n'en peut
 jouir fans avoir une place. J'allois donc beau-
 coup chez cet ambassadeur ; & comme je m'y
 trouvois seul homme de robe, je devins bien-
 tôt le *Cicerone* de tous les étrangers qui avoient
 des affaires à suivre. Souvent un rien arrête
 un homme qui connoît peu un pays & sa lan-
 gue, & il prise plus ce genre de prévenance
 qui consiste à donner des éclairciffemens, des
 indications, qui ne coûtent rien, qui n'engagent
 à rien, que tout ce que nous appellons la
 politesse. Or les étrangers sont les instructeurs
 nés de tout homme qui fait observer, & sou-
 vent ils sont très-amufans par la maniere dont
 ils faisoient nos mœurs, par les contrastes
 qu'ils offrent, par l'originalité de leur esprit
 qui nous paroît neuf, parce qu'il n'est pas le
 nôtre, ou que l'expression en est moins com-
 mune.

Un jour qu'un marquis de Lomellinos
 m'entreprenoit de conversation, & me faisoit

questions sur questions , sans que je pusse deviner quel étoit son but , Y-Solto-Maïor s'approche de moi , & me dit dans son accent iberien : “ Mouffu le conseiller , y voilà l'un
 „ gentilhomme que nous réclamons nous
 „ autres , quoiqu'il soit de la votre nation ;
 „ car il est du pays de Soule : mais en qua-
 „ lité de parent de M. d'Offune , ma cour
 „ me le recommande. Cette semaine il s'est
 „ marié sur la paroisse Saint - Pierre - aux-
 „ Bœufs ; il n'a jamais vu Paris ; il m'a été
 „ présenté hier ; je ne fais point ses affaires ;
 „ il m'a seulement dit qu'il avoit des vues
 „ pour vouloir se fixer dans ce pays - ci ; je
 „ suis fort charmé qu'il se soit approché de
 „ vous ; s'il a besoin de quelques avis , je
 „ serai beaucoup sensible , si vous lui en
 „ donnez. . . . ”

Aussi-tôt Y-Solto-Maïor nous quitte & court dans une autre piece ; car il rodoit ainsi sans jamais se fixer. Aussi l'abbé Gagliani , qui le voyoit sans cesse en l'air , lui dit un jour :

*Si qua sede sedens , quæ fit tibi commoda sedes ,
 Illa sede sede , nec ab illa sede recede.*

Ce marquis de Lomellinos avoit dix-sept ans , & paroïssoit fort novice quoique hérissé

de prétentions. . . J'ignorois , Monsieur , lui dis-je , que vous fussiez marié. --- Voilà ma femme attablée là-bas à un berlan. . . Une beauté. --- Assurément elle me paroît telle. --- Arrangement assez singulier ! --- Comment ? --- Je ne l'ai jamais vue ; je ne la connoissois ni d'Eve ni d'Adam : mais j'ai toujours eu le desir de me fixer dans ce pays-ci , & quelqu'un qui savoit mon projet , m'a proposé de venir chercher à Paris ce que je desirois , & que j'y trouverois sûrement. Je suis riche ; mes biens sont situés le long du Gave-Suzon & dans le Val-de-Roncal , que les Pyrénées séparent de la Soule. Je possédois à tout hafard , depuis plusieurs années , une lettre sans date de M. d'Ossun , mon parent ; je l'ai datée , & présentée hier à M. l'ambassadeur ; & me voilà. --- Cette recommandation ne vous avanceroit guere , si vous n'aviez d'autres entours. Au reste , peut-on , sans indiscretion , vous demander quelles sont vos vues ? --- Assurément , Monsieur ; la maniere dont M. Y-Solto-Majior vient de vous parler relativement à moi , autorise de ma part une confiance que votre personnel m'auroit seul inspiré. --- (Révérence.) --- Vous voyez ma femme ? . . . Grande famille du Querci ; mais

elle n'a rien. --- Votre fortune, Monsieur le marquis, me paroît pouvoir y suppléer; vous trouveriez très-difficilement réunis le nom, les graces & la fortune. --- Quand je dis qu'elle n'a rien, ... je ne suis pas très-exact. Oui & non; elle n'a point de bien, cela est vrai; mais son tuteur m'a donné la connoissance d'une personne qui va remplir mes vues, en me procurant une charge que j'achete & dont j'obtiens l'agrément par sa protection... (Pendant cette tirade, le marquis quittoit sa place à chaque instant, & affectoit de ne parler que de bout & le dos tourné à la cheminée, dans laquelle il y avoit un feu à rôtir un taureau... Je me disois en moi-même : *le pauvre diable se grille pour faire le petit-maître*. En effet, le marquis retrouffoit ses jambes comme un cheval à éparvins, & il suoit à grosses gouttes, quoiqu'il fût vêtu à la légère comme l'eût été un basque. Ainsi j'ajoutois dans mon soliloque : *cet homme, à moitié Espagnol, est frileux; mais quelle diable de manie d'être vêtu de la sorte? que ne prend-il une fourrure comme les Russes!* Cependant je répondois...)

--- Charge militaire, sans doute, Monsieur? dans l'état-major? --- Non, Monsieur, je n'ai point de freres; ma chere grand'mere ne

veut pas que mon nom s'éteigne , & ne m'a substitué les biens du Gave-Suzon qu'à cette condition ; car ceux du Roncal , je les tiens du chef de ma mere. --- Charge à la cour ? --- Oui , à la cour ; mais je veux du grand. --- Et dans quel genre ? --- Je veux ce qui peut me rapprocher le plus de la personne de mon maître. --- C'est bien vu , Monsieur ; il y a des charges de la couronne ; mais dans ce moment personne , que je sache , ne veut s'en défaire. --- Cependant , je signerai mon traité cette semaine. A la vérité , je ne connois point encore mon vendeur ; mais je suis fixé. . . . Au reste , j'ai promis de ne pas dire le nom de ma charge ; ma femme même l'ignore. --- Fonctions ? --- Fonctions ? oui & non. --- C'est-à-dire , que vous pouvez aisément vous faire remplacer ? --- Au contraire , le service est personnel , & je prête serment entre les mains du roi ; & ce service qui dure neuf mois , est forcé ; mais les trois mois qui me resteront me suffisent , parce que mon intention a toujours été de ne pas habiter mes terres plus long-tems. --- Et ces trois mois à votre choix ? --- Non , & je n'ai de libre à bien prendre que les trois mois d'été. --- C'est-à-dire , que vous ne faites pas Compiegne. Mais

quelle charge cela peut-il être? Serait-ce celle de Forget, capitaine du vol? il ne va jamais à Compiègne. --- Je ne voudrais pas de cette charge pour celui de mes valets-de-chambre qui porte mon or. --- (Je me dis : *voilà de la morgue espagnole.*) Peut-on vous demander la finance? --- Cent mille écus. --- Est-ce la charge de grand-fauconnier, de grand-louvetier? --- (Avec fierté.) Et non, Monsieur; tel que vous me voyez, j'étois destiné aux négociations, & mon grand-cousin a été ministre à Cologne. --- C'étoit un grade pour aller plus haut. --- Il mourut de la petite vérole: voilà le malheur; c'étoit un grand sujet; il eût été à tout... (Puis de retrousser ses jambes, de taper du pied, de témoigner une excessive impatience, de laisser même échapper quelques larmes de douleur. . . . Je disois en moi-même : *voilà un singulier homme ; mais que deviner ? Et je n'ose lui faire certaines questions.*) . . . Si cela est, Monsieur, que ne suivez-vous tout simplement la carrière de M. votre grand-cousin? elle est noble. --- Je vous en ai donné la raison. Une ambassade est un exil; ma chère grand'mère ne veut pas me perdre de vue, & ici, je réunis dans mon plan mon goût,

mes vues , mon devoir filial. . . . D'ailleurs mon amour-propre se trouve flatté. --- Etes-vous secretaire du cabinet avec la plume ? --- Place subalterne ! Je vous ai dit que je prêtois serment entre les mains du roi ; vous devriez me comprendre. --- Point du tout , je vous jure. --- Ce serment porte : *que je ne recevrai point d'argent de l'étranger ; que je n'entretiendrai aucune correspondance avec les puissances du dehors ; que je ne révélerai..* Je vous dis mon secret. --- Vous n'êtes pas secretaire d'état ? On finance pour ces charges à cause des brevets de retenue ; mais cependant elles ne s'achètent point. -- J'aime mieux ma place que celle de secretaire d'état. --- Je n'y suis pas. --- Je l'aime infiniment mieux que celle de premier gentilhomme de la chambre. . . . (Puis de grincer des dents ; les mains se crispoient ; le visage en éréthisme ; le corps en contraction.) --- Je m'apperçois , Monsieur , depuis long-tems que vous souffrez : vous trouveriez-vous mal ? vous ne manquerez de rien ici ; il y a cinq semaines qu'une femme y pensa accoucher , les douleurs cessèrent , & on la transporta ; mais le chirurgien de la maison est très-habile ; ainsi, croyez-moi, ne vous contraignez pas. --- (Le marquis de

Lomellinos fouriant :) Ah ! Monsieur , si je vous disois la cause de mon martyr , vous sauriez tout. --- Mais je vois que tout votre corps est affecté ; vous êtes dans une sueur abondante ; vous avez de la fièvre. --- Non , je me porte bien. --- Il est vrai que ce feu est très - violent ; que ne vous en éloignez-vous ? Il pleut , le tems est doux ; les lumieres , le tapis , ce monde. . . . --- Eh ! mais , Monsieur , si c'est la grande chaleur que je cherche ? --- Quoi ! de vous rôtir les jambes ? --- Hélas ! Monsieur , j'y ai des taches larges comme des écus de six livres : mon valet-de-chambre m'a dit que dans ce pays - ci vous appelliez cela des maquereaux. --- Mais votre but ? --- C'est une habitude que je veux contracter ; je cherche à m'y faire ; je ne puis pas me vaincre ; la tête m'en tourne. --- Eh ! Monsieur. . . . --- Tout tient à cela ; & j'aurais déjà signé mes provisions , si l'on ne m'avoit conseillé de voir préalablement à tâter de la position. --- Mais que voulez-vous donc dire ? --- Vous me forcez à vous révéler mon secret ; vous me paroissez avoir une ame honnête. . . . Ne me trahissez pas. . . . j'en mourrois. . . . Tenez. . . . c'est que. . . . j'EXERCE ma charge. . . . --- (A ces mots je regarde

attentivement le marquis , & je soupçonne que l'esprit s'aliene.) . . . Je prends la liberté de vous demander , Monsieur , où vous souffrez ? c'est par intérêt pour vous ; je ne parle plus de charges ; je me suis mal expliqué. (Et des excuses.) -- Je vous dis que j'EXERCE. Je m'efforce , je cherche à m'habituer. --- Mais à quoi ? --- Eh bien ! puisqu'il faut vous parler net , je suis ÉCRAN DU ROI . . . Ainsi au conseil d'état ; ainsi dans le secret ; ainsi au milieu des travaux les plus particuliers , &c. &c. &c. . . Vous m'entendez à présent ? Il y avoit la charge d'écran de la maîtresse à vendre ; je l'aurois préférée ; mais on m'a dit que ce qu'il y avoit de plus grands seigneurs y visoient ; les cardinaux même ne la dédaignent pas , & sont sur les rangs. --- Hé ! Monsieur , vous m'éclairez . . . je comprends enfin . . . Quelle extravagance vous fait-on faire ? vous me paroissez un galant homme . . . --- (Le marquis très-en colere.) Comment ? & qu'appellez-vous ? il n'y a pardieu pas ici de plaisanterie. Cette charge est ma dot. Madame que vous voyez m'a été livrée nue : j'ai déposé un pot-de-vin de douze mille livres , & mes fonds sont prêts . . . Et je m'en félicite : fonctions honorables , sans contrainte ;

je suis le roi par-tout, même à l'armée; je connois les secrets du conseil mieux qu'aucun de vos ministres; je ne suis chargé de rien; rien ne roule sur moi; d'ailleurs point sujet aux vicissitudes de la cour; les intrigues naissent & meurent à mes pieds; je les vois se former, s'ourdir, se tramer, se grossir comme on apperçoit le nuage quand on est sur la cime des Pyrénées. Pas un être à la cour qui ne me respecte & ne m'envie; je fais tout; je ne parle point; mais mon regard s'interprete; on tremble en ma présence. . . . Je ne connois rien de plus relevé. . . . Mais, hélas! hélas! tout s'évanouit, si je ne puis pas remplir mes fonctions, & voilà ma douleur! . . . (Et de retrousser les jambes, & de trépigner, taper du pied, & presque pleurer.) --- Eh! Monsieur, à qui avez-vous déposé ces douze mille livres? --- Au nommé Marie, procureur. --- Eh! oui, oui, Marie, procureur au Châtelet, cour du Palais. --- Précisément. --- Et précisément, Monsieur, vous êtes là dans un bois, au milieu d'un tas de roués. Marie est le dépositaire du chevalier d'Arcq, agent de Madame Sébaltin. . . . Vous devez voir ce que je ne veux pas dire. --- Comment, Monsieur, vous croyez? . . . (Et les yeux de s'allumer.)

Dans ce moment Y-Solto-Maior passe ; je le retiens & lui explique tout en deux mots ; & le pantalon de crever de rire. Cependant il eut la bonté de charger son secretaire d'ambassade, le chevalier de Carron, de suivre cette filouterie. On parvint à faire rendre au marquis de Lomellinos ses douze mille livres ; mais la femme lui resta.



CHAPITRE X.

*Lettre de M. de * * *, consul de France, à * * *, tombée de la poche de M. de ** dans la rue de Grammont.*

LA passion effrénée du joueur le plus insensé n'est absolument rien en comparaison de celle des Espagnols, grands, petits, femmes & enfans pour les fêtes des taureaux. Quand on en donne dans une grande ville, tous les bourgs de vingt lieues & plus à la ronde y envoient leurs habitans. A Séville on compte plus de trente mille étrangers dans ces jours fameux. L'amphithéâtre peut contenir quarante mille spectateurs ; la place construite en cirque, à la maniere des Romains,

main, y est bâtie en pierre revêtue, & soutenue par des centaines de colonnes de marbre. Le reste, faute d'argent, n'est encore qu'en bois couvert de bannes de toile. Les *asientos* ou loges sont en gradins, depuis le sol jusqu'au faite. Un mur de six pieds, joliment peint en bois, regne autour de la place & forme l'enceinte intérieure: de sept en sept pieds, il y a une ouverture seulement assez large pour donner passage à un homme. C'est là que se retirent ceux que l'animal furieux poursuit. Rarement usent-ils de cet avantage, d'autant mieux que chacune de ces petites portes est occupée par des soldats de la garde; mais le long de ce léger rempart regne un appui de bois sur lequel l'homme poursuivi pose un pied pour s'élaner de l'autre côté. Quelquefois le taureau s'acharne contre le bois & y fait d'assez belles breches; d'autrefois il saute par-dessus; mais le plus souvent, il reste surpris d'avoir vu échapper & disparaître son ennemi; on lui laisse d'ailleurs peu de tems pour se reconnoître. Un manteau, un mouchoir, un chapeau qu'on agite près de lui, un cri qu'il entend le distrait, & sur-le-champ il se retourne & s'acharne toujours sur le premier objet qu'il rencontre.

C'est dans ce naturel de l'animal que consiste la sorte de sécurité des malheureux dévoués à ces exercices ; ils s'entendent fort bien , & se secourent entr'eux mille fois dans chaque course. Vous imaginez qu'un homme va être mis en pièces , le taureau semble le toucher de ses terribles armes ; un morceau de linge , ou le cri d'un de ceux qui se trouvent autour de lui , le détourne vers ce nouvel objet de sa rage le plus souvent impuissante. Mais je m'égare ; allons par ordre dans la description de ces étranges fêtes.

A Madrid & Cadix , depuis pâques jusques vers la fin d'octobre , il y a régulièrement trois ou quatre courses par mois , dans chacune desquelles on tue dix à douze taureaux. Elles sont infiniment moins brillantes que par-tout ailleurs. On y supplée par des jeunes taureaux , des vaches & même des veaux un peu forts qu'on ne tue point , mais que l'on pique , & avec lesquels on va à *capear* ; c'est-à-dire que , qui veut descendre dans l'arène , se présente à l'animal , & se place devant lui avec son manteau qu'il tient à deux mains & qu'il agite , pour exciter l'animal à fondre sur lui. L'art est d'élever le manteau , enforte que l'animal passe par-dessous , sans toucher ni le *capeador* ni sa cape.

A Séville, les fêtes sont beaucoup moins fréquentes ; mais elles sont généralement plus remarquables à raison du goût des Andaloux ; encore animés par la rareté , la force , la taille & la férocité des taureaux sauvages nourris dans d'immenses plaines , & qui n'ont jamais vu qu'un homme avant le grand jour, ou du moins la veille de leur sacrifice. C'est une gloire d'avoir nourri sur sa terre un taureau plus terrible qu'un autre ; aussi constate-t-on avec beaucoup de soin que tel taureau est né & élevé dans tel pâturage appartenant à M. tel. La liste imprimée se vend le matin , & il n'y a pas un amateur qui ne l'ait à la main, pour savoir à chaque taureau qui entre à qui l'on va avoir à faire. En effet, chaque taureau porte une marque distinctive annoncée dans la liste.

La surintendance de ces fêtes appartient exclusivement à un corps composé de vingt-quatre gentilshommes, sous le titre de *mæstransa* ; *mæstrense* ou maîtrise dont le prince des Asturies est le premier compagnon né dans toutes les villes & possessions espagnoles. Aussi laisse-t-on à chaque fête une grande & belle loge vuide , où l'on voit son fauteuil , son portrait & deux sentinelles. A côté

de cette loge font les *assientos* de la *mæstransa*, où font invitées les dames principales & tous les gens titrés. On commence par affermer la place : cette année 1781, elle l'a été pour les quatre courses au prix de cinquante-six mille francs. Observez que la moitié des places ne se paient guere plus de huit ou dix sols. La *mæstransa* se charge de payer les *tauredors*, les taureaux, les chevaux, &c. Le jour, le grand jour, le jour à jamais mémorable & tant désiré enfin venu, dès les deux heures du matin, vingt mille hommes vont à deux lieues de là, au-devant des taureaux qui sont amenés assez paisiblement par des bœufs qu'ils suivent, & dont le nom propre est *maquereaux*, (nom qui ne fait pas même la bouche des femmes.) Les *tauredors*, suivis chacun de leurs quatre ou six *baudrilleros*, & les *picadores* à cheval vont au-devant de peur d'accident. Beaucoup d'*aficionados* prennent la lance de *picadores*, & vont s'exercer & faire éventrer leurs chevaux : ce qui ne manque jamais, par la malice des *tauredors* qui aimeroient bien mieux qu'on ne harcelât pas leurs bêtes avant le moment. Mille ou deux mille toises avant la place, on élève des remparts ou balustrades

de bois, je veux dire de longs bâtons attachés transversalement à des pieux plantés de distance en distance, pour que le public les voie passer à l'aise & sans risque; mais la passion l'emporte, & tous se mettent dans l'enceinte. Il est rare qu'il n'arrive pas d'accident, comme vous pouvez aisément le penser. Cependant ils sont rarement graves, par l'adresse innée de tout Espagnol en fait de taureaux. Plusieurs gens, même de la plus grande qualité, le pourroient disputer aux plus célèbres taureadors. Nous avons ici le comte de Miranda, homme de la première caste, de trente ans, de la plus immense fortune, & qui ne fait autre chose que courir de taureaux en taureaux. Il ne manque pas une fête, & fait à la face de toute l'Espagne le même métier que pepé-illo. On ne lui a pas permis de piquer ni de tuer à Séville; mais il ne paroît pas un taureau qu'il ne l'agace, & ne le fasse passer vingt fois sous la cape, aux applaudissemens furieux de tous les spectateurs & sur-tout des spectatrices. Au sortir de la place, il n'y en a peut-être pas deux qui lui refusassent tout ce qu'il leur demanderoit. Au surplus, je le leur pardonnerois; il est de la plus riche taille, magnifi-

que , fait à peindre , & beau comme Adonis. Dès que dix heures sonnent , les portes de l'enceinte s'ouvrent , & une garde de près de quatre cents hommes , dont cent à cheval , viennent dans la place , & après diverses évolutions & saluts à la loge du prince , à celle de la *mæstransa* , ils forment une ligne ou deux de tout le diametre de la place , & s'avancant en ordre , ils chassent devant eux tous les *majos* (les élégans) qui y sont depuis le matin à lorgner les femmes des loges , chacun monte & se place. A un signal , une nouvelle évolution fort agréable , pose en un instant chaque sentinelle à sa place. La cavalerie va ensuite chercher l'alguazil-major , qui vient en pompe saluer l'effigie du prince , les vingt-quatre , & demander la clef du torril que (l'hermano-major) le chef des vingt - quatre , qui change de deux en deux ans , lui jette. Le torril est une enceinte sous les loges en face de celle du prince , où les taureaux sont enfermés chacun dans une cellule dont la porte est une herse. Viennent ensuite , pour faire leurs révérences , les *taureadors* ou matadors , ceux qui tuent , suivis chacun d'au moins quatre *baudrilleros* , ceux qui placent les dards sur le col du taureau ,

tout cela habillé très-élégamment , à peu près dans le goût de nos coureurs, ou plutôt comme Figaro dans le Barbier de Séville. Ils sont suivis de trois *picadores* à cheval. Ceux-ci sont d'excellens écuyers : ils sont armés d'une très-longue lance de bois, dont le bout est garni d'une pointe triangulaire de fer de trois à quatre pouces très-aiguë ; mais avec un bourrelet à quatre ou cinq pouces de l'extrémité, de peur que le taureau ne s'enfile lui-même de part en part ; ce qui quelquefois arrive par la violence du choc & la force incroyable du bras du piqueur. Leur révérence faite, viennent pour la même cérémonie les conducteurs des mules enharnachées, qui doivent enlever le taureau de la place après sa mort. J'oubliois de vous dire, que dans une chapelle attenante à la place, il y a un prêtre avec les saintes huiles, l'eucharistie, &c. je ne fais pas s'il y a des chirurgiens. Le *taureador* qui meurt sur la place est excommunié. A Madrid, excepté quand le roi y vient, il y a une autre cérémonie bien infame à mon sens. On dit qu'elle a été indispensable dans le principe, tant la fureur des grands & du peuple étoit portée à l'excès, pour se jeter au milieu de la place,

& y faire le métier de matador. Le bourreau vient sur un âne, fait le tour de cette place, & lit un édit qui condamne à deux cents coups de fouets, & à trois tours dans la place sur l'âne, la tête tournée du côté de la queue de l'animal, ceux qui pendant la course descendront dans l'arène.

Tous ces préliminaires achevés, la musique se fait entendre; les *tauredors* se promènent de côté & d'autre; les trois *picadores* à cheval se placent, l'un à quatre ou cinq pieds de l'endroit d'où doit sortir le taureau, un autre derrière lui à égale distance, & le troisième derrière celui-ci, le long de la petite barrière ou mur de bois qui forme l'enceinte. Le gardien du torril a les yeux fixés sur la loge de la *mestranza*, & au signal du mouchoir de l'hermano-major, la herse se lève, on voit sortir un taureau furieux de s'être vu renfermé, & harcelé par mille piquures qu'on lui fait à travers les grilles de sa cage. Le premier objet qui se présente est le picador qui l'attend de pied ferme & lui présente sa lance (*garrocha*); ce taureau se précipite, & malheur au cheval, & souvent au (*ginete*) cavalier, s'il n'est pas repoussé par la lance; le taureau arrêté par cette pointe

qui lui fait une plaie douloureuse, se jette sur le second qui le reçoit de même. Il court au troisième qui l'attend & le repousse comme les deux premiers. Pendant cet intervalle, chaque piqueur court à toute bride se ranger derrière celui qui n'a pas encore piqué; ils se succèdent ainsi & font le tour de la place. Un taureau reçoit ainsi souvent cent piqûres, avant qu'un nouveau signal fasse retirer les picadores, & ordonne aux boudrilleros de commencer leurs jeux. Ces jeux sont affreux. Vous jugez de la colère du taureau. C'est dans ce moment où il mugit, où il écume, où il bondit au milieu de la place, que chacun des *boudrilleros*, à l'envi l'un de l'autre, vient lui planter, & non pas lui lancer, sur le col, bien entre l'espace des deux cornes, & toujours en face de l'animal, deux *boudrilles* ou bâtons de dix pouces de long, ornés de banderolles : puis ils courent en chercher deux autres. Ces bâtons sont armés d'un bout de fer tranchant & fermé en hameçon, de façon qu'il reste fiché dans le col de l'animal, qui, quand il en a sur le col une vingtaine, est alors dans un accès de rage, au-dessus même de toute exagération. *L'hermano-major* secoue son mouchoir, les bau-

drilleros s'éloignent , & vient le matador à pied , tranquille , une épée de quatre pieds à la main droite , & dans l'autre un morceau d'étoffe. A son cri le taureau s'arrête , ou se retourne devant lui ; le matador avance , agite son drapeau ; le taureau s'élançe , & dans ce moment même reçoit le coup mortel. Observez que ce coup est porté directement en face du terrible animal ; il faut que la main & le bras entier du matador soit placé entre les deux cornes. Jugez à quelle distance en est le corps du combattant ! Pour que le coup soit bien porté , il faut qu'il tranche la seconde vertebre. L'animal tombe sans vie ; le matador salue l'assemblée , vient ensuite faire la même cérémonie au pauvre dupe , à qui il a dédié la mort de son adversaire , & en reçoit de l'argent que le peuple compte très-soigneusement en voyant combien de fois son idole se baisse pour ramasser les piastras ; & si le nombre ne lui paroît pas suffisant , ses cris & ses huées le vengent. Dès que le taureau est abattu , les mules entrent , le tirent hors de la place , & dans l'instant même il en paroît un autre. Il n'y a pas d'entre acte. Chaque taureau fournit de douze à quinze minutes de com-

bat. Le dernier taureau, à chaque course & par-tout, excepté à Cadix depuis un an, est abandonné aux amateurs. Dès que ce moment décidé est arrivé, vous voyez les gradins & les loges se dégarnir, & la place pleine comme le parterre à la comédie. C'est au milieu de cette foule qu'on lâche le dernier taureau. Tâchez de deviner comment, chez un peuple aussi religieux, (je ne parle ici d'humanité ni de police), on peut permettre un amusement qui expose évidemment la vie de cent ou mille personnes? Cependant les accidens sont rares : on laisse vivre peu de tems ce dernier taureau; mais en six ou huit minutes combien de coups de corne un tel animal ne peut-il pas distribuer? Dès qu'il est tué, il n'y a pas un des spectateurs qui ne se jette dessus pour pouvoir lui donner un coup de son poignard. Et cela dans ce siècle, & en Europe!

Voilà une esquisse très-informe de ces jeux barbares, qui le seroient peu si tout se passoit toujours précisément comme je viens de vous le raconter; mais vous pensez bien qu'il y a des événemens. Tous les coups du picador ne sont pas tellement bien appliqués à l'épaule du taureau; tous les chevaux

ne reçoivent pas si tranquillement le choc que la scène ne varie ; il en est de même des boudrilleros & des matadors. D'ailleurs il est des taureaux plus fins que les autres ; ils évitent la lance ou la brisent ; alors le cheval fuit ventre à terre ; mais le taureau le devance , & souvent l'enleve sur les cornes & le jette à dix pas avec le cavalier ; il n'y a pas de course où cela n'arrive dix à vingt fois. Ce qu'il y a de plus cruel & réellement de plus intéressant , c'est le courage & l'obéissance de ces malheureux chevaux , moins irraisonnables cent fois que leurs barbares maîtres. J'en ai vu , non pas un , mais cent , les intestins hors du ventre , les foulant aux pieds , retourner contre le taureau , recevoir de nouvelles blessures , & ne quitter la place qu'en mourant : tel cheval a gros comme la tête de ses intestins à jour , & combat encore trois ou quatre taureaux avant de mourir. Le cheval mort , on en ramène un autre ; & ainsi de suite.

Quelques taureaux fuient les chevaux & cherchent les hommes ; ce sont les vieux & les plus à craindre : aussi ceux-là excitent-ils davantage la joie de l'amphithéâtre ; alors *matadors* , *boudrilleros* , *torreros* , tous le

suivent, le harcellent, lui jettent leurs manreaux, leurs chapeaux, vont à *capear* pour le fatiguer & l'épuiser en efforts inutiles. D'autres mous, un sur cent, sont lâches, il n'y a pas moyen de tuer ceux-là; ils sont indignes de mourir de la main fameuse d'un pepé-illo. On lui lâche trois dogues, qui dans cinq minutes le terrassent en le saisissant aux oreilles, & un valet de mon cher ami Pepé, vient & lui perce le ventre. Souvent le taureau s'acharne après un homme; mais ils ont des moyens (quelquefois insuffisans) de lui échapper; une mante, un mouchoir, un chapeau qu'on lui jette, un cri qu'il entend à ses oreilles, car il ne faut pas être plus loin de lui que de la distance du bras, le détourne. J'aurois dû vous dire que sous peine d'une honte ineffaçable, on ne peut jamais & dans aucun cas blesser ni même toucher le taureau qu'en face de sa tête, & jamais le contraire n'arrive qu'aux taureaux abandonnés aux chiens.

On diversifie aussi la fête par quelques pantalonnades; des hommes habillés en femme avec leurs *majos* qui leur donnent le bras, prennent le chocolat au milieu de la place. Le taureau vient, enleve table, chaises &

déjeûneurs ; quelques-uns ne font que des outres pleines de vent , avec un poids au pied comme ces petits prussiens qui amusent les enfans ; le taureau a beau les enlever , ils retombent toujours sur leurs pieds , & comme leur mouvement est continuel , il s'acharne après ces mannequins au grand plaisir des autres mannequins qui garnissent l'amphithéâtre. On pose aussi un poteau au milieu de la place ; on y enchaîne un singe ; le taureau vient , frappe le poteau ; le singe dont la chaîne a une certaine longueur , lui faute sur le corps , & nous autres de rire. D'autrefois , on fait entrer un char triomphal chargé de figures grotesques , traîné par un mauvais cheval : le taureau tue le cheval , met la voiture en morceaux , & les figures se sauvent comme elles peuvent. Ce que je ne conçois pas , c'est que ces gens-là & les picadores sur-tout , qui font des chûtes fréquentes & réellement épouvantables , se relevent comme si de rien n'étoit , reprennent leur même cheval , & retournent au taureau avant même d'avoir remis le pied dans leur étrier , & cela souvent après que le taureau s'est acharné sur le corps du cheval , sous lequel ils se sont trouvés , sans quoi

le taureau leur eût ouvert mille fois le ventre. Mais, comme je vous l'ai dit, les grands accidens sont rares. Cependant il y a peu de fameux matadors qui n'ait fini ses jours au milieu de la place. Mon ami Pepé m'a montré son corps ; il est impossible , je n'exagere point, de poser trois doigts sur son ventre, son estomac & sa poitrine, sans y trouver une cicatrice. Je lui ai parlé du danger de son métier. Sa réponse m'a pluë beaucoup ; il en est convenu. Il m'a dit qu'il étoit honnête homme & bon chrétien ; qu'il avoit acheté une vigne & des rentes à son pere, & que depuis ce tems-là il ne craignoit plus rien ; qu'au surplus sa passion pour son métier étoit telle, qu'il refuseroit les richesses & le rang du duc d'Albe plutôt que d'y renoncer. On m'a dit que tous pensent de même, & je le crois sans peine. Mon ami m'a déterré dans la place, & n'a pas manqué de me dédier plusieurs taureaux, mais seulement par honneur ; il n'est pas revenu faire la seconde salamalec, qui est celle du quart-d'heure de Rabelais.



 CHAPITRE XI.

*M. B** de G*** a donné l'anecdote suivante à M. de la***, sous ce titre : RESPECTEZ LES TROUS ; & son secretaire m'en a donné communication.*

APRÈS la mort de Madame de Pompadour, M. de Ch** fut maître du royaume sans rivaux redoutables. Il voulut bientôt profiter de cette position pour administrer les finances ; car si l'argent sert à un ambitieux pour acquérir de l'autorité, à quoi lui sert l'autorité si ce n'est à acquérir de l'argent ? Il falloit à M. de Ch** un plan tel que lui, & les siens n'y fussent pas oubliés.

Les dettes de la guerre n'étoient point liquidées ; elles étoient énormes (1), & ceux

(1) Pour donner une idée de ce qu'étoient ces dettes effrayantes, on ne citera ici que celle du Canada, qui pour lors n'étoit point liquidée. Qu'on juge des autres parties, la guerre d'Allemagne, &c. &c.

Les dépenses annuelles du gouvernement pour le Canada, qui ne passoient pas en
 1729. 400,000 L.
 & qui avant 1749 ne s'étoient jamais élevées au-dessus de 1,700,000

qui

qui les liquidoient prenoient ce qu'ils vou-
loient pour affurer le fort des créanciers d'une
maniere plus ou moins favorable. On s'oc-
cupoit donc de ce travail ; mais comme il
n'y avoit point de fonds, comme on ne pou-
voit liquider qu'en papier, & que Foulon en
avoit épuisé tous les genres ; papiers nouettes,
Alsace, Canada, Flandre maritime, &c. &c. ;
comme il y en avoit déjà pour près de deux
milliards (1), le discrédit étoit tel que ce
papier perdoit près de soixante & dix pour
cent : de forte qu'on n'en pouvoit plus placer ;
car sa valeur étoit presque nulle.

Mais on imagina de lui en rendre une, en
tirant parti de la bonhommie de la nation.

n'eurent plus de bornes après cette époque :

L'an 1750 coûta	2, 100, 000 L.
1751	2, 700, 000
1752	4, 090, 000
1753	5, 300, 000
1754	4, 450, 000
1755	6, 100, 000
1756	11, 300, 000
1757	19, 250, 000
1758	27, 900, 000
1759	26, 000, 000
1760 les 8 premiers mois . . .	13, 500, 000
En 1764 il en étoit dû encore . . .	80, 000, 000 L.

(1) A la mort du roi, on calculoit sur cent millions
de rentes perpétuelles & autant de viagères.

Il est un préjugé qui fait croire que la dette du roi, enrégistrée au parlement, vaut mieux que la dette du roi qui n'y est point enrégistrée; mais le roi est le roi; mais l'enregistrement est un chiffon; donc le préjugé est une bêtise.

Telle fut cependant la base de l'opération du mois de décembre 1764; elle enrichit les faiseurs (1), & bien loin de libérer l'état, elle doubla sa dette.

(1) Foullon est arrivé à Paris clerc de procureur, & lisoit les épitaphes après son diner. Quatre francs par mois pour ses menus plaisirs, composoient sa bourse. Le maréchal de Belle-Isle le fit commissaire des guerres; & de là sa fortune, parce que le maréchal ministre en 1758, le fit intendant de la guerre. M. de Ch** n'a jamais pu le souffrir; mais il se le rendit nécessaire, parce que Foullon pouvoit dévoiler beaucoup de déprédations.

Foullon a acquis des biens immenses; la terre de Gouffier, celle des Tournelles, qui vaut 55000 liv. de rentes. La terre de Morangis de Madame de Mazarin, près Chilli, bâtie par le surintendant d'Éffiat:

Par un fiat Dieu créa la machine ronde,

Par un deffiat Dieu veut perdre le monde.

A Paris, la maison de Chavanes vis-à-vis de Madame de L'Hôpital, &c. &c. &c. Il a donné 800,000 liv. comptant à sa fille, pour lui faire épouser Bertier, l'intendant de Paris. Il a marié son fils aîné à la fille de Depestre, fournisseur, dont la veuve a épousé Vargemont; ce Depestre est richissime. Puis Foullon a un porte-feuille sans bornes que Bourgarde fait valoir,

En 1719, L^{aws} opéra sur les valeurs idéales des actions du Mississipi (1). On se procuroit ces actions par le billet de banque: on échauffa les têtes; de ce moment, on eut beau créer des actions, elles ne furent jamais en proportion des demandeurs; & avant la révolution d'une année, dans laquelle le public pouvoit à peine vérifier la réalité de la chimere du Mississipi, tout fut actions, tout fut billets de banque. Le régent paya qui il voulut (2), & l'argent disparut dans ses

(1) On connoit l'origine ou plutôt le prétexte de ce terrible agiotage, depuis que l'espagnol Ferdinand Solto avoit péri sur les rives du Mississipi en 1538; le préjugé général des énormes richesses de ce pays s'étoit accrédité. L^{aws} profita de l'avidité crèduité à laquelle ce préjugé donna naissance, & le Mississipi devint la fin & le mobile de toutes ses combinaisons sur le papier-monnaie. L^{aws} appuya par toutes sortes de friponneries cette erreur funeste; on fit partir des ouvriers destinés à mettre en valeur les mines de Sainte-Barbe, avec les troupes nécessaires pour les soutenir. Alors tous les esprits s'embrasèrent d'une passion déordonnée pour les actions de la nouvelle compagnie qui, indépendamment de l'inépuisable commerce du Mississipi, devoit concentrer entre ses mains le produit des impositions. On fait quel fut le terme & le réveil de ce rêve fatal.

(2) La renonciation de Louis XIV à la couronne d'Espagne ne pouvoit pas lier le régent, si son roi enfant & d'une fanté débile eût péri; mais elle donnoit à l'Espagne un grand parti que cette nation s'efforçoit d'augmenter pour l'érouffir; il falloit gagner les corps

main. Alors on anéantit les billets de banque; on voulut pendre Bourgeois de Boynes;

& la cour. Le régent gagna les corps en lui faisant casser le testament de Louis XIV, & paroissant recevoir de ses mains la régence que lui assuroient d'avance les troupes qui entouroient le palais. Le régent gagna la cour en payant les dettes de tous ceux qu'il falloit s'attacher, & contribua ainsi à culbuter le système de Laws qui n'eut jamais son secret.

L'Espagne conserva ses prétentions jusqu'en 1729 que le dauphin naquit. Elles se renouvelèrent en 1750, époque où on le crut mort de la petite vérole; & ce fut à cette même époque que Silhouette donna sa brillante fête à Saint-Cloud, par la raison des contraires. Dans ces derniers tems encore après les mariages des princes, M. d'Aranda, jusqu'à la naissance du duc d'Angoulême, étoit de la plus grande affabilité.

Au reste, il n'est pas vrai que jamais le régent ait voulu empoisonner le roi. Il en étoit le maître. Le duc de Villeroy l'en soupçonna, & en parloit tout haut. Un jour le roi voulut prendre une passifille dans la boîte du régent; le duc de Villeroy retint le bras du roi. Le régent ne dit mot, mais devint cramois.

Il fut question peu de tems après du lit de justice de 1718. D'Argenson, la perruque noire, proposa de conduire le roi au palais: " Je m'en garderai bien, dit
 „ le régent; car si le clocher de la Sainte-Chapelle tom-
 „ boit sur le roi en passant, Villeroy m'accuseroit de
 „ l'avoir fait tomber „. Le régent dit un jour à l'abbé de Broglie, oncle du maréchal: " Villeroy dit par-tout
 „ que je veux attenter à la vie du roi. Je n'aime point
 „ assez mon fils pour m'en occuper, ce n'est qu'un be-
 „ nêt; il est vrai que c'est Fervac qui a . . . ma femme.
 „ Non: je m'attache à ce prince, & je desire qu'il soit
 „ un grand roi. „

Laws fut chassé ; ses biens confisqués ; mais l'état fut libéré.

En 1764, M. de Ch** fit paillasse ; il envoya Cayenne ; mais le public se souvenoit de Laws , & ne mordit point à l'hameçon. Ch** s'entêta ; il envoya dix mille malheureuses victimes périr de faim & de misère , sur les sables arides & brûlans de l'Aprouarque & de Kourou (1), comme on avoit fait en 1719 dans la Louysiane. Cette partie du plan général ayant manquée , on se contenta de ce qui suit.

Delaverdi , général du parti parlementaire , avoit été fait contrôleur-général en décembre 1763 par Ch** . Laverdi , fils de l'avocat de ce nom , étoit un chef de secte , convulsionnaire & hypocrite ; il inventa sur-le-champ une généalogie , se fit descendre des Averdi de Florence , & changea sa signature sans savoir même signer son nouveau nom (2).

(1) Voyez les mémoires de M. l'abbé Brouet , curé de Kourou en Cayenne.

(2) Il composa sa signature en séparant *L* de l'*A* : & du mot *Delaverdi* , il forma d'abord *Averdi* ; par-là il fut des Averdi de Florence. Mais il restoit son *de* , puis *l* ; il les joignit : cela pouvoit passer jusques-là en formant la préposition *del* ; mais il crut qu'il falloit un accent , comme qui auroit dit *de le Averdi* , & mit en

Sa femme, qui étoit fille de Devin, marchand de drap, se fit dispenser du rouge & des épaules le jour de sa présentation. Son frere Devin, maître des requêtes, récitoit avec eux le petit office de la vierge, &c. &c. (1)

Jusqu'ici Averdi ne paroît qu'un factieux ridicule ; mais bientôt il devint infame : il devoit à son corps sa gloire éphémère ; il le trahit, offrit de le déshonorer, & répondit du succès. Le plan étoit de faire enrégistrer par le parlement tous les papiers de l'état ; de lui faire reconnoître la partie de la dette nationale qu'il avoit rejetée jusqu'alors. Or on n'enregistre pas du papier au porteur ; sa

conséquence l'apostrophe entre *del* & *Averdi* : ce qui étoit une bêtise, & prouvoit, par cela seul, qu'il ne descendoit plus des Averdi florentins, lesquels dans la langue italienne ne peuvent pas faire précéder leurs noms d'un accent que la langue ne comporte point.

(1) Averdi, marié à la Devin, vivoit dans la boutique. Le beau-pere Devin étoit un homme colere, qu'un rien emportoit. Aussi, disoit-on : “ mais ne lui répondez pas ; vous l'échauffez ; vous savez que pour rien il est prêt à partir. ” Or, pour plaire à M. de Ch. * * à l'époque où ce dernier parut prendre la cause de l'autorité, Averdi écrivit une lettre de quatre pages au duc d'Aiguillon toute de sa main, dans laquelle il plaça ces mots : *je quitte le toi, IL EST PRET A PARTIR.* Quelqu'un répondit à M. Averdi : *PROPOS DE BOUTIQUE.* Il devint furieux.

date est mobile ; mais en fixant cette date ; on la rend LÉGALE , en termes de palais. Il suffisoit donc d'ordonner la conversion du papier en contrats. Ces quatre mots disoient tout. Mais cette conversion ne pouvoit pas se faire dans l'espace de deux années , vu la multitude de papiers qu'il falloit convertir. Ch** & sur-tout Foullon savoient seuls le secret ; & pendant ces deux années , la manivelle de la fabrication devenoit sans bornes. De là des facilités uniques pour payer tout l'univers.

Maupassant (1) , être vraiment abject , & greffier de la seconde chambre des enquêtes , Maupassant fut chargé par Averdi de dresser l'édit , & d'y joindre un système de libération propre à tromper le public. Maupassant fit un calcul de greffier sur la dette nationale , dont ni lui ni Averdi n'avoient le premier élément. Sur les apperçus que Foullon remit à ce dernier , les calculs du greffier furent aussi ridicules que son personnel étoit inepte. N'importe : le parlement avala tout d'emblée ; on lui fit registrer cette absurdité , sans même

(1) Beau-pere de Chardon , chassé de Corse en 1771.

a plus légère *remontrance*; mais voici le comment & le pourquoi.

1°. Tous les milliards de *Laws* avoient été réglés en 1720, par le visa, à vingt-deux millions de rentes sur la ville, réduits au denier quarante. En 1764, il se trouva sept millions de ces rentes qui n'avoient point été vendues par les familles, dont la plupart se trouvoient des familles parlementaires. Or l'édit de 1764 ordonna que ceux qui justifieroient de la propriété de ces rentes depuis 1720, seroient remboursés sur le pied du capital originaire, c'est-à-dire, au denier quarante. Par-là on doubloit leurs capitaux, & l'on faisoit revivre au profit de ces gens-là des fonds morts pour l'état.

2°. Parmi les parties de rentes (1) sup-

(1) Dans l'opération de *Laws*, la vente des propriétés étoit libre. Beaucoup de gens au lieu de convertir en billets de banque avoient réalisé; mais comme par succession de partages les capitaux se trouvoient morcelés, on s'apperçut qu'après le visa il existoit une immensité de petites parties de rentes sur le roi. Le cardinal de Fleuri fit rendre, en novembre 1726, un arrêt du conseil, qui, sans cérémonie, supprimoit de l'état du roi toutes les parties de rentes au-dessous de vingt livres, sous le prétexte que cela embarrassoit la comptabilité; enforte qu'un particulier, par exemple, laissoit à ses héritiers un contrat de rentes sur les tailles de cent livres; s'il avoit six héritiers, ces héritiers ne touchoient

primées par arrêt du conseil de novembre 1726, il y en avoit beaucoup de répandues dans les familles parlementaires: or le roi ne pouvoit pas, par son édit de 1764, favoriser un paiement annullé; mais Averdi convint avec le parlement, que dans son arrêt d'enregistrement le roi feroit humblement supplié de faire *revivre* toutes lescites parties dont on avoit cessé de toucher l'intérêt depuis novembre 1726. Par-là, le roi en accordant cette grace à ceux des membres de son parlement qui s'en trouvoient nantis, n'étoit pas forcé d'accorder la même faveur à ses autres sujets. La grace étoit facultative.

rien, parce que cent livres divisées par six, font six parties au-dessous de vingt livres chacune. L'arrêt de 1726 est oublié aujourd'hui; à peine en trouve-t-on des exemplaires chez Prault; à peine fait-on qu'il a été rendu. Cette banqueroute placardée au coin des rues, qui a rendu une infinité de familles malheureuses, qui a ôté le pain à beaucoup de petits particuliers, qui est tombée sur la classe la plus indigente, a cependant été exécutée par un béat, un cardinal, dont on loue encore quelquefois l'administration comme un modèle de sagesse. Mais sous prétexte de sagesse ou tout autre, l'administration ne doit point être injuste; & le comble de l'injustice est de payer au coin de la rue. Si le roi faisoit l'équivalent aujourd'hui que diroit-on? mais notre nation n'oublie jamais les noms de ses bienfaiteurs, tandis que les maux qu'on lui fait endurer, laissent à peine des traces sensibles.

3°. Ceux qui n'avoient ni contrats de 1720, ni parties de 1726, reçurent de petits billets au porteur de 2400 liv., de 3000 liv. (que Meslin (1) distribua à leurs gens) payables chez Bertin, trésorier des parties casuelles. Ainsi l'on s'affura aisément de la pluralité des suffrages, & le Maupeou, alors premier président, depuis trop célèbre chancelier, reçut des trois manières, contrats de 1720, parties de 1726 & gros en argent comptant.

Enforte que M. de Ch** , cet homme d'une étoile si singulière, d'une conduite si folle & d'une imagination si déréglée, fit décider par le parlement de Paris :

En 1762, que les jésuites étoient criminels de leze-majesté, & perturbateurs du repos public.

(1) Meslin étoit alors (1764) premier commis de Boulogne, intendant des finances, ayant le département du trésor royal. Averdî fit remettre à Meslin la liste des noms qu'on paya : on n'y mit pas plus de façon ; c'est de la bouche de Meslin que nous tenons ce fait. Ce Meslin est un homme rare pour le mérite ; c'est ce sujet estimable (qui a été chassé par Ciugny, lequel étoit un roué) qui remplaça Monsieur de Bannieres, chevalier de l'ordre royal & militaire de S. Louis, fils du courrier Bannieres, lequel fut fameux pour des courses. Ce Bannieres a peut-être cinquante mille livres de rentes, & ses proches parens à Laval demandent l'aumône.

En 1763, que Dumefnil, Filtz-James, &c. avoient compromis l'autorité du roi qu'ils avoient défendue.

En 1764, que la nation payeroit une dette indéfinie.

En 1766, que Lally avoit trahi les intéréts de l'état. (1)

Et si en 1767 quelqu'un eût osé proférer le nom de Beccari, il eût été écartelé ou brûlé vif. (2) On ne peut guere pouffer plus loin l'ascendant & l'abus de la fortune.

Bertin, ministre, devint furieux. Le parlement enrégistroit en 1764 une DÉRISION, pendant que ce même corps lui avoit refusé en 1763 l'enrégistrement d'un plan véritablement bien conçu. Bertin cria fort haut, le

(1) Ce procès de Lally, dont le véritable moteur fut plutôt encore une intrigue de M. de Choiseul que le résultat de l'indignation publique & des clameurs de l'Inde, mérite une note particulière, laquelle emportant des détails dont la longueur ne pourroit trouver place au bas de ces pages, sera renvoyée à la suite de ce morceau, sur lequel nous (éditeurs) ferons cette remarque, que si ces apperçus d'administration & de finances plaisent à nos lecteurs, nous avons de quoi en remplir plusieurs volumes assaisonnés des anecdotes les plus piquantes; car notre ESPION DÉVALISÉ étoit un homme fort instruit, & fort bien servi.

(2) Voyez l'avant-dernier morceau sur M. le dauphin & Madame la dauphine.

roi ouvrit les yeux ; mais M. de Ch** les lui ferma en lui donnant l'argent nécessaire pour son magot (1), & Bertin se tut.

On fit une gravure qui représentoit Averdî en chiffonnier des rues, mettant dans sa hotte tous les chiffons & haillons qu'il rencontre. Sur sa hotte on lisoit : TRÉSOR ROYAL. Parmi ces rognures se trouvoit un petit bout de bord d'or d'un vieux chapeau, qu'il faisoit avec avidité pour le fourrer dans le gouffet de sa culotte, à son profit.

Tout ce détail est peut-être trop court pour être entendu ; mais l'abbé Gagliani avoit pour principe qu'il faut être court en politique. Quand son ambassadeur Cantillana lui communiquoit quelques mémoires que le ministère lui avoit remis pour demander l'avis de sa cour ; si ce mémoire étoit long, l'abbé lui disoit. . . . Cette demande ne vaut rien. --- *Ma perche ?* Vous n'avez rien lu encore. --- Votre excellence me permettra de lui représenter que la politique est le contraire de la f. . . . La politique n'est bonne que quand on est court.

Pendant que l'enregistrement de cet édit

(1) On fait que le feu roi thésaurisoit.

se négocioit au palais , ce plan que personne ne connoissoit ni ne pouvoit deviner parce qu'il étoit absurde , excita la curiosité. M. le dauphin le voulut avoir , & s'adressa à un maître des requêtes intrigant , qui ne connoissoit point d'obstacles. Ses recherches donnerent lieu à la découverte qu'on va lire.

Il fallut d'abord , pour réussir , faire roder dans les replis tortueux de ce bas palais , repaire infect par toutes les tyrannies souterreines qui s'y pratiquent ; de là monter au greffe à la peau ; arriver enfin à M. de Maupassant leur chef , & lui faire inspirer le desir de consulter lui-même le maître des requêtes perquisiteur , en sa qualité de membre du conseil. Tout autre contour , toute autre emmiellure eussent été suspects : celle-ci réussit au-delà de toute attente. On persuada à Maupassant que les calculs algébriques , familiers au jeune maître des requêtes , rendroient aux yeux d'Averdi son travail plus méritoire. B** fut donc supplié par Maupassant d'examiner son plan. On le lui confia pour huit jours. B** le garda deux & demi , pendant lesquels des copistes proportionnés à l'ouvrage firent dans sa maison , chacun séparément , une copie du travail dépecé , des calculs , &c. &c.

Cela fut si prompt, que jamais Maupassant ne s'en est douté. L'ouvrage réuni fut ensuite mis au net, & M. le dauphin l'eut à son arrivée à Fontainebleau, six semaines avant l'enregistrement. B** fut fort fêté; il lui en coûta beaucoup d'inquiétudes, de soins & d'argent qu'on devoit lui rendre avec usure; mais la mort du grand prince, & des fautes au nombre desquelles il est même des lâchetés, ne lui ont laissé qu'une prison d'état pour retraite.

Ce plan, hors l'édit, étoit tout chiffres; la dette nationale, supposée trois milliards, étoit calculée par échelle décroissante jusqu'à une époque donnée: cette magie n'étoit pas forcée. Avec tout cela, il n'est pas aisé de trouver, pour deux fois vingt-quatre heures, une douzaine de copistes intelligens, sûrs, secrets. B** parvint cependant à les rassembler; mais *Decret*, l'un d'eux, ne se présenta qu'au bout de six semaines pour recevoir son paiement, tel effort qu'employa B** pour savoir ce qu'il étoit devenu. *Decret* étoit un grand homme, bien nourri, vigoureux, adroit, bon mathématicien, protégé par *Gribeauwald*, & que *Cugnot* (1), maître de

(1) Ce *Cugnot* a exécuté à l'arsenal un charriot de l'invention de *Gribeauwald* que la pompe à feu fait aller.

mathématiques , avoit indiqué. Decret avoit servi le roi de Prusse , & connoissoit des gens des bureaux de M. de Vaux. Comme M. de Maillebois s'étoit approprié beaucoup de mémoires du dépôt , on avoit soupçonné Decret & Bref de les avoir livrés , & Decret sortoit de la Bastille. . . . J'ai été bien en peine , lui dit B * *. --- Je ne pouvois pas vous donner de mes nouvelles. --- Mais vous avez été surpris & inquiet. . . . -- Jusqu'à un certain point. J'ai vu que pour avoir servi le roi de Prusse dans le génie , on m'avoit accusé faussement. On n'a point trouvé de preuves ; je savois qu'il ne pouvoit y en avoir , puisque j'étois innocent. Aussi n'en ai-je pas perdu l'appétit. --- Vous me paroissez avoir pris votre parti lestement. --- Que faire ! . . . Mais ce n'est ni cela ni ma rétribution pour les calculs que je vous ai copiés qui m'amenent ; je viens vous consulter. --- De quoi est-il question ? Puis-je vous obliger ? comptez sur moi. --- Voici ce que c'est.

Quand j'ai été sous les verroux , quand au bout de quelques jours j'ai vu que ma position n'étoit point inquiétante , j'ai fait ce que j'ai pu pour tuer le tems.

Ce qui se présente sans cesse aux yeux dans

ce hideux séjour, ce sont ces éternels murs qui vous couvrent; & je me suis amusé à parcourir ce qui s'y trouvoit empreint. Ce qui me frappa singulièrement, fut d'y voir de préférence, & vingt fois répétés, ces mots : LISEZ SUR LES MURS, LISEZ SUR LES MURS...

Un jour je voulus en avoir le cœur net. Je pris le parti de tout lire attentivement. Je commençai par la gauche, & parcourant toutes les surfaces de suite en suite, je n'échappai rien; mais aussi je n'appris rien d'extraordinaire.

Restoit la partie du mur que cachoit mon lit. Je le dérangeai, & parcourant tout avec ma lumière, je découvris dans un petit coin ces mots : CHERCHEZ DANS LES TROUS.... Oh! oh! me dis-je, voici du nouveau; voici une découverte.... car par-tout : LISEZ SUR LES MURS; ici seulement : CHERCHEZ DANS LES TROUS.... dans tout ce qui se voit : LISEZ SUR LES MURS; dans la seule partie cachée : CHERCHEZ DANS LES TROUS.... le tout d'un même caractère d'écriture. --- C'étoit un problème à résoudre d'un genre neuf. --- Aussi fatigua-t-il mon esprit. Je ne pouvois pas procéder ici par $x + z$. La manœuvre de chercher dans les trous demandoit plus

plus de soin que de parcourir les écritures ; il falloit y regarder de plus près , & sur-tout commencer par l'endroit de la chambre le plus élevé , où un homme grimpé sur une chaise pût atteindre , & descendre ensuite par bandes paralelles jusqu'à l'aire ; car les chambres ne sont pas carrelées. --- Je reconnois par-tout votre précision géométrique. --- Je travaillai tout un jour ; je ne laissai rien échapper , & je ne découvris rien. Au bout de deux jours , l'idée me prit de faire une nouvelle visite , & de nettoyer jusqu'aux endroits dans lesquels les araignées auroient pu bâtir des toiles. Ce stratagème me réussit. Je découvris un très-petit trou bouché d'une toile d'araignée assez épaisse , & après l'avoir bien nettoyé avec une forte épingle , il me vint un très-petit filet de papier enroulé , dont voici le contenu.

« J'ai été changé de chambre à cause d'une
 » réparation qu'il a fallu faire à la mienne.
 » Si quelque malheureux occupe celle-ci , &
 » qu'il en sorte avant moi , je le prie d'aller
 » trouver M**** , à l'hôtel de Condé , de
 » lui demander comment il se peut faire qu'il
 » m'oublie depuis huit ans. Si l'on veut frap-
 » per à huit heures du soir , je répondrai.

„ Avril 1762. „ --- C'étoit là une grande découverte ! une isle inconnue pour un voyageur. . . . --- Oui ; mais mon inquiétude fut d'abord de savoir si l'homme y étoit encore depuis deux ans que ce papier reposoit. L'un des gens de M. Cadet avoit été un an dans cette même chambre , sans avoir eu l'idée de lire sur les murs , ni de chercher dans les trous. Ensuite , comment & avec quoi frapper ? mon lit étoit en fer , sans quoi je l'eusse démonté. . . .

Trois jours se passèrent sans que je pusse trouver un moyen pour y suppléer. Enfin, un matin je faisois mon lit ; les matelas avoient besoin d'être retournés ; tout - à - coup une grosse bûche tombe de dessous le traversin qu'elle soutenoit. . . . Oh ! dis - je , voilà le secret ; il a indiqué de frapper , parce qu'il savoit alors que cette bûche existoit : on ne donne , dans les chambres des prisonniers , que de petits morceaux de bois de poêle. Le hasard avoit voulu que dans cette chambre il y eut une grosse bûche pour soutenir le traversin.

Il fallut attendre huit heures du soir. Cette journée me parut d'une longueur que je ne puis exprimer ; car enfin , me disois-je , s'il y

est encore cet infortuné, il y a deux ans qu'il n'a eu de nouvelles de son papier ; il y a donc dix ans qu'il n'a entendu parler de sa famille, puisque dans l'énoncé de son billet, on voit que tout son espoir réside dans l'espérance que quelqu'un, en lisant sur les murs, cherchera dans les trous, & parviendra à découvrir ce petit papier, dans lequel est déposé son secret... Ainsi, tout ce jour je me disois : Y EST-IL ? N'Y EST-IL PLUS ? M'ENTENDRA-T-IL ? RÉPONDRA-T-IL ?

La huitième heure sonnée, je ne perds pas un moment, & une minute après, m'étant bien saisi de ma bûche, je sanglai contre le mur trois coups de toutes mes forces ; ... mais je n'entendis rien.

Au bout de quelques minutes je recommençai. ... Oh ! comme je tressaillis, lorsque j'entendis qu'on répétoit mes trois coups. Je frappai ; on me répondit. J'eus une satisfaction vive & pure ; car quelle joie ces coups de bûche ne dûrent-ils pas procurer à ce malheureux, qui depuis si long-tems devoit désespérer de sa foible & unique ressource !

Le lendemain, à huit heures sonnées, je frappe : sur-le-champ on répond. Le surlendemain j'attendis : l'infortuné me prévint ;

je répondis. Depuis lors , jusqu'au jour de ma sortie , nous nous alternâmes.

Me voici donc forti de l'antre. Personne ne peut plus frapper. Ce malheureux doit en induire que je suis libre , qu'il existe un être dans le monde qui a son secret. Quel ne doit pas être son espoir ? Je ne saurois me résoudre à le tromper. Que faut-il faire ? --- Aller à l'hôtel de Condé....

. B** y fut en effet , accompagné de Decret & de Patte l'architecte. Ils découvrirent que ce malheureux étoit ce fameux ferrurier qui avoit inventé & exécuté la plaque tournante du maréchal de Richelieu.

Le maréchal avoit acquis la maison attenante à celle de Madame de la Poupliniere , première femme de M. de la Poupliniere. On avoit percé le mur mitoyen vis-à-vis de l'âtre de la cheminée de Madame , & la plaque mobile offroit une entrée commode au galant maréchal. Satan lui-même n'eût pas deviné cette ressource , qui mettoit la dame à l'abri de tout soupçon & de toute inquiétude.

Cette invention sublime n'avoit pas fait arrêter ce ferrurier , ressource des amans , terreur des cocus ; elle lui eût plutôt mérité des trophées que la Bastille, ... Il fut impos-

fible de découvrir la cause de sa détention, ni de parvenir à savoir ce qu'il étoit devenu.

Mais cette aventure doit apprendre au moins à respecter les trous.

P. S. pour la note de la page 139.

ON fait que l'escadre Françoisé, supérieure à celle des Anglois, l'avoit combattue trois fois, sans avoir pu la vaincre, & l'avoit enfin laissée maîtresse de la mer. Ce fut cet abandon qui décida la perte de l'Inde. Pondichéry, livrée aux horreurs de la guerre, fut obligée de se rendre le 15 janvier 1761.

D'un autre côté, il est certain que Lally avoit corrigé, le 14 janvier, (la veille de la reddition) un projet de capitulation dressé par le conseil. Il avoit nommé des députés pour la porter à l'ennemi, & par une contradiction qui le peint d'après nature, mais dont les suites ont été bien fatales, il chargea ces mêmes députés d'une lettre pour le général Anglois, auquel il osoit écrire : " qu'il ne
 „ vouloit point de capitulation, parce que
 „ les Anglois étoient gens à ne la pas tenir. „

En prenant possession de la place, le conquérant fit embarquer pour l'Europe, non-seulement les troupes qui l'avoient défendue,

mais encore tous les François attachés au service de la compagnie. On poussa plus loin la vengeance ; car Pondichéry , cette ville si célèbre sous Duplex , & rendue par ses soins la plus belle de l'orient , devint un monceau de ruines sous la main du vainqueur irrité.

Ceux d'entre ses habitans qu'on transporta en France , y arriverent rongés du désespoir d'avoir tout perdu , fortune , patrie , ressources , espoir , dénoncerent leur chef odieux à l'indignation publique , & le présentèrent au gouvernement comme l'auteur de tous les maux de l'Inde , & la cause unique de la perte d'une colonie florissante. Lally fut arrêté ; la Bastille le reçut. Aussi-tôt Saint - Priest , conseiller d'état & intendant de Languedoc , s'annonce hautement pour le défenseur de Lally , son parent proche.

Mais Saint-Priest avoit été choisi par le roi pour remplacer M. de Ch** en 1765 ; il avoit été désigné par la marquise pour être contrôleur-général en mars 1764 ; enfin , il étoit parfaitement propre à reparoître sur le grand théâtre. Pour perdre Saint-Priest , il suffisoit de l'entacher aux yeux de la nation dans la personne de son proche parent Lally , dont il osoit prendre la défense.

M. de Ch** obtient des lettres-patentes qui renvoient à la grand'chambre du parlement de Paris, la tournelle à elle jointe, l'instruction & le jugement du procès de Lally. Il avoit été accusé de haute trahison & de concussion.

La premiere de ces accusations fut reconnue fausse; la seconde resta sans preuves; & cependant Lally fut condamné à perdre la tête.

Saint-Priest demandoit aux juges, au nom de l'humanité si l'on ne daignoit pas l'écouter comme parent, quel étoit le crime de Lally selon les loix? Elles n'ont point déposé le glaive de la justice dans les mains des magistrats pour venger des haines particulieres, ni même pour suivre les mouvemens de l'indignation publique. C'est à la loi seule qu'il appartient de désigner les victimes; & les juges ne peuvent recevoir la vérité même que des mains de la loi, & selon les formes qu'elle a établies.

L'arrêt de 1766 déclare Lally atteint & convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi, de son état, & de la compagnie des Indes.

Mais, selon la remarque de l'illustre Raynal, qu'est-ce que TRAHIR LES INTÉRÊTS? Où

est la loi qui ordonne la peine de mort pour ce délit vague & indéfini ? Il n'en existe, & il n'en peut exister aucune. La disgrâce du prince, le mépris de la nation, l'opprobre public sont les châtimens destinés à l'homme incapable ou insensé qui a mal servi l'état. Mais la mort, & la mort sur l'échafaud, pour la mériter, il faut des fautes d'un autre genre ; il faut des crimes.

L'arrêt de Lally le déclare convaincu de vexations, d'exactions, d'abus d'autorité. Il en avoit commis sans nombre. Aussi un Indien disoit un jour au pere Lavour : *Est-ce que votre Atémadoulé* (votre premier ministre) *est fol d'envoyer un homme de cette sorte pour commander dans ce pays-ci ?* Mais qu'induire encore de là, si ce n'est sa violence & son impéritie ? Lally employa des moyens violens pour se procurer des ressources pécuniaires ; mais cet argent fut versé dans le trésor public. Il vexa des citoyens ; mais il n'attenta point à leur honneur. Il fit dresser des gibets ; mais il n'y fit attacher personne.

En un mot, c'étoit un fol noir & dangereux, un homme odieux, méprisable que ce Lally, & parfaitement incapable de com-

mander à d'autres hommes ; mais il n'étoit ni traître ni concussionnaire ; & comme dit très-bien Saint - Priest à ses juges , *tout le monde avoit le droit de tuer Lally , excepté vous & le bourreau.*

Maupeou , alors premier président & qui vouloit être chancelier , ne pouvoit parvenir à la tête de la magistrature sans se vouer pieds & mains liés à M. de Ch** . Il fit en 1766 contre Lally , pour plaire à ce ministre , ce qu'il avoit fait en 1764 pour payer ses dettes ; & aussi - tôt l'arrêt rendu contre la malheureuse victime de son ambition , il supposa qu'à raison de son séjour dans l'Inde , il avoit appris des noirs la torsion de la langue , & l'art de s'étrangler ainsi . En conséquence il ordonna de son chef qu'on lui mit un bâillon . Son unique but étoit de l'empêcher de parler .

L'abbé Aubry , qui avoit été dix-neuf ans premier vicaire de la paroisse de S. Eustache , & qui fut fameux à l'époque de la mort de Madame la duchesse d'Orléans , comme chargé de cette lourde corvée . L'abbé Aubry , alors curé de S. Louis , très - savant , (1) très-

(1) Sur-tout en histoire naturelle ; son cabinet est un des premiers de Paris .

estimé & très - connu , fut choisi par le parlement pour exhorter Lally à la mort. Ainsi il lui entendit lire son arrêt à la conciergerie. C'est de lui que je tiens que Lally ne s'y attendoit nullement , qu'il se livra au désespoir , & se frappa sur-le-champ d'une point de compas qu'il portoit toujours sur lui ; mais qui fut arrêtée par une côte.

Aubry eut beau représenter au premier président de Maupeou que le bâillon empêchoit qu'il ne se confessât , jamais il ne put obtenir qu'on le lui ôtât. Maupeou soutint que cet instrument de torture étoit nécessaire pour qu'il ne s'étranglât pas. Aubry lui démontra , que s'il y avoit un moyen pour favoriser la torsion de la langue , c'étoit le bâillon. Donc Maupeou étoit contradictoire avec lui-même ; mais il étoit conséquent aux vues de M. de Choiseul qui vouloit du sang.

Le roi étoit à Choisi le jour de l'exécution. M. de Ch** ne le quitta pas. De deux heures en deux heures , Maupeou lui expédioit des couriers. Enfin , craignant quelque événement imprévu , peut-être un moment d'émotion de la part du roi qui auroit pu demander un sursis , il fit hâter l'exécution malgré les remontrances d'Aubry , qui lui démontra que

son pénitent n'étoit pas prêt. On mit six bourreaux autour de Lally dans sa prison, pour empêcher qu'il ne parla même à Aubry. On lui avoit promis un carrosse, comme on fait à Londres. L'ordre ayant été donné pour six heures, (c'étoit en juin) le carrosse ne fut pas prêt, parce que le Maupeou fit hâter. On ordonna un tombereau qu'on ne put trouver qu'à l'hôtel de Soissons; & ce ne fut que dans le tombereau que Lally put se confesser, parce que les six bourreaux ne purent y trouver place. Aubry usa de son droit de confesseur. Il n'étoit plus tourmenté par le Maupeou qui n'étoit pas dans le tombereau, quoiqu'il eût bien mérité d'y être. Il enveloppa Lally de sa robe de docteur, & le confessa de son mieux dans la route, en lui ôtant le spectacle terrible de cette populace enivrée de fureur.

Lally sur l'échafaud se mit à genoux; mais cet échafaud n'étoit point enfoncé assez avant en terre pour ne pas vaciller. Les poliffons cherchoient à s'y attacher pour y voir de plus près. Le bourreau n'avoit jamais tranché de tête; Lally fut manqué; le coup donna sur l'occiput. Lally tomba sur le visage; alors le pere du bourreau le prit par la tête; un

garçon s'empara du corps, & le fils du bourreau scia le col avec son coutelas.

Après l'exécution, on attendit le carrosse de deuil qui ne venoit point. L'abbé Aubry envoya acheter deux aulnes de toile; on fit une espece de sac, dans lequel on mit le tronc la tête dans les jambes, & on le porta à Saint-Jean-en-Greve, où enfin on trouva ce qu'il falloit pour le service.

Quand M. de Ch^{**} a cessé d'influer dans le gouvernement; quand le chancelier Maupeou a été exilé; quand le marquis de Tolendal, bâtard de Madame de Molde, se disant fils légitime de Lally, (1) voulut présenter sa requête en cassation; sur le simple examen de sa requête, après une discussion réfléchie & motivée de dix-neuf heures de séance; après six semaines de travail, quatre-vingt juges du conseil ont cassé tout d'une voix l'arrêt de Lally le 17 juin 1778, avec cette singularité que M. le garde-des-sceaux choisit Lambert, maître des requêtes, qui avoit été conseiller au parlement, ami & contemporain d'Averdi, son rival, au contrôle-général en novembre 1763, fanatique parlementaire, anti-

(1) C'est un des points contestés par les héritiers Lally.

royaliste , créature de M. de Choiseul , factieux depuis vingt années, &c. &c. pour rapporter cette requête en cassation ; (1) or ce rapport n'a pu se faire sans déshonorer le parlement, sans abandonner M. de Choiseul, bienfaicteur de Lambert , & qu'il a fallu montrer comme l'instigateur secret de cet assassinat prémédité ; sans dévoiler aux yeux de quatre - vingts personnes des trames & des machinations abominables. Eh bien ! ce Lambert qui a trahi M. de Choiseul en 1778 , comme Averdi en 1764 trahit son corps , a été fait conseiller d'état par M. de Maurepas pour prix de son infamie.

(1) Chaillon de Jouville maître des requêtes , étoit ce rapporteur , avec Lambert.





C H A P I T R E X I I .

*Aventure arrivée hier à M. de L** T*** ,
au bal de l'opéra , racontée par son valet-
de-chambre.*

MONSIEUR de L** T*** n'a pas vingt ans, est très - joli, ressemble au feu roi, & l'on assure qu'on peut se ressembler de plus loin. Son teint feroit honte aux plus jolies blondes; sa main est charmante; ses yeux superbes; ses dents le disputent aux plus belles. Dans un bal particulier, des dames l'habillent en femme, & le serrent de façon qu'étant fort gras, on lui donne de la gorge aux dépens de son estomac. Il passe une capote & met un loup, sorte de masque qui laisse voir presque toute sa figure. Sa voix de bal joue la petite maîtresse à s'y méprendre; on arrive à l'opéra, & il se fait donner le bras par un grand jeune homme qui a de l'esprit, mais l'air du monde le plus niais. L'espingle travesti avertit les dames de ne pas le quitter, sans l'embarrasser cependant. A peine est-il apperçu, que tous les jeunes gens disent : *ah!*

*ah ! voilà des provinciaux ; & le couple , en effet , affectoit beaucoup d'étonnement. On les ferre ; on les tourmente ; ils répondent mal , gauchement , mais d'une maniere risible ; enfin arrive un homme très-connu , qui trouvant jolie la jeune provinciale , le lui dit. Elle riposte d'une grande révérence ; car le marquis de * * * avoit un habit superbe. Enhardi par la contenance de la belle stupide , il prend la parole . . . Madame ou Mademoiselle est étrangere ? --- Oui , Monsieur. --- De quelle province , s'il vous plaît ? --- De Champagne & de Rheims. --- Comment ! mais je connois tout Rheims. (L'espiegle le favoit bien.) Ah ! Monsieur connoît donc telle , tel , &c. &c. --- Mon Dieu , oui ; mais n'y auroit-il pas d'indiscrétion à vous demander qui est Monsieur votre pere ? --- Monsieur , mon pere est procureur. (Le marquis voyant qu'il ne s'agit que d'une grifette , prend un air plus aisé , & dit à l'oreille :) --- Ma belle enfant ! êtes-vous là avec votre amoureux ? --- Oh non ! Monsieur , c'est mon cousin , l'avocat . . . (Et le cousin de faire la révérence . . . Le marquis lui témoigne de l'intérêt , lui offre ses services , lui conseille de rester à Paris . . . & le cousin de faire la*

révérence.) . . . Mon Dieu , je suis bien lasse.
 --- Si Mademoiselle vouloit me donner son
 autre bras. --- Monsieur, vous êtes bien hon-
 nête; mais ça vous gêneroit. --- Non, non :
 aimez-vous les glaces? --- Oh! j'en suis folle.
 --- Eh bien! venez au foyer. --- Au foyer ,
 dit le cousin en ouvrant de grands yeux; &
 où est - ce que c'est ça? --- A deux pas , re-
 prend le marquis , & il les entraîne. On ap-
 prête des glaces; ils en avalent le diable; les
 garçons n'y fournissent pas : le marquis est
 émerveillé. . . . Il propose une goutte de li-
 queur; elle accepte des oranges elle
 emplit ses poches & celles du cousin. Pen-
 dant ce tems - là, le marquis baisoit sa patte
 blanche avec une ardeur & la petite ne
 s'effarouchoit pas; car on est patineur en pro-
 vince. Il voulut monter plus haut. . . . Ah!
 Monsieur, finissez donc; maman m'a dit qu'il
 ne falloit pas se laisser prendre ça. (La pro-
 vinciale avoit ses raisons pour arrêter cette
 entreprise.) . . . Enfin, comme cela s'échauf-
 foit, la T*** donne un coup de coude au
 cousin qui dit : ma cousine, ma tante est peut-
 être bien inquiète, & puis nous revenons
 demain, & sûrement nous serons assez heu-
 reux pour retrouver Monsieur. . . . Celui - ci
 fait

fait donner à la petite parole pour le lendemain. Le cousin demande permission d'aller lui faire sa cour, & de mériter ses bontés.... Oui, mon ami, avec grand plaisir; mais soyez secret.... Adieu, petite méchante. Ne manquez pas à votre parole au moins.... A demain.... J'aurai bien des choses à vous dire.

Le lendemain, même déguisement; on se retrouve; même scène au foyer, toujours buvant & mangeant comme quatre démons. Alors le marquis tire la belle à quartier.... Avez-vous un amoureux? --- O mon Dieu non. --- Aimez-vous Paris? --- Oh! mon Dieu oui; d'autant que l'on veut me marier à un vilain procureur bien vieux; & puis il est si laid! --- Ah, ma chère petite!... Mais j'ai des moyens d'empêcher tout cela. --- Ah! Monsieur, seroit-il possible? --- Oui; mais il faut de la confiance en moi; il faut m'aimer un peu. --- Oh! s'il ne falloit que ça. --- Non, pas davantage. (Et l'on voit d'ici si la main est baisée, sucée, dévorée.) Tenez, si vous permettez que je vous conduise dans une maison qui m'appartient... -- Ah, mon Dieu! & maman. --- Nous lui écrirons; elle saura que vous êtes bien, que vous êtes libre; & vous pourrez faire vos

conditions pour ne point épouser ce vilain procureur. --- Monsieur, vous êtes bien bon ; mais je pourrai donc m'en aller quand je voudrai. --- Sans doute, ma belle amie ; mais voudrez-vous me quitter, moi qui vous adore ? --- Ah ! non. --- D'ailleurs tous mes gens feront à vos ordres ; ma voiture, mes chevaux : adorable comme vous êtes, vous embellirez les diamans, les parures que je vous destine ; vous ferez la reine de mon cœur. -- Mon Dieu ! Mais maman ! Et puis m'épouserez-vous ? --- Pas tout de suite ; mais soyez tranquille ; j'arrangerai tout cela... Enfin, le marquis persuada, séduisit si bien la petite provinciale, qu'elle consentit à se laisser enlever le lendemain à quatre heures du matin, par la petite porte du palais, qui donne sur le grand escalier. Il devoit lui donner la main, & après quelques tours de bal, perdre le cousin ; son coureur & un autre laquais le recevroient au bas du petit escalier & le porteroient dans la voiture qui disparaîtroit en un instant. Le cousin, comme on croit bien, n'entendit rien de tout cela, & le marquis qui ne s'étoit pas nommé, croyoit ne courir aucun risque. Il quitte sa belle en scellant le traité d'un chaste baiser. Le len-

demain, (c'étoit le mardi gras) la prétendue belle étoit au bal à deux heures précises, armée jusqu'aux dents; car le jeune téméraire craignoit que par malice la société ne manquât aux précautions qu'il avoit dictées. La femme qui faisoit la mere, devoit se trouver à la porte fatale à l'heure dite, accompagnée de M. le duc de Chartres, & de deux ou trois hommes de sa suite tous masqués. Des valets vigoureux se tenoient à l'écart, prêts à s'élan- cer au premier signe en cas d'agression de la part de ceux du marquis. Celui-ci arrive, joue son rôle comme un ange; le cousin se laisse perdre. Les deux amans arrivent; il n'y a plus qu'un seul pas à franchir; déjà le cou- reur saisit la belle, quand la mere paroît & jette des cris affreux. Le marquis, alors mas- qué, brave l'orage, tranche du grand sei- gneur, parle de sainte Pélagie, d'ordres du roi, de main-forte, pendant que la T*** étoit obligé de distribuer de vigoureux coups de poing au laquais qui l'enlevoit très-férieu- sement. Le duc de Chartres & sa société mirent fin à cette étrange scene en se démas- quant, & ce qui ne fut pas le plus plaisant pour le marquis, en démasquant le jeune hom- me, & forçant l'enleveur à en faire autant.

On ne sauroit assurément jouer un plus cruel tour, si ce n'est celui que ce même la T*** fit à un banquier de Paris. Ceci paroîtra peut-être tenir un peu du brigandage qu'on ne devoit pas craindre dans une ville si policée, si les précautions arbitraires que la police elle-même nécessite apparemment, n'en fournissent la facilité, l'occasion & le prétexte.

Il est à Paris un banquier très-connu, nommé Peixotte, qui ne hait pas les jolies femmes, mais qui ne les aime que par un certain côté. La Dervieux est une fille de ce bas monde, jolie comme l'amour, toute jeune & très-connue. Outre son entreteneur, homme fort riche, elle avoit, selon l'usage, deux amis, l'un conseiller au parlement, l'autre étoit précisément ce rusé la T***, dont on vient de voir les ébats.

Peixotte arrive un matin chez la demoiselle. Aucun des trois tenans ne s'y trouve. Il offre cent louis, si l'on veut dévoiler tous ses appas. On se déshabille, & le vieux satyre, après quelques éloges très-succincts sur une gorge & des charmes plus secrets qui mériteroient des autels, s'extasie sur une chûte de reins admirable; il admire, il touche, il palpe,

il careffe ; il se met à genoux devant des fesses qui le disputent à Vénus Callypige ; lunettes sur le nez , représentez-vous l'infame en extase.

Un doigt profane. --- Ah ! Monsieur , je n'en suis point. --- Ma belle enfant , je te donnerai ce que tu voudras. . . . Il s'enhardit ; elle se fâche. . . . Il s'en va avec promesse de revenir.

Le soir , la Dervieux conte à la T * * * son aventure. Celui-ci l'assure qu'elle est une fotte , qu'il faut tirer parti de ce goût hétéroclite , qu'elle peut s'en reposer sur lui , & le laisser faire. Donne un rendez-vous à ce vieux coquin , dit-il ; mais sans assouvir sa fantaisie. Tu entends. Je veillerai.

Rendez-vous donné , cent autres louis apportés. Peixotte demande pour toute grace qu'elle laisse placer entre ces belles fesses qu'il adore un petit étui de nacre de perle très-mignon & très-joli. Après bien des contorsions très-risibles , la Dervieux laisse placer l'étui. Les deux jeunes gens étoient cachés ; mais quel est leur étonnement de voir le sapajou tirer six grandes plumes de paon , déboucher l'étui , & les faire entrer dans des trous faits exprès. Il se met ensuite à un bout de la chambre , la fait promener , & com-

mence avec lui-même l'opération d'onam, en contemplant la jolie perspective qu'il s'étoit faite. La petite folle se miroit dans les glaces, & rioit de tout son cœur. On croit bien que la T*** & le magistrat son digne acolyte, furent obligés de quitter leur cachette pour ne pas se trahir.

Cependant le vilain propose de remplacer l'étui. La belle bien conseillée se montre moins difficile, mais propose un autre rendez-vous, & met cet étrange pucelage à cinq cents louis. Peixotte n'est point effrayé ; il accepte ; on prend jour ; on se sépare, & l'homme emporte son étui & ses plumes.

Alors la T*** bâtit un projet ; il suivoit encore le barreau ; au jour nommé, ils arrivent, son camarade & lui, chez la petite en robe de palais. Son valet-de-chambre portoit un habit rouge avec une tresse d'or & une épée ; ce qui approchoit beaucoup d'un sur-tout d'uniforme d'inspecteur de police. Deux grands laquais en habit gris composoient le reste de l'escorte. La petite bien instruite de son rôle, & sur-tout de faire déposer sur la cheminée les cinq cents louis, les deux roués passent dans une autre chambre. Peixotte arrive.

La scène s'ouvre par la genuflexion , la contemplation , les adorations. L'étui revient sur jeu ; le paon se promène pour mettre en train Monsieur : soudain les portes s'ouvrent avec bruit , & l'on annonce MM. les commissaires du roi & un inspecteur de police : la fille veut se cacher ; l'inspecteur l'arrête , Messieurs coupent le chemin au vieux fol fort intrigué de tout cet appareil , & l'inspecteur se place auprès de la cheminée , afin de veiller à ce qu'il n'approche pas les rouleaux. Alors , de l'air le plus grave , la T*** lui dit : « Mon-
» sieur , la cour informée des déportemens
» qui se commettent chez Mademoiselle , a
» délibéré à ce que nous nous transportions
» ici , pour y procéder verbalement , à l'effet
» d'arrêter des débauches aussi scandaleuses.
» que nuisibles à la population. »

Plus mort que vif , Peixotte se rasseoit dans un fauteuil ; on apporte une table ; le conseiller au parlement tire du papier , & la T*** dicte un procès-verbal où rien n'est oublié ; l'état des lieux , des choses , l'examen de l'étui , des plumes , le signalement de l'homme , son refus de dire son nom , &c. &c. le tout mis en séquestre pour être déposé , dit-il , au greffe de la cour. La T*** approche ensuite de la

cheminée ; à la vue de Por , il marque de l'étonnement , de l'incertitude , & demande à qui il est. La petite , suivant ses instructions , assure qu'il est à elle. Le scélérat affecte un doute , & déclare qu'il est obligé de le confisquer s'il appartient à l'anonyme. Peixotte interrogé affirme que cet argent est à la Der-vieux ; alors la T*** le lui remet en lui faisant une éloquente mercuriale. Il exige une attestation de Peixotte , qui déclare ne savoir écrire ; le greffier la rédige pour lui , & Peixotte y ajoute une croix ; puis il reçoit une vive semonce sur la méfiance de ses goûts italiens. On lui annonce enfin qu'il est libre , & il se sauve.

Le soir il y avoit à l'opéra vingt copies figurées du procès-verbal , auquel les deux démons eurent l'attention de joindre encore une estampe faite d'après le signalement , & où les personnages étoient d'une ressemblance frappante. On peut juger de la fureur de Peixotte d'avoir été joué ainsi. Pour l'achever , la T*** envoie le lendemain chez lui un laquais dégourdi & bien préparé porter des complimens , & lui dire qu'étant informé qu'il avoit une PARTIE de plumes de paon à vendre , il le prioit de lui en céder la moitié ,

parce qu'il en avoit un besoin très - urgent.
& qu'au reste le prix ne faisoit rien.



CHAPITRE XIII.

*Solution de deux problèmes d'économie politique, proposée par M.*** au comte de***.*

P R E M I E R P R O B L Ê M E.

LES économistes ont-ils jamais songé que l'homme pût se donner un pain & un vin artificiels? Il ne faudroit que deux ou trois expériences chymiques pour y parvenir; & si l'on y réussissoit, cette découverte ne renverferoit - elle pas la plus grande partie de la science économique? Si la nourriture des hommes étoit à leur disposition, à peu près comme l'eau qu'ils boivent, que deviendroient les spéculations sur les bleds? que deviendrait la science économique?

P R E M I E R E S O L U T I O N.

D'abord le pain & le vin sont aujourd'hui, comme ils le seroient alors, une œuvre purement artificielle de l'homme, & c'est cette œuvre que la bonne & saine économie politique en-

courage à perfectionner. C'est à ce perfectionnement radical de l'espèce humaine que toutes les connoissances doivent tendre comme à leur centre commun ; & c'est en raison de leur degré de rapprochement de cette tendance qu'elles doivent être prises en politique.

Mais toutes les découvertes du monde n'empêcheront pas que l'homme qui ne peut rien faire que de concert avec la nature, doit avoir pour premier & inévitable moyen l'obéissance aux loix de l'ordre naturel. La connoissance de celles d'entre ces loix qui sont relatives à la prospérité & à la perpétuité de l'espèce humaine, compose la science économique : or il n'est pas vrai que la découverte, bien gratuitement supposée possible, renversât cette science.

Si l'on inventoit une manière de produire des subsistances si facile & avec une telle abondance, que dans une matinée un homme fît sortir de son creuset (ce qui au reste est une pensée très - creuse) de quoi donner à manger à cinq cents, il en résulteroit, sans doute, que l'on abandonneroit nos cultures actuelles, ou du moins celle des bleds.

Celle des bois resteroit précieuse pour faire

du charbon qui augmenteroit beaucoup de prix, & l'exploitation des mines pour chercher les matieres minérales qu'emploieroit ce beau secret, prendroit aussi une grande activité. Les hommes se multiplieroient prodigieusement, en raison de la plus grande abondance des subsistances, & conformément à ce premier axiome de la science économique : **TELLE EST LA SUBSISTANCE : TELLE EST LA POPULATION.**

Dans cette population très - multipliée, la nécessité de bonnes loix & d'une grande vigilance pour leur exécution seroit encore plus pressante qu'elle ne l'est aujourd'hui ; & le principe fondamental de ces bonnes loix seroit comme aujourd'hui **D'ASSURER A CHACUN L'USAGE DE SA LIBERTÉ ET LA CONSERVATION DE SA PROPRIÉTÉ ;** ce qui ne se peut qu'en faisant observer à tous la condition de **N'ATTENTER NI A LA LIBERTÉ NI A LA PROPRIÉTÉ D'AUTRUI.**

La réciprocité & la liaison naturelle des droits & des devoirs seroient donc reconnues comme aujourd'hui. Les loix sur ce commerce devroient, comme aujourd'hui, lui procurer la plus grande liberté, comme à toutes les actions utiles & licites. Les loix de

l'impôt devroient encore être les mêmes. Il faudroit s'appliquer à le prendre à la source des productions & des subsistances telle qu'elle pourroit être alors, de peur de gêner les relations sociales & de nuire à la liberté. Les propriétés foncières & mobilières devenant plus petites & partagées entre un plus grand nombre d'hommes, deviendroient par cela même encore plus précieuses pour chacun; & la tentation pour les valeurs pouvant être plus grande & ceux-ci plus nombreux, la réaction sociale pour la conservation des propriétés deviendroit plus active & mieux combinée. Un intérêt perpétuel aiguise les moyens. La meilleure police est actuellement dans les pays de digues, où la moindre négligence noyeroit la patrie. Ainsi la société se perfectionneroit. Les hommes ayant peu à faire pour vivre, mais beaucoup pour conserver, acquéreroient de l'esprit, étendroient leurs connoissances, deviendroient meilleurs moralistes, meilleurs politiques, artistes plus ingénieux; mais ni la morale, ni la politique, ni les principes des arts ne seroient changés, & comme les vérités mathématiques resteroient, les autres vérités non moins certaines qui reposent sur les droits & les devoirs des

hommes réunis en société subsisteroient également. C'est pour approcher de ce terme que nous tâchons de faire venir dix septiers de bled où nos prédécesseurs en recueilloient trois ; ce que je crois plus facile que de découvrir l'élixir de vie.

S E C O N D P R O B L Ê M E .

Le papier-monnaie, sujet à de tristes abus il est vrai, ne convient-il cependant pas aux états corrompus & sortis de leurs limites, ainsi que le mercure convient aux vérolés ? La France ne feroit-elle pas mieux, puisqu'elle veut avoir la guerre, d'avoir, au lieu de ces parchemins qui ne font que pour les riches, les petites bandes de papier qui font jouir le pauvre ? Qu'importe que ce soit une illusion ? L'argent n'en est-elle pas une aussi ? Il n'y a que la dernière génération qui pourra se plaindre, & les métaux sont plus écrasans que le papier qui vivifie, qui anime la circulation, & ne trompe qu'une fois.

S O L U T I O N .

Il faudroit faire un volume pour développer tous les maux qui découlent du papier-

monnoie. Mais les principes font en politique comme en morale la clef de tout problème.

Tout ce qui promet au futur est un outil de friponnerie qui fait des fripons ; & celui qui propose la question ci-dessus s'avoue de bonne - foi fripon politique , qui , *semblable* aux juifs , renvoie le sang du juste *superfilios nostros*. *Je n'ai* point vu mon grand-pere ; mais je regarde lui & ses peres comme les auteurs des biens dont je jouis ; & ce respect m'empêche de mettre mon bien à fonds perdu sur ma tête & celle de mes enfans , parce que je dois à mon petit-fils le bien de mon aïeul. Toute mesure qui doit retomber sur nos petits - fils est atroce & barbare. Si *l'humanité* étoit seulement ce que nous pouvons voir & atteindre , à mesure que notre vue baisse nous deviendrions plus inhumains.

Argent & papier ne font rien ; tout roule sur la confiance. Ce qui tend à altérer la confiance , tend à tout arrêter , à tout obstruer ; & la suspension des rapports des hommes entr'eux est la mort sociale. Comment donc nommer l'acte qui promet plus qu'il ne peut tenir ? Comment espérer que la nécessité ne nous force pas à promettre plus que nous ne pouvons ? Seroit - ce connoître

les hommes que de se flatter que leur passion ne verra pas toujours la nécessité dans le besoin présent, & le besoin dans le succès de la volonté actuelle.

Quant à la comparaison, elle n'est pas juste : le mercure convient aux vérolés comme remède ; mais les cantharides apportent aux impuissans la mort. *Le crédit public*, ou ce qu'on appelle ainsi, sont les cantharides d'un état. On n'y a recours qu'au moment de la passion effrénée, & ses moyens excitent & animent la circulation, comme les philtres animent le sang. LA DURÉE, LA DURÉE, voilà la saine politique. Toute autre élève sur les membres de nos enfans un trophée fétide à l'orgueil des ambitieux, fléaux mortels de leur patrie. NOS PERES ONT MANGÉ LE FRUIT VERD, ET NOUS EN AVONS LES DENTS AGACÉES.





C H A P I T R E X I V.

*Mon ami Ch * * * s'est trouvé avant-hier chez Madame de la B * * , lorsque la comtesse de * * * & le * * * lurent quelques piéces fugitives. Avec son talent extraordinaire pour les abrégations, il en prit copie aussi rapidement qu'on les récitoit , & les voici.*

M O N R Ê V E.

*Par Madame la comtesse de * * *.*

JE dormois : à ta longue absence
 Un songe a fait deux fois succéder ton retour ,
 Cher Myfis , & deux fois mon cœur à ta présence ,
 Tout mon cœur a frémi d'amour.
 Je t'ai vu, tu versois des larmes ;
 Je t'ai vu frissonner, tomber à mes genoux ,
 Et du voile importun qui te céloit mes charmes
 Ecarter le tissu jaloux.
 Moment délicieux ! ta main voluptueuse
 Porte le trouble en tout mes sens ;
 Et tes regards si languissans ,
 Et tes baisers si caressans
 Irritent ma flamme amoureuse.
 A ma foiblesse , & dieux ! où trouver un soutien ?

Je

Je tombe dans tes bras, j'y demeure éperdue ;
 Mon œil se trouble, & je ne vois plus rien ;
 Toi-même, cher amant ! disparois à ma vue :

Je veux parler, je perds la voix ;

Ma bouche en feu respire ton haleine ;

Je meurs, & renaissant à peine,

Je meurs une seconde fois.

Mais hélas ! cette ivresse où mon ame se plonge

M'abandonne avec le sommeil,

Et je gémiss à mon réveil

De ne trouver que la trace d'un songe.

Hâte-toi donc, Myfis, quitte ces tristes lieux,

Où je ne puis sourire à ce que j'aime.

Ton absence vieillit la nature à mes yeux,

Et loin de toi je sens que je vieillis moi-même.

Ce fastueux Paris est pour moi sans attrait ;

Aux lieux où tu n'es pas rien n'a droit de me plaire.

Ici rêveuse & solitaire,

Par-tout autour de moi je porte un œil distraité :

Viens me la faire aimer cette ville bruyante,

Où je vis à regret si loin de mon amant.

Ah ! viens calmer un trop cruel tourment,

Tes baisers seuls rendront la vie à ton amante.



É L É G I E

*Sur la mort de Mignonne (1), petite chienne de
la comtesse de **.*

QUE sous vos doigts le luth gémissé !
Muses ! que l'écho de ce bord
Des chants lugubres de la mort
Dans la profonde nuit longuement retentisse !

J'aimois Mignonne , & Mignonne n'est plus.
Je l'aime encore ; au dieu des rives sombres
J'adresse des vœux superflus ,
Mes tristes vœux ne sont point entendus.
Elle habite à jamais le domaine des ombres.
Je le fais trop ; mes pleurs ne l'affranchiront pas
De cette loi prescrite à tout ce qui respire.
Lorsque n'a guere en mon joyeux délire
Je célébrois Mignonne & ses appas,
Qui m'auroit dit que bientôt sur ma lyre
Je lamenterois son trépas.

Que sous vos doigts le luth gémissé !
Muses ! que l'écho de ce bord
Des chants lugubres de la mort
Dans la profonde nuit longuement retentisse !

(1) La piece précédente n'a jamais paru. Celle-ci a été imprimée ; mais elle est ici très-changée.

Mais, que dis-je ! non, non : de vos airs douxcureux ;

Muses ! je ne veux plus l'hommage ,

L'espoir, ami des malheureux ,

Présente à ma tristesse une riante image ;

Je vois errer Mignonne en ce charmant bocage ,

Où la douce clarté d'un jour pâle & douteux

Luit sur les morts qui firent des heureux.

Mignonne adouciſſoit les chagrins de ma vie ;

Compagne trop aimable & consolante amie ,

Elle favoit les endormir ;

Ses soins touchans & vrais dans mon ame attendrie

Ramenoient quelquefois l'aurore du plaisir ,

Et mon bonheur n'irritoit pas l'envie.

Pour la payer des biens qu'elle m'a faits.

Sans doute, ô fille de Cérés !

Sur vos genoux vous caressez Mignonne ;

Mignonne entre vos bras mollement s'abandonne

Aux doux loirs d'une éternelle paix.

Je la vois. . . Mais hélas ! illusion funeste !

Mignonne, des douceurs dont tu m'as fait jouir

Le seul plaisir maintenant qui me reste ,

C'est d'en pleurer encor le triste souvenir.

Que sous vos doigts le luth gémiſſe !

Muses ! que l'écho de ce bord

Des chants lugubres de la mort

Dans la profonde nuit longuement retentiſſe !



LES AMANS CASUISTES.

*Par * * *.*

UN échappé du séminaire,
 Bien patelin, bien sensuel,
 Pressoit la timide Glycere
 De conduire son ame au ciel
 Par un chemin qui n'y va guere.
 « Fi donc, Monsieur ! c'est un péché mortel,
 » Et si je puis, je ne veux point en faire...
 » Laissez-moi donc, où j'appelle ma mere. --
 » -- Mon bel enfant ! quittez ce ton sévere,
 » Répond le jeune chérubin ;
 » C'est un péché que la COLERE... »
 Puis promenant sa chatouilleuse main
 Sur les lys mobiles d'un sein
 Que couvre une gaze légère :
 « M'enviez-vous, dit-il d'un ton benin,
 » Une innocente fantaisie
 » Qui n'ôte rien à vos appas ?
 » C'est un gros péché que l'ENVIE,
 » Et Dieu ne le pardonne pas. »
 Le jeune apôtre eut peu de chose à dire,
 Pour combattre un péché d'ORGUEIL.
 Son exorde fut un fourire,
 Accompagné du plus tendre coup-d'œil.

Tout le sermon fut : JE VOUS AIME ;
Trois petits mots qu'il fut paraphraser
Mieux que n'eût fait saint Augustin lui-même ,
Et la péroraison fut un ardent baiser.

Que voulez-vous que fasse une novice
Contre un séducteur à collet ?
Il obtint tout ce qu'il vouloit
En prêchant contre l'AVARICE.
Pour un sermon il en fit trois....

Mais las ! à quel revers la nature est fourmise !
Voilà l'éloquence aux abois.

La néophyte avec raison surprise
Qu'il eût si-tôt perdu l'usage de la voix ,
Et qui goûtoit au fond d'une ame bien éprise ;
Sa morale onctueuse , insinuante , exquise ,
Dans la ferveur & le tendre abandon
D'une ame à Dieu nouvellement conquise
Demandoit un nouveau sermon.

Il en fit un contre la GOURMANDISE ,
La peignit comme un souffle émané du démon :
Glycere , d'un regard où se peignoit l'ivresse ,
Jeté nonchalamment sur le froid directeur ,
Lui dit : je vous entends ; mais croyez-vous , Monsieur ,
Qu'on se fauve avec la PARESSE ?



É P I G R A M M E

*Sur le maréchal de * * & LINGUET.*

MONSIEUR le maréchal, pourquoi tant de réserve
 Quand Linguet le prend sur ce ton ?
 Que ne le faites-vous mourir sous le bâton,
 Afin qu'une fois il vous serve ?



Sur M. DE SARTINE.

J'AI balayé Paris avec un soin extrême,
 Et voulant sur les mers balayer les Anglois,
 J'ai vendu si cher mes balais
 Que l'on m'a balayé moi-même.



Sur le compte rendu de M. NECKER.

EN voyant notre directeur
 Prononcer son panégyrique,
 Écoutons, dit le détracteur,
 Joffé déclame en sa boutique.
 De ce chef-d'œuvre, ami lecteur,
 Crains de juger sur l'épiderme,
 Et tiens-toi pour dit qu'il renferme
 Tous les sacremens de l'auteur.



Sur le marquis DE VILLETTE.

CHARLES est auteur, mais non pas comme un autre ;
 Il fait des vers avec son teinturier ;
 Selon le vent , est athée , est apôtre ;
 Il est marquis , quoique bon roturier ,
 A-t-on la paix ? voilà Charles guerrier.
 Veut-on se battre ? il parle , il parle , il parle.
 Voltaire arrive ? il devient son fourrier.
 Voltaire meurt : Adieu donc Monsieur Charles.



Sur M. SUARD & l'abbé DE LILLE. Par ce dernier, à propos de leur élection à l'académie.

SUARD ! de Lille ! eh ! pourquoi les élire ?
 Pourquoi ? ... l'un a traduit , & l'autre a fait traduire.



Sur M. D'ARNAUD DE BACULARD , conseiller d'ambassade.

D'ARNAUD DE BACULARD , conseiller d'ambassade ,
 Vous êtes un rimeur aussi mince que fade ;
 Tel le Mançanarès formidable en son nom ,
 N'est qu'un ruisseau roulant sur un obscur limon.



F A B L E N O U V E L L E ,

Par M. l'abbé AUBERT.

« **P**SYCHÉ par ma plume embellie ,
 » Par mes beaux vers la Fontaine effacé , (1)
 » Répondent qu'à l'académie
 » Dans un fauteuil je me verrai placé ,
 » Malgré la cabale & l'envie. »

C'étoit ainsi qu'Aubert , tous les sens agités ,
 Applaudissoit lui-même à son heureux génie.
 Des gens de goût disoient à ses côtés :

« Cette fable que vous contez
 » Doit vous paroître bien jolie ! »

COUPLETS chantés chez Madame la prin-
 cesse de **.

Sur l'air du vaudeville du Bûcheron.

DE nos soupers où la folie
 Badine avec impunité,
 Nous écartons la pruderie ,
 Elle épouvante la gâité.
 Livrez-vous donc à la faillie ,

(1) C'est là une partie des prétentions de M. l'abbé Aubert.

Messieurs , mais fachez notre goût ;
C'est toujours l'excès qui gâte tout. (Bis.)

Pourvu qu'une écorce légère
Couvre avec art ce qu'on nous dit ,
On est assuré de vous plaire ;
Nous pardonnons tout à l'esprit.
Mais lorsque la gaze est trop claire ,
L'enjouement fait place au dégoût ;
C'est toujours l'excès qui gâte tout. (Bis.)

Aux transports charmans du délire
Le ton décent s'unit au mieux ;
Conservons le droit de fourire
Sans porter la main sur les yeux ;
L'intérêt du plaisir m'inspire ,
L'abus en émouffe le goût ;
C'est toujours l'excès qui gâte tout. (Bis.)



Pour la même occasion :

Sur l'air du vaudeville de Rose & Colas.

VOULEZ-VOUS entendre une chanson ?
Dites que l'on me verse à boire :
Bacchus aujourd'hui sur Apollon
Est sûr de remporter la victoire.
L'un dicte un couplet apprêté ;
L'autre le fait sans qu'on y songe.

Les vers font amis du mensonge ;
 Dans le vin est la vérité.

Pour chanter ici tous nos plaisirs ,
 Qu'avons-nous besoin du Parnasse ?
 Tout inspire & flatte nos desirs ,
 Et l'esprit au cœur cède la place :
 L'éloge le moins apprêté
 Peut s'y faire sans qu'on y songe.
 Les vers font amis du mensonge ,
 Dans le vin est la vérité.

L'art ne nous prête point son secours ;
 Nous négligeons son imposture ,
 Et le soin d'orner tous nos discours
 N'est réservé qu'à la nature :
 Goûtons avec sécurité
 L'ivresse où la fête nous plonge.
 Les vers font amis du mensonge ,
 Dans le vin est la vérité.

Quand je vois un verre de ce vin ;
 Servi par des hôtes aimables ;
 Quand je vois l'assemblée divin
 Des beautés qui brillent à nos tables ,
 Laisant les muses de côté ,
 L'esprit me vient sans que j'y songe.
 Les vers font amis du mensonge ,
 Dans le vin est la vérité.

Dans un séjour si délicieux
 Le même intérêt nous rassemble ;
 Tout y charmes & nos cœurs & nos yeux ;
 Chantons-y nos plaisirs tous ensemble ;
 Et puis embrassons de côté ;
 Mais honni soit qui mal y songe.
 Les vers font amis du mensonge,
 Dans le vin est la vérité.

C O N T E

*Par M. DE LA R**.*

DU côté de la barbe est la toute puissance,
 Et la femme en tout tems lui doit obéissance,
 Disoit d'un ton sévère à sa jeune moitié

Un vieux juge remarié.

Le sermon achevé il court à l'audience ;
 Mais trop tôt de retour, il la voit qui faisoit

Tout ce que son grand clerc vouloit.

Il gronde, & furieux d'une si prompte offense,
 Menace d'en tirer vengeance.

Cher époux, lui dit Alifon

D'un air doux & plein d'innocence :

DU CÔTÉ DE LA BARBE EST LA TOUTE PUISSANCE ;

Je pratiquois votre leçon

En pratiquant l'obéissance.





C H A P I T R E X V.

Anecdotes & traits détachés.

MADAME la comtesse de B** avoit prophétisé à la reine, lors de sa première grossesse, un dauphin; la prophétie ne se vérifia pas, & la reine en fit faire des reproches au joli poëte qui s'excusa ainsi :

Oui, pour fée étourdie à vos traits je me livre ;
 Mais si ma prophétie a manqué son effet ,
 Il faut l'avouer : c'est qu'en ouvrant mon livre ,
 J'avois pour le premier pris le second feuillet.



LE roi de Prusse faisoit peu de cas des vers du cardinal de B** . Il fit imprimer quelque part , au sujet de sa maniere de travailler , cette phrase : *& je laisse à B** sa stérile fécondité*. On assure que ce petit lardon, ayant irrité le ministre poëte, a produit le traité de Vienne, le projet de dépouiller le roi de Prusse, la confédération de la Saxe, de l'Autriche, de la Russie & de la France, & notre dernière guerre de terre. Cela fut

reproché à l'abbé dans une piece de vers assez belle, qui finissoit par ceux-ci :

Six cents mille hommes égorgés ,
 Monsieur l'abbé, de grace, est-ce assez de victimes ?
 Et les mépris d'un roi pour vos petites rimes
 Vous semblent-ils assez vengés ?



DIDER * écrivoit à l'impératrice de Russie :
 “ Quand nous étions jeunes, nous allions
 ” quelquefois au bordel, Montesquieu, Buf-
 ” fon, le président de Broffe & moi. De
 ” nous tous, lorsqu'il s'étoit bien préparé,
 ” le président de Broffe étoit celui qui pré-
 ” sentoit la figure la plus imposante ; & son
 ” mérite ne laissoit pas de contraster avec sa
 ” petite taille de quatre pieds & demi, mince
 ” & fluette : or comme tout petit homme
 ” est vaniteux, il se vantoit auprès des nym-
 ” phes du lieu du seul bout qui lui donnât
 ” quelque supériorité sur nous autres. Une
 ” d'entr'elles le tourne, & lui dit : CELA EST
 ” BEAU ; MAIS OÙ EST LE CUL QUI POUSSERA
 ” CELA ?

” Quand je vois de même une esquisse de
 ” tableau, un projet de poëme, un plan de

» tragédie , une entreprise de politique ; je
 » me rappelle toujours cette diable de fille ;
 » je regarde l'homme , & je dis : CELA EST
 » BEAU ; MAIS OÙ EST LE CUL ? »



MAIS savez-vous que Saintefoix a un mérite rare , de la gaieté , de la prestesse , de la supériorité sur les affaires ? Dans son genre c'est un aigle. --- Eh ! mais oui : j'en connois beaucoup comme cela ; Radonvilliers, l'abbé Coyer , l'ami Marmontel , & Pezai dans son tems , & Lambert encore , & le beau Cardinal. C'est une espece très - variée que les ornithologistes désignent par la phrase latine : *AQUILÆ INDICOROSTRO*.



Petit éloge de M. TURGOT, ministre d'état. (1)

IL semble , Messieurs , que par une déplorable fatalité nous ne puissions nous rassembler sans avoir à gémir de nos pertes. Après avoir vu disparoître successivement du milieu de nous , en moins de dix mois , quatre de

(1) Ce petit discours a été prononcé dans la société royale d'agriculture d'Orléans , le 22 mars 1781.

nos membres les plus distingués (1), falloit-il encore que parmi nos affociés honoraires, une nouvelle perte vint mettre le comble à nos disgrâces, & que le fujet de notre douleur en ce moment fût une calamité publique! Oui, Meffieurs, je ne puis appeller d'un autre nom la mort d'un homme qui a donné à la France un fpectacle peut-être inoui jufqu'ici: dans une fonction fubalterne, celui d'un intendant de province toujours actif & toujours juft: dans la plus importante des places, celui d'un miniftre toujours incorruptible & toujours bienfaifant: dans la retraite enfin, celui d'un fage toujours égal & toujours citoyen.

Digne de toutes nos louanges, ou, pour mieux dire, fupérieur à toutes dans ces trois époques de fa vie, c'eft de l'histoire feule que M. Turgot peut en attendre qui répondent à la grandeur de fon ame; & l'éloge que lui deftine cette difpenfatrice équitable de la renommée ou du blâme, ce juge impartial & févere des grands, qu'on ne peut ni féduire ni tromper, fans doute, ne pourra s'appliquer qu'à lui feul.

(1) MM. l'abbé de Condillac, le Trofne, Breton de Mont-ramier & d'Orléans.

Elle dira donc de lui, cette auguste interprete de la vérité, si peu accoutumée à s'arrêter avec complaisance sur les ministres des finances, & qui ne compte point les années d'administration, mais les faits qui les ont remplis; elle dira: successeur du ministre le plus déprédateur & le plus dépravé, il a opposé pour contraste la regle au désordre, l'intégrité au brigandage, les mœurs à l'effronterie & au cynisme. Elle dira: il n'a été que vingt mois en place; de ces vingt mois il en a passé huit dans son lit aux prises avec la mort; & pendant ce court espace de tems, il a affranchi les campagnes de ce joug accablant, qui, arrachant par force les cultivateurs à leurs travaux productifs, nuisoit à la naissance des denrées pour en faciliter le transport. Il n'a été que vingt mois en place; & brisant les entraves odieuses si injustement mises à l'industrie, il a réintégré tous les citoyens utiles dans l'exercice de leurs facultés & de leurs talens, sans leur faire payer chèrement un droit gratuitement donné par la nature. Il n'a été que vingt mois en place; & fixant enfin par l'autorité l'opinion sur l'important commerce des grains, il a résolu ce grand problème de la liberté que la raison réclamoit,

réclamoit, & que l'expérience n'a pas contredit; puis appliquant le principe fécond au commerce de cette autre production, pour laquelle la France paroît privilégiée, & qui devoit être une des sources les plus abondantes de sa richesse, il a pour suivi d'une main victorieuse, tous les privilèges exclusifs qui l'enchaînoient dans les lieux de sa naissance, ou l'arrêtoient dans sa marche. Elle dira: il n'a été que vingt mois en place, & pendant tout ce tems, il a permis sans restriction la discussion la plus entière sur tous les points de l'administration, parce que le gouvernement ne peut s'éclairer que par elle; parce qu'il ne pouvoit redouter la lumière; parce qu'un des premiers droits du citoyen enfin, est de pouvoir prononcer sur des objets qui le touchent aussi essentiellement.

L'histoire s'appropriera en même tems, comme son plus bel héritage, ces quatre édits précieux, où la raison parle un langage si touchant & si noble, où la vérité se présente avec cette éloquence majestueuse & simple, qui la rend aimable & persuasive, sans faste, sans ostentation, sans cet étalage qui ne sert trop souvent qu'à parer l'erreur. Elle les associera aux réflexions de Marc-

Aurele , & elle les répétera avec attendrissement jusqu'à la dernière postérité , & elle s'écriera en finissant & les larmes aux yeux : Depuis Sully vit-on jamais rien de comparable pour l'utilité publique ? Quel autre , en si peu de tems , a jamais tant fait pour sa patrie ? Hélas ! si les cinq dernières années de sa vie au moins , avoient pu lui être consacrées , que n'auroit pas exécuté cet homme de bien , qui chérissoit si tendrement le peuple & servoit si fidèlement le roi !



 CHAPITRE XVI.

*Avis aux Hessois (1) & autres peuples de
l'Allemagne, vendus par leurs princes à
l'Angleterre.*

*Quis furor iste novus? quo nunc, quo tenditis? --
Heu! miseri cives! non hostem, inimica que castra;
--- Vestras spes uritis. VIRG.*

LINTRÉPIDES Allemands ! quelle flétrissure laissez - vous imprimer sur vos fronts généreux ! Quoi ! c'est à la fin du dix - huitieme siecle que les peuples du centre de l'Europe sont les satellites mercénaires d'un odieux despotisme ! Quoi ! ce sont ces valeureux Allemands qui défendirent avec tant d'acharnement leur liberté contre les vainqueurs du monde, & braverent les armées Romaines, qui, semblables aux vils Africains, sont vendus & courent verser leur sang dans la cause des tyrans ! Ils souffrent qu'on fasse chez eux

(1) Ce pamphlet a paru à Amsterdam, lorsque le prince de Hesse amena ses sujets dans les vaisseaux anglois, comme un boucher conduit ses troupeaux pour les égorger. On l'a traduit en cinq langues ; mais il n'est point connu en France.

LE COMMERCE DES HOMMES ! qu'on dépeuple leurs villes , qu'on épuise leurs campagnes , pour aider d'insolens dominateurs à ravager un autre hémisphère ! . . . Partagerez-vous long-tems encore le stupide aveuglement des vos maîtres ? . . . Vous , respectables soldats ! fideles & redoutables soutiens de leur pouvoir ! de ce pouvoir qui ne leur fut confié que pour protéger leurs sujets ! . . . Vous êtes vendus ! . . . Eh ! pour quel usage ? Justes dieux ! . . . Amoncelés comme des troupeaux dans des navires étrangers , vous parcourez les mers : vous volez à travers les écueils & les tempêtes , pour attaquer des peuples qui ne vous ont fait aucun mal , qui défendent la plus juste des causes , qui vous donnent le plus noble des exemples . . . Eh ! que ne les imitez - vous , ces peuples courageux , au lieu de vous efforcer de les détruire ! Ils brisent leurs fers : ils combattent pour maintenir leurs droits naturels , & garantir leur liberté ; ils vous tendent les bras ; ils sont vos freres , ils le sont doublement ; la nature les fit tels , & des liens sociaux ont confirmé ces titres sacrés : plus de la moitié de ce peuple est composée de vos compatriotes , de vos amis , de vos parens. Ils ont fui la tyrannie

aux extrémités du monde ; & la tyrannie les y a poursuivis : des oppresseurs également avides & ingrats , leur ont forgé des fers, & les respectables Américains ont aiguilé ces fers pour repouffer leurs oppresseurs. . . . Le nouveau monde va donc vous compter au nombre des monstres , affamés d'or & de sang , qui l'ont ravagé. . . . Allemands , dont la loyauté fut toujours le caractère distinctif , ne frémissiez-vous pas d'un tel reproche ? . . .

A ces motifs faits pour toucher des hommes , faut-il joindre ceux d'un intérêt également pressant pour des esclaves & des citoyens libres ?

Savez-vous quelle nation vous allez attaquer ? savez-vous ce que peut le fanatisme de la liberté ? C'est le seul qui ne soit pas odieux ; c'est le seul respectable ; mais c'est aussi le plus puissant de tous. . . . Vous ne le savez pas , ô peuples aveugles ! qui vous croyez libres , en rampant sous le plus odieux des despotismes : celui qui force au crime ! Vous ne le savez pas , vous que le caprice ou la cupidité d'un despote peuvent armer contre des hommes qui méritent de l'humanité entière , puisqu'ils défendent sa cause & lui préparent un asyle ! . . . O guerriers mercénaires !

ô fatellites des tyrans ! ô Européens énervés ! vous allez combattre des hommes plus forts , plus industrieux , plus courageux , plus actifs que vous ne pouvez l'être . Un grand intérêt les anime : un vil lucre vous conduit ; ils défendent leur propriété , & combattent pour leurs foyers : vous quittez les vôtres , & ne combattez pas pour vous ; c'est au sein de leur pays , c'est dans leur climat natal , c'est aidé de toutes les ressources domestiques qu'ils font la guerre contre des bandes que l'océan a vomies , après avoir préparé leur défaite . Les motifs les plus puissans & les plus saints excitent leur valeur , & appellent la victoire sur leurs pas . Des chefs qui vous méprisent , en se servant de vous , opposeront de vaines harangues à l'éloquence irrésistible de la liberté , du besoin , de la nécessité . Enfin , & pour tout dire en un mot , la cause des Américains est juste : le ciel & la terre réprouvent celle que vous ne rougissez pas de soutenir...

O Allemands ! qui donc a soufflé parmi vous cette soif de combattre , cette frénésie barbare , cet odieux dévouement à la tyrannie ? ... Non : je ne vous comparerai pas à ces fanatiques Espagnols qui détruisoient pour détruire , qui se baignoient dans le sang , quand

la nature épuisée forçoit leur insatiable cupidité à faire place à une passion plus atroce. Des sentimens plus nobles , des erreurs plus excusables vous égarent. Cette fidélité pour vos chefs , qui distingua les Germains vos ancêtres , cette habitude d'obéir sans calculer qu'il est des devoirs plus sacrés que l'obéissance & antérieurs à tous les sermens ; cette crédulité qui fait suivre l'impulsion d'un petit nombre d'insensés ou d'ambitieux : voilà vos torts ; mais ils seront des crimes , si vous ne vous arrêtez au bord de l'abyme. . . . Déjà ceux de vos compatriotes qui vous ont précédés , reconnoissent leur aveuglement ; ils désertent , & les bienfaits de ces peuples qu'ils égorgoient n'a guere , & qui les traitent en freres aujourd'hui qu'ils ne leur voient plus en main le glaive des bourreaux , aggravent leurs remords & doublent leur repentir.

Profitez de leur exemple , ô soldats ! Pensez à votre honneur , pensez à vos droits. . . . N'en avez - vous donc pas comme vos chefs ? . . . Oui , sans doute ; on ne le dit point assez : les hommes passent avant les princes qui , pour la plupart , ne sont pas dignes d'un tel nom . Laissez à d'infames courtisans , à d'impies blasphémateurs le soin de vanter la préro-

gative royale & ses droits illimités ; mais n'oubliez point que TOUS ne furent pas faits pour UN ; qu'il est une autorité supérieure à toutes les autorités ; que celui qui commande un crime , ne doit point être obéi ; & qu'ainsi votre conscience est le premier de vos chefs...

Interrogez - la cette conscience ; elle vous dira que votre sang ne doit couler que pour votre patrie ; qu'il est atroce de recevoir de l'argent pour aller égorger , à plusieurs milliers de lieues , des hommes qui n'ont d'autres relations avec vous que celles qui doivent leur concilier votre bienveillance.

Elle prétend faire une guerre légitime cette métropole , qui s'épuise pour ruiner ses enfans ! Elle réclame ses droits , & ne veut les discuter qu'avec la foudre des combats ! ... Mais fussent-ils réels ces droits , les avez-vous examinés ? est - ce à vous à juger ce procès ? est - ce à vous à prononcer l'arrêt ? est - ce à vous à l'exécuter ? ... Eh ! qu'importent après tout ces vains titres si problématiques & si contestés ? L'homme , dans tous les pays du monde , a le droit d'être heureux. Voilà la première des loix ; voilà le premier des titres ; des colonies ne vont point fertiliser des terres nouvelles , augmenter la gloire & la puissance

de la mere patrie , pour en être opprimées...
Le font-elles ? elles ont le droit de secouer le
joug , parce que le jouc n'est pas fait pour
l'homme.

Mais , qui vous a dit que les Anglois avoient
signé l'arrêt de proscription lancé contre les
Américains ? ... Braves Allemands ! on vous
a trompé. N'avilissez pas par un tel soupçon
une nation qui a produit de grands hommes
& de belles loix , qui nourrit long-tems dans
son sein le feu sacré de la liberté , & mérite
à ces titres du respect & des égards.... Hélas !
dans les isles Britanniques , comme dans le
reste de l'univers , un petit nombre d'ambi-
tieux agite le peuple & produit les calamités
publiques. Le moment de crise est arrivé.
L'Angleterre n'est divisée , malheureuse , en
guerre contre ses freres , que parce que le
despotisme lutte depuis quelques années avec
avantage contre la liberté. Ne croyez donc
pas défendre la cause des Anglois ; vous com-
battez pour l'accroissement de l'autorité de
quelques ministres qu'ils abhorrent & mé-
prisent.

Les voulez-vous connoître les véritables
motifs qui vous mettent les armes à la main ?

Un vain luxe , des dépenses méprisables

ont ruiné les finances des princes qui vous gouvernent : leurs spoliations ont tari leurs ressources ; ils ont trop souvent trompé la confiance de leurs voisins , pour y recourir encore. Il faudroit donc renoncer à ce faste excessif , à ces fantaisies sans cesse renaissantes , qui sont leur occupation la plus importante ; ils ne peuvent s'y résoudre ; ils ne le feront pas : l'Angleterre épuisée d'hommes & d'argent , achete à grands frais de l'argent & des hommes. Vos princes saisissent avidement cette ressource momentanée & ruineuse ; ils levent des soldats ; ils les vendent ; ils les livrent : voilà l'emploi de vos bras : voilà à quoi vous étiez destinés. Votre sang fera le prix de la corruption , & le jouet de l'ambition. Cet argent qu'on vient d'acquérir en commerçant de vos vies , payera des dettes honteuses , ou aidera à en contracter de nouvelles. Un avide usurier , une courtisane méprisable , un vil histrion vont recevoir ces guinées données en échange de votre existence.


O dissipateurs aveugles ! qui vous jouez de la vie des hommes , & prodiguez les fruits de leurs travaux , de leurs sueurs , de leur substance ; un repentir tardif , des remords déchir-

rans feront vos bourreaux , mais ne foulageront pas ces peuples que vous foulez ; vous regretterez vos laboureurs & leurs moissons , vos soldats , vos sujets ; vous pleurerez sur les malheurs dont vous-mêmes aurez été les artisans , & qui vous envelopperont avec tout votre peuple. Un voisin formidable sourit de votre aveuglement , & s'apprête à en profiter. Il forge déjà les fers , dont il médite de vous charger ; vous gémirez sous le poids de vos chaînes , fussent - elles d'or ; & votre conscience , alors plus juste que votre cœur ne fût sensible , fera la furie vengeresse des maux , que vous aurez faits.

Et vous peuples trahis , vexés , vendus , rougissez de votre erreur ! que vos yeux se dessillent ! quittez cette terre souillée du despotisme ; traversez les mers ; courez en Amérique ; mais embrassez-y vos freres ; défendez ces peuples généreux contre l'orgueilleuse rapacité de leurs persécuteurs : partagez leur bonheur ; doublez leurs forces ; aidez-les de votre industrie ; appropriez-vous leurs richesses en les augmentant. Tel est le but de la société : tel est le devoir de l'homme , que la nature a fait pour aimer ses semblables , & non pas pour les égorger. Apprenez des

Américains l'art d'être libre, d'être heureux, de tourner les instructions sociales au profit de chacun des individus qui composent la société : oubliez , dans le respectable asyle qu'ils offrent à l'humanité souffrante , les délires dont vous fûtes les complices & les victimes : connoissez la vraie grandeur , la vraie gloire , la vraie félicité : que les nations européennes vous envient , & bénissent la modération des habitans du nouveau monde , qui dédaigneront de venir les punir de leurs forfaits , & de conquérir les terres dépeuplées que foulent des tyrans oppresseurs , & qu'arrosent de leurs larmes des esclaves opprimés.




 CHAPITRE XVII.

Lettre du comte de CHANMBURG , écrite de Rome au baron DE HOHENDORFF , commandant des troupes Hessoises en Amérique. (1)

MONSIEUR LE BARON DE HOHENDORFF.

J'ai reçu à Rome votre lettre du 27 décembre de l'année dernière à mon retour de *Naples*. J'ai appris, avec un plaisir inexprimable, le courage que mes troupes ont montré à l'affaire de *Trenton*, & vous ne pouvez vous figurer la joie que j'ai ressentie en apprenant que de dix-neuf cents cinquante Hessois qui se sont trouvés au combat, il n'en est échappé que trois cents quarante-cinq. Ce sont justement seize cents cinq hommes de tués, & je ne puis assez louer la prudence que vous avez montré, en adressant une liste exacte de ces morts à mon ministre de *Londres*. Cette précaution étoit d'autant plus

(1) Cette plaisanterie fut distribuée en même tems que le pamphlet précédent. Le prince de Hesse portoit le nom de Chammburg dans son voyage en Italie.

nécessaire, que les lettres adressées au ministre Anglois ne portent que quatorze cents soixante-cinq morts; il en résulteroit un différent de 462,00 florins à mon préjudice, puisqué suivant le compte du lord de la trésorerie, il ne me revient que 483,450 florins, au lieu de 643,500, que j'ai droit de demander suivant notre convention. Vous comprenez le tort que cette erreur de calcul feroit à mes finances, & je ne doute pas que vous ne mettiez tous vos soins à prouver que leur liste est fausse & la vôtre vraie.

La cour de *Londres* objecte qu'il y avoit une trentaine de blessés, & qu'ils ne doivent pas être payés comme morts. Mais j'espere que vous vous ferez ressouvenu des instructions que je vous ai données à votre départ de *Cassel*, & que vous n'aurez pas cherché à rappeler à la vie, par des secours inhumains, ces malheureux dont vous ne sauriez conserver les jours qu'en les privant d'un bras ou d'une jambe; ce seroit leur faire un présent funeste, & je suis sûr qu'ils aiment mieux mourir que de vivre mutilés & hors d'état de me servir. Je ne prétends pas pour cela que vous deviez les assassiner; il faut être humain. mon cher baron; mais vous pouvez

insinuer sans affectation aux chirurgiens, qu'un homme estropié fait honte à leur art, & qu'il n'y a rien d'aussi savant que de laisser périr tout ce qui n'est plus en état de combattre. Au reste, je vais vous envoyer de nombreuses recrues : ne les ménagez pas, songez que la gloire passe avant tout : la gloire est la vraie richesse : rien n'avilit un militaire comme l'amour de l'argent ; il ne faut donc songer qu'à l'honneur & à la réputation ; mais cette réputation doit être acquise parmi les dangers ; une bataille gagnée sans coûter de sang au vainqueur, n'est qu'un avantage honteux, tandis que les vaincus se couvrent de gloire en périssant les armes à la main. Rappelez-vous que de trois cents Lacédémoniens qui défendoient le défilé des *Thermopiles*, il n'en revint pas un seul. Que je serois heureux, si j'en pouvois dire autant de mes braves Hessois ! Il est vrai que leur roi *Léonidas* périt à leur tête ; mais les mœurs actuelles ne permettent pas à un prince de l'Empire d'aller combattre en Amérique pour une cause qui ne le touche nullement ; & puis à qui payeroit-on les trente guinées par homme tué, si je ne restois pas en Europe pour les toucher ? Il faut d'ailleurs que je puisse vous envoyer

des recrues pour remplacer le monde que vous perdez , & c'est pour cela que je vais retourner en Hesse. Il est vrai que les hommes commencent à manquer dans mes états; mais je vous ferai passer des enfans ; d'ailleurs plus la marchandise est rare , plus elle se vend. On m'a assuré que les femmes & les petites filles se sont mises à labourer & à cultiver la terre , & qu'elles ne réussissent pas mal.

Vous avez fait très-fagement de renvoyer en Europe le docteur Aumérese , qui réussissoit si bien à guérir le flux; il faut se garder soigneusement de tirer d'affaire un homme capable d'avoir le dévoiement , car il fera toujours un mauvais soldat : un poltron fait plus de mal dans une affaire , que dix braves gens n'y font de bien. Vous promettrez de l'avancement à tous ceux qui s'exposeront ; vous les exhorterez à chercher la gloire au milieu des dangers ; vous direz au major de Mandorff que je suis très-mécontent de sa conduite : c'est lui qui a sauvé les trois cents quarante-cinq hommes qui ont échappé au massacre de *Trenton* , & de toute la campagne il n'y a pas eu dix hommes de tué sous ses ordres. Enfin , ayez pour objet principal de tirer les choses en longueur , & d'éviter toute

toute affaire décisive pour ou contre les Américains ; car je viens de prendre des arrangements à *Naples* pour avoir désormais un grand opéra italien , & je ne veux pas être dans le cas de le renvoyer. Sur ce, je prie Dieu, mon cher baron, qu'il vous ait en sa sainte & digne garde.





CHAPITRE XVIII.

Notice sur les maîtres des requêtes & intendans.

ON fait que la France se gouverne par les loix & par l'autorité. Quand l'un est tempéré par l'autre, quand l'harmonie est entière, quand la balance est maintenue, tout est dans l'ordre, personne ne murmure, & chacun jouit paisiblement de son existence.

Les loix sont déposées dans les tribunaux, qui jugent en dernier ressort. Mais le François jouit d'un avantage qui lui est particulier : c'est le recours au prince à l'infini, le recours perpétuel à son maître. Le conseil des parties, composé des conseillers d'état & maîtres des requêtes, forme le tribunal de recours; mais si le sujet François se croyoit mal jugé par l'arrêt du conseil qu'il auroit obtenu dans le conseil des parties, il a le droit de se pourvoir en cassation de cet arrêt du conseil, & pour lors la requête se présente au conseil des dépêches; du roi mal informé, au roi mieux informé. Ce genre de recours est perpétuel. Rarement on en use.

Mais Madame la Galliffonniere en a usé, & obtint ce qu'elle demanda. Il y a d'autres exemples.

L'autorité réside dans les secrétaires d'état & les intendans : de sorte que par eux on peut juger en France beaucoup d'affaires quand les parties s'y fountent ; ce qui évite de grands frais. Tout ce qui s'instruit & se juge par cette voie, se fait sur papier mort ; (1) tout ce qui s'instruit & se juge par l'autre, se fait sur papier timbré, à l'exception des provinces affranchies du timbre, comme la Franche-Comté.

Les maîtres des requêtes rapportent seuls au conseil des parties. Les secrétaires d'état rapportent au conseil des dépêches, ou à la personne du roi, parce que le roi est le maître de former son conseil d'une ou de plusieurs personnes.

Dans la moitié de ce siècle, les secrétaires d'état ont été presque tous de robes; de sorte qu'ils rapportoient eux-mêmes les affaires contentieuses. Le maréchal de Belle-Isle commença en 1758 à déranger l'ordre ; il se fit aider par M. de Crémille pour la signature.

(1) Mort, parce qu'il ne rapporte rien au fisc.

M. de Choiseul qui lui succéda , prit la griffe & institua deux conseillers d'état au conseil des dépêches pour y faire ses rapports. Il choisit MM. d'Aguesseau & Gilbert. Après la mort de ce dernier , M. de Choiseul le remplaça par M. J. de F.

Les conseils des dépêches étoient autrefois très-rares ; ils ne connoissent que des affaires de particuliers à particuliers , dans lesquels l'administration est intéressée , & que le secrétaire d'état n'ose pas décider seul dans son travail avec le roi. Quand ces cas se présentoient , pour ne pas faire languir une question mixte au conseil des parties , le roi assembloit un conseil extraordinaire qui s'appelloit pour cette raison *des dépêches* , & l'affaire mixte s'expédioit sans retardement.

L'abus qu'on a fait de l'autorité dans les trente dernières années du regne du feu roi , a fait évoquer au conseil des dépêches toutes les affaires qu'on a voulu *manier* ou *favoriser* : de là les tribunaux dépouillés , les parties victimes de la faveur , &c. & le conseil des dépêches s'est trouvé une espèce de tribunal réglé , qui se tenoit presque tous les vendredis.

M. de Maurepas a enrayé le plus qu'il a pu , parce qu'il est de l'ancienne administration ,

qu'il sent cet abus; mais il n'a pas eu la force, le nerf & la volonté d'y apporter le remede qu'il falloit. Alors il est survenu un autre embarras. Le conseil s'est trouvé composé de gens si médiocres, que J. de F. a été l'homme par excellence : parce que M. d'Aguesseau, son collegue, est devenu sourd, & que J. de F. s'est fait adjoindre de son ami Taboureau, qui propose l'opinion dont J. de F. veut qu'on soit. En 1774, on donna à Berthier pere une place au conseil des dépêches pour retraite : d'où il arrive que ce conseil, dans lequel il ne devoit y avoir que des ministres & des secrétaires d'état, a aujourd'hui quatre conseillers d'état que conduit J. de F.

Quand Sartine y étoit, le parti de J. de F. étoit le plus puissant sans contredit. Or, on ne peut pas éloigner des conseils ceux qui y sont; mais on peut les y gêner par le concours d'opinans qui croisent en discutant.

J. de F. n'est pas fort légiste, il ne fait rien; mais il a un esprit souple & retors, & dit ce qu'il veut & comme il veut. Il avance une proposition tortueuse, complexe, frauduleuse, qu'on ne peut écarter sans la combattre, & il n'y a là aucun athlete.

Le seul homme que redoutoit J. de F. étoit

de Boynes. Celui-ci est un cheval pour le travail, & un homme très-fort sur la loi.

Pour tirer le Meaupeou d'embarras en 1771, on lui donna de Boynes, & à ce dernier une place de secrétaire d'état, pour qu'il eût une confiance. Dans ce pays-ci on ne regarde jamais si la cheville va au trou, on commence par l'y planter : on donna à de Boynes la marine, pour laquelle il étoit propre comme Sartine. Mais en 1771 on pouvoit disposer de la marine, comme en 1774. En 1771 la marine fut regardée un *custodi nos*, pour opposer de Boynes à Meaupeou, & faire sentir à ce dernier que de Boynes pourroit être au besoin garde-des-sceaux. Par-là on le contenoit. En 1774 Sartine n'eut la marine que pour l'y faire échouer.

Or, par le renvoi de de Boynes, on a perdu au conseil pour la partie de la loi, du contentieux; on a perdu, dis-je, un aigle, & ce que l'on a de mieux & de plus fort sans contredit dans le royaume.

De Boynes est jeune; il étoit déplacé à la marine. Il faudroit lui faire reprendre sa place de ministre, purement & simplement quand on aura fait Saint-Priest garde-des-sceaux, pour tenir en bride J. de F. & renforcer le

conseil du roi en principes d'administration. De Boynes refusera; on le lui ordonne, sauf à lui donner un licou pour décoration. Mais point de département à cet homme, parce qu'il est trop dur de caractère, & qu'un administrateur doit être aussi liant que le juge doit être rigide. Le premier est un pere qui doit adoucir le joug; le second est maîtrisé par la loi: c'est un être passif, qui ne doit que l'appliquer, jamais l'interpréter.

Quant au conseil des parties, c'est un fouillis qui auroit besoin de toute l'attention d'un chef. Tous les sujets de l'Averdy de 1764 à 1768, sont la plupart jansénistes, c'est-à-dire, républicains. Ceux de Meaupeou de 1768 à 1774, sont des chats & des rats que la récomposition de la magistrature lui a fourni, parce qu'un sujet refusé étoit admis au conseil. Ceux d'Hue de 1774 à 1776, sont tous Normands, ou rejets de la seconde récomposition, c'est-à-dire, que les sujets inadmis par les nouveaux tribunaux de 1774, ont été admis au conseil.

Depuis 1776, on a reçu quelques fils de maîtres (1), faits pour y être, mais qui sont

(1) Blossac, Caumartin, Pajot, Amélot, Dorfeuille, &c.

de plats sujets. Voilà cependant la pépinière des trente-trois intendans du royaume. Je mets en fait qu'il n'y a pas dix maîtres des requêtes parmi les quatre-vingt qui aient un sens ordinaire pour administrer. Tous ont ou l'esprit tortu, ou une inapplication, légèreté, présomption, insolence, idées gauches, &c. pires qu'une nullité absolue. Il est donc bien évident que d'ici à ce que cette génération soit épuisée, l'administration en France pour la partie des intendans est perdue.

Les zizanies & les querelles de familles établies dans tous les parlemens par les deux opérations de 1771 & 1774, plus fausses l'une que l'autre, dureront de même toute la génération.

Il n'y a donc de ressource qu'en mettant un chancelier & un garde-des-sceaux, hommes de génie & d'activité, & d'un caractère propre à saisir ces points de vues.

Celui qui est le chef de la justice peut seul faire le bien ou le mal dans ce royaume, par la manière dont il compose ses tribunaux. Il faudroit que ce chef connût à fond ses sujets avant que de leur permettre d'acquérir, & que quand un sujet annonce la plus grande aptitude, on lui fit don d'une charge, s'il n'a

pas le moyen de s'en revêtir. Qu'il maintienne les ordonnances, & qu'un maître des requêtes qui casse l'arrêt de la grand'-chambre du parlement de Paris ait plus que dix-huit ans. La déclaration de 1683 exigeoit trente ans, & six ans d'exercice dans un tribunal de qualité requise, c'est-à-dire, un tribunal souverain. Hue les reçoit à tout âge & sans exercice. Foullon & le jeune Amelot n'ont jamais été qu'au Châtelet. Caze a fait six mois de cour-des-aides à Montpellier, mais sa mere a couché avec le couperose Montbar*, &c. Et du Gazon pelotte Caze, quand ce dernier lutine Madame du Gazon. Il l'a peloté au foyer de la comédie italienne il y a dix-huit mois.

Minc, maître des requêtes, fut au corps-de-garde des François, pour s'être battu avec le Suisse de la comédie.

Froidefond, sans pain, a épousé la Caqué, fille du maçon Caqué, &c. Voilà les juges des juges.

On reçoit des fils de traitans, de maçons, de trésoriers, &c. puis on veut que les peuples respectent ces va-nus-pieds, qui souvent savent à peine signer. Le Laboulloufe à Auch vivoit avec la Pélin, étoit le jouet de Guimare; il ne fait pas lire. Il a une des plus

belles intendances de France & des plus étendues , susceptible de tout.

D'Ablois , beau - frere de Sartine , à la Rochelle , est une véritable brute.

Saint - Maur , à Bordeaux , homme nul & vraiment incapable , administre une province intéressante , une ville superbe , un parlement difficile à manier.

Necker vient d'envoyer Dufour à Bourges. Tout est à faire dans l'intendance de Bourges , & Dufour est un mangeur d'images , qui dit pourtant savoir l'office de la vierge & les petites heures. Mais son pere est l'un des trois du comité contentieux.

De Brou , qui est à Dijon , n'a pas été six mois au conseil. Richissime , beau-fils , petit-fils d'un garde-des-sceaux par interim , méprise & la place & l'état.

La Galaiziere , à Strasbourg , créature de M. de Choiseul , désigné par ce dernier pour être contrôleur - général en 1767 , est d'une suffisance à croquer : quel peine un être de cette trempe se donneroit-il pour connoître l'Alsace ! Les vosges , l'exploitation des forêts du roi , les limites , les luthériens , les protestans , la religion mixte est soutenue en Alsace par loix du prince. Le conseil de Col-

mar est mixte ; le cardinal de Rohan a à Versailles un luthérien pour gentilhomme ; les mariages entre catholiques & luthériens sont autorisés par un édit de 1772. Un intendant adroit influeroit sur les autres départemens à l'aide du secrétaire d'état ; quand on auroit quelques provinces frontieres, il seroit facile de tolérer l'exercice libre. Le regne de Colbert a fini avant le renvoi des protestans. Parlez de tout cela à la Galaiziere, il ne saura si vous lui parlez grec ou françois.

Depont , à Mets , est un imbécille à citer. Mais sa femme joue sur le théâtre de M. de Montesson , & Depont a eu une intendance , clef du royaume. Il y a une synagogue publique à Mets. Si cet automate se lioit avec la Galaiziere, puisqu'ils ont à eux deux, luthériens & juifs , qui empêche qu'ils n'aient en outre les protestans ?

La Porte , à Nancy , est un enfant que M. Dumuy a placé sur la demande de Stainville & à la réquisition de Gayot , à qui Dumuy ne savoit rien refuser. La Porte a épousé sans dot la petite - fille de Gayot. Or , conçoit - on qu'une des plus grandes provinces de France , plus autrichienne dans le cœur que françoise , où il faudroit des vues savantes

pour ramener les esprits & leur faire oublier les vexations tyranniques des deux la Galaziere successifs , pour traiter de la partie des limites , pour éluder & prévenir les contestations perpétuelles qui naissent des conflits entre le parlement de Mets & le conseil de Nancy ? Conçoit-on que cette belle province soit abandonnée à un enfant , qui ne savoit que gagner des maladies cuisantes chez la Gourdau , & les portoit à Madame de Coislin ? Tels étoient ses rapports au conseil.

L'élégant Calonne , à Lille , enrage de n'être pas ministre. Assurément celui-là ne passera pas les nuits à étudier ce que le blafard Caumartin a pu oublier de biens à faire dans la Flandre , qui est cependant une bien belle province.

Senac est aimable, il a de l'esprit , des vues , mais beaucoup plus d'ambition. Il aime son plaisir & préférera une jolie épigramme qu'il aura faite pour Madame de Tessé , à tous les intérêts de l'intendance de Valenciennes.

Esmangard , fils d'un valet-de-chambre du palais-royal , à Caën. Il étoit à Bordeaux , d'où on l'a chassé en 1774 , parce qu'il faisoit l'important ; il s'étoit voué en bas valet à Meaupeou , pour décomposer durement ce

parlement de Bordeaux. Sa mere Esmangard, qui étoit auprès de Madame de Chartres, a eu le crédit, par M. le duc d'Orléans, de faire placer ce beau-fils à Bordeaux. Je vous demande ce qu'il a fait dans cette intendance pendant quatre ans, & ce qu'il peut faire à Caën ?

De Crosne, à Rouen, est un bredouilleur qui est le plus plat, le plus ennuyeux personnage. Il a fait sa réputation par le premier rapport des Calas, dont le chargea M. de Choiseul. Dès ce moment il se crut ministre. Il épousa la fille de la Michaudiere, qu'il remplaça à Rouen quand on fit ce dernier conseiller d'état. De Crosnes, abhorré par le parlement de Rouen, demanda Nancy en 1775. Stainville s'y opposa malgré cette ancienne faveur des Choiseul, & il est resté à Rouen où il est conspué.

L'ami Julien, ancien chef du conseil du comte d'Eu, a eu Alençon, comme beau-frere de Vomot, parce qu'il a fallu faire les chemins du château du Bourg. C'est une mâchoire terrible. Il n'a jamais rapporté au conseil ; car on l'a fait maître des requêtes après qu'il a été intendant.

La Bove est un enfant pour la Bretagne,

qui demanderoit un des hommes les plus forts dans toutes les parties.

Mutigney, Franc-Comtois d'origine, protégé de M. de Duras, a été tiré de Rennes en 1771 quand on y envoya Basquencourt, & conduit Amiens aujourd'hui. Mutigney s'appelle d'Agai, & on le disoit parent du doyen du conseil d'Agaisot (d'Aguesseau); c'est le plus pauvre individu, qui a cependant une belle province telle que la Picardie.

Pelletier, de Mortefontaine, à Soissons, est fol. Inutile de s'y arrêter.

Dorfeuil, à Châlons, seroit beaucoup plus propre à manger du foin; il est incapable même de rapports au conseil. Cependant la Champagne ne seroit pas indifférente entre les mains d'un homme de mérite. Mais un rouillé Dorfeuil, parent du ministre, se croit né avec tous les talens.

La Corée est une buse. La Franche-Comté est une province presque abandonnée depuis l'époque où Sérilly, homme d'un grand mérite, la quitta en 1759, pour aller à l'intendance de Strasbourg y faire périr de chagrin le malheureux préteur Kiinglin, qu'abhorroit Machault. De Boynes prit Besançon en 1759, & n'eut que les tracasseries parlementaires à

étudier. D'ailleurs de Boynes légiste , étoit incapable d'aucune vue tendante à l'amélioration d'une province auffi intéressante que la Franche-Comté. Ainsi depuis vingt-un ans cette province est négligée.

Montauban est conduit par le neveu de Terrai , placé à vingt-un ans par faveur , & qui ignore complètement toutes choses. Son prédécesseur de Gourgues ne valoit guere mieux.

Flesselles a une ambition enragée , & ne fait point sa place. Voué corps & ame à M. d'Aiguillon , il n'a de ressource qu'en ce dernier. Flesselles , tarré par l'affaire de M. de la Chalotais , n'a songé qu'à faire oublier ses trigauderies par un grand faste à Lyon. Ce n'est pas là ce qu'il faut pour une ville de pure manufacture , où il seroit sage , au contraire , de donner l'exemple de la grande économie. D'ailleurs cette ville est susceptible de toute l'attention d'un homme de génie.

Marcheval , à Grenoble , y est méprisé par le parlement. D'ailleurs sujet mince , infatué de sa parentée par sa femme avec les Moreau , qui sont issus d'un M^d de drap ; mais Moreau de Séchelles. . . . Enforte que le *mari* Pajot des postes , la *femme* Moreau des draps , font

tout comme s'ils étoient Montmorenci. Aussi font-ils ridiculisés, & par-là le Dauphiné, grande, belle, vaste province, est négligée depuis trente ans, parce que la Porte pere ne valoit pas plus que Pajot & Berthier de Sauvigni. Voilà cependant les trois qui successivement ont administré.

La Tour de Glénée est conduit par sa femme, sœur de d'Aligre, & qu'on dit avoir beaucoup d'esprit. Mais je ne connois point M. de Glénée; je fais que de 1771 à 1774, cette malheureuse province a eu successivement Mouthion & Senac, & que les incartades de Mouthion n'y font point encore oubliées.

Raymond de Saint-Sauveur, à Perpignan, est un des plus dangereux coquin qu'il y ait en France. Lieutenant-général de la table de marbre, il commença par tromper son beau-pere Américain, en inférant dans sa procuration qu'il étoit lieutenant-général. Le mariage fait par procureur, sa femme charmante, & tout ce qu'il faut que soit une jolie femme; lui écrouelleux, figure de crucifix; il reçoit d'elle, dit-on, une triste incommodité. . . . Débats, paidoyeries, séparation de biens, au conseil où il s'étoit fait maître

maître des requêtes , il gagne , il perd alternativement ; enfin , il engage l'abbé Terrai , & se fait faire un traitement ; enjole Thierry , se fait présenter au dauphin , devient économiste forcé sous Turgot , & son antagoniste sous Necker ; obtient par Thierry que le roi forcera la main à Montbarrey pour Perpignan , ce qui fut fait en 1778. Il remue ciel & terre en Rouffillon pour se rapprocher , & il ne fera pas content qu'il ne parvienne à la police , ou à quelque chose de plus relevé. Il ne manque pas de talens ; laborieux , intelligent , des vues ; mais il y a peu de roués de cette espèce.

Daine , à Limoges , excellent sujet , honnête homme , ami intime de Saint-Priest , mais lourd , fut placé en 1766 , par M. de Praslin , à Bayonne , parce qu'il étoit beaufrere du commis Rhodier. Daine fera bon conseiller d'état. Il a les bons principes d'administration ; mais ne s'occupe point à Limoges des moyens d'industrie , commerce , arts , manufactures , &c. qui sont les principales parties de tout intendant.

Blossac , honnête homme à Poitiers ; mais vieux routinier , vieux principes , vieilles idées.

Ducluzel , à Tours , fort riche , fort dis-

tipé, donnant des signatures. Secrétaire du Choiseul.

Cypierre, véritable mâchoire à Orléans.

Guéau, à Moulins, fils de l'avocat Guéau; de Reverseaux, a hérité du nom, mais non du mérite de son pere; cousin de l'Averdy, vermisséau né du cul du bas - palais, est encroûté des antiques vétilles des formes, & se croit de la côte d'Adam, parce que son cousin l'Averdy l'a porté à tout pendant son ministere; que de Boynes, pour faire bassement sa cour à l'Averdy, fit de Guéau son confident; que Marville l'égueulé le chargeoit du contentieux des économats; que l'intrigant évêque d'Auxerre s'en servit auprès de M. de Maurepas, par le canal de Madame, pour terminer son affaire des colleges (en novembre 1776), époque où Cicé méritoit d'être décrété, & alloit l'être par le parlement de Paris. Cette intrigue a valu à Guéau l'administration du Bourbonnois, province de l'intérieur, fertile en beaucoup de productions presqu'inconnues. C'est du Bourbonnois qu'on tira en 1764 tous les marbres dont Notre-Dame est pavée, pour prouver la facilité qu'on auroit à établir une concurrence avec les marbres de Flandre, &c. &c. On ne

finiroit jamais sur les détails. Guéau est insolent à Mousins, comme il l'étoit à Paris; inaccessible, dur au peuple comme il l'étoit à Reverseaux pour ses payfans, contre lesquels il a plaidé & perdu. (1) Ce n'est pas que Guéau soit sans mérite; il a celui du contentieux; il fait flairer le sac. Habile parperasseur, il falloit le laisser au parlement, où il auroit brillé dans la rue Regratiere, isle Saint-Louis, après avoir jugé dans les replis tortueux du palais: mais faire de cette figure de singe un administrateur, & le préférer à ses anciens, parce que Cicé l'a prôné pour ses intérêts à Madame de Maurepas, c'est une horreur!

Chaseras, à Clermont, premier président de la cour-des-aides, fut fait intendant d'Auvergne, au refus de tous les intendans qui ne voulurent point présider le conseil supérieur de Clermont, qu'on forma en 1771 de ladite cour-des-aides. Chaseras, parent de Dormesson (mort), se chargea de tout, & fut comme Julien (à Alençon) intendant avant que d'être maître des requêtes.... Mouthion, intendant de Clermont en 1771, fut révoqué par cette raison; & comme il étoit soutenu

(1) Mémoires imprimés en 1777.

par Trudaine , on en honora Aix. Mais par la décence à la récomposition de la magistrature (en 1774) , puisqu'on remettoit chaque chose *in statu quo* ; il falloit donner un intendant à la province d'Auvergne , & laisser M. de Chaferas ce qu'il étoit , c'est-à-dire , premier président de la cour-des-aides de Clermont. Au lieu de cela , on récompense un homme qui se fait le bourreau de l'ancienne magistrature. Outre son premier état qu'il conserve , on lui laisse la plus belle place qu'il puisse desirer dans sa province : place qu'il ne devoit au moins conserver que par interim. Ce procédé est humiliant pour le conseil , & cela ne fait pas le bien de la province ; car cet homme qui toute sa vie a été dans sa cour-des-aides , ne pouvoit pas deviner que , par une fatalité incompréhensible , Meaupeou , factieux & scélérat , seroit soutenu dans la révolution la plus ridicule & la moins nécessaire , & qu'il seroit appelé , lui Chaferas , pour administrer la province dans laquelle il n'avoit été toute sa vie que simple jugeur. Impossibilité physique , donc qu'il fasse le bien en Auvergne.

Il est inutile de finir par Berthier , intendant de Paris & surintendant de la maison de la reine. Il est trop près du soleil pour être

inconnu , & pour qu'on ne le connoisse pas à fond. Son renvoi fut bien arrêté par M. Turgot en 1776 , quand ce dernier fut remercié.

Il est évident qu'une administration aussi mal montée , telle bien organisée qu'elle pût être , doit aller de mal en pis ; que les peuples ne peuvent qu'en souffrir , sans que le roi en soit mieux secouru , & qu'il est indispensablement nécessaire d'y remédier le plutôt possible.

Mais , si on considère que dans tout le conseil il n'y a peut-être pas dix sujets capables , on ne peut s'empêcher de gémir ; & pour le prouver , il suffiroit d'avoir un almanach royal à la main , de raisonner *pertinemment* sur la quiddité individuelle de chacun des membres , en commençant d'une part par M. d'Aguesseau , le doyen , & finissant par Basqu'encour (Bacquencourt) : de l'autre par M. Saunier , doyen des doyens des maîtres des requêtes , & finissant par M. Dorfeuil , dernier reçu : on démontreroit à l'évidence la proposition ci-dessus avancée ; rien ne seroit plus aisé & plus court.

Mais , dira-t-on , comment faire ? on ne peut pas révoquer tous les intendans , ni supprimer le conseil. Non , & il ne le faut pas :

mais voici ce que feroit un garde-des-sceaux habile.

1°. Que les conseillers d'état soient têtes à perruque plus ou moins, peu importe, parce qu'avec deux hommes forts comme de Boynes, on les fait marcher *pour le mieux* à coups de battes.

2°. Que le corps des maîtres des requêtes soit un ramassis de canaille, peu importe, parce que ces j...f.....s ne sont que *facultatifs* par essence, c'est-à-dire, que leur charge ne leur donne autre droit que la permission de se trouver *debout* derriere le fauteuil d'un conseiller d'état, quand le garde-des-sceaux, ou le chancelier assemble le conseil. Là on leur demande leur voix dans l'affaire qu'un autre maître des requêtes rapporte debout. Quand cette voix est donnée, ils passent d'un conseil à l'autre au mauvais lieu pour la plupart. Or, le garde-des-sceaux est le maître de distribuer ses rapports; de maniere qu'en ne donnant, par exemple, aucune affaire à rapporter à un Mayou, Mayou s'ennuie de dépenser 16 liv. 4 s. chaque lundi, pour se trouver derriere ce conseiller d'état qui le pousse quand il veut cracher. Mayou finit par gobeloter dans sa rue Bardubec, & ne paroît

plus à la cour que quand Monsieur, frere du roi & héritier présomptif de la couronne, a une dépêche à faire faire par son secrétaire des commandemens: ce qui n'arrive pas tous les jours; & ceux qui ne sont pas honorés de la place de secrétaire des commandemens des princes, végetent à Paris auprès de leurs belles.

Par cette marche, Dammécourt, sans mot dire, éloigne toute la pospolite du conseil, sans que personne ait droit de se plaindre: alors il choisit parmi une douzaine de sujets ceux qui méritent; il leur distribue des procès à rapporter (1), & sur leur travail, il commence à discerner s'ils ont le sens droit ou

(1) Il ne devoit y avoir au conseil que les maîtres des requêtes du quartier; par-là on en élagueroit trois quarts. Telle étoit l'institution primitive; il n'y a qu'à lire l'almanach royal.

Il résulte un très-grand abus du trop grand nombre de maîtres des requêtes au conseil des parties.

Les conseillers d'état, par leur âge & leur expérience, devoient être les seuls qui rendissent l'arrêt; par tolérance, on permet aux maîtres des requêtes d'opiner. Qu'arrive-t-il? les maîtres des requêtes sont quelquefois double en nombre; ils se pelotonnent pendant qu'on rapporte, à raison de ce qu'ils sont debout; ils cabalent, vendent leur voix, & priment par-là les conseillers d'état dont les voix se trouvent étouffées par les autres. Ainsi la jeunesse turbulente & inappliquée l'emporte sur la maturité: or il arrive souvent qu'à raison de ce qu'on juge toujours deux fois une même affaire au conseil, d'abord en cassation, puis en opposition, l'affaire qui a été bien jugée en cassation, (parce que la cabale n'a pas eu le tems de se former,) est détruite en opposition.

M. Daudigné, guidon des chevaux-légers, gagna au rapport de Baudoin de Guemadau 40000 liv. de rente tout d'une voix;

obtus. Ce préalable fait , il charge celui qu'il destine à administrer une province , de faire une tournée chez plusieurs intendans pour prendre une idée , se faire un plan de l'administration *comparée* ; car les pays d'états de Bretagne , d'états de Bourgogne , d'états de Languedoc , &c. d'élection , frontiere , maritime , &c. ont tous des usages locaux , &c. & néanmoins il seroit à desirer qu'il y eût un ensemble de vues. Par exemple , que les communications soient de nature en Franche-Comté ; qu'en cas de guerre avec l'Allemagne , on pût y faire arriver des bleds de l'intérieur , quand la récolte y a été fautive , ce qui exigeroit des canaux , -&c. Mais pour cela , il faut que cet intendant de Franche-Comté connoisse , 1°. la France ; 2°. l'état de ses provinces voisines ; 3°. son sol propre ; 4°. ses avantages & ses défavantages , &c. en petit , comme North étudie l'Angleterre respectivement avec ce qui l'entoure , puis respectivement avec le globe. Le maître des requêtes , de retour de ses tournées , seroit obligé de rendre compte par écrit à M. le

en opposition au rapport de M. Milliere , il perdit à la très-grande pluralité un an après.

M. Daudigné , parent de Madame d'Aiguillon , perdit parce que la Milliere se laissa tourner.

garde-des-sceaux de ce qu'il a vu , fait & observé. Ce travail examiné , le garde-des-sceaux lui-même l'interroge pour voir si le travail n'a pas été fait par un teinturier. Alors un homme ne vous échappe pas. . . . On le garde au besoin : puis quand une intendance vaque , le futur administrateur est tout préparé ; & ce n'est pas un ministre qui sourdement doit le nommer ou le proposer , c'est le garde-des-sceaux *en personne* qui le propose au roi , en plein conseil , pour que les quatre secrétaires d'état , avec lesquels ce nouvel individu va dorénavant correspondre , parlent *pour* ou *contre* lui. Il est odieux que le secrétaire d'état de la guerre , par exemple , se trouve forcé de consulter un intendant sur la vie , l'honneur & la fortune d'un citoyen , si cet intendant a été l'ennemi de ce secrétaire d'état , ou s'il s'est fait contre lui son espion , &c. Il faut de l'harmonie , autrement les rouages péchant dans l'engrainage , l'horloge ne va plus juste. Voilà la marche qu'ont suivi M. Orry , M. de Machault , & tous les vrais administrateurs. Sous le chancelier d'Aguesseau , c'étoit une faveur que de rapporter au conseil pour un maître des requêtes ; c'étoit un honneur que d'être prié à dîner chez le

chancelier le jour du conseil, &c. Aujourd'hui Hue a une liste de procès & de noms : on accole les noms à ceux des procès, voilà les rapporteurs nommés ; d'où il arrive qu'une affaire de commerce tombe à un bon criminaliste qui n'entend rien aux affaires de commerce : & *vicissim*. Quant à la table, c'est une auberge, ou une tabagie. Les secrétaires, greffiers, &c. mangent pêle-mêle avec d'anciens conseillers d'état respectables, les maîtres des requêtes, &c. sans ordre, ni décence. Hue se met à cette table comme un sac de bled, ne parle à personne ; & quand chacun est repus, qu'on s'est jugurgité, on s'en retourne à Paris. Y a-t-il ombre de décence ? Le local seul où se tient le conseil ne recevrait pas les valets de chiens d'une cour décente. Le conseil des parties devrait se tenir où se tient le conseil des dépêches.

Voilà pour le futur.

Pour le provisoire, pour le tout-à-l'heure, il y auroit un moyen fort simple de redresser tous les intendants du royaume, de les contenir, de les étudier, puis de les révoquer petit à petit, soit par incapacité, soit en les faisant conseillers d'état ; on le peut toujours quand on le veut, parce que le nombre se

peut porter à l'infini en les faisant surnuméraires. Ils ont les mêmes rangs, honneurs, prérogatives, &c. mais ils ne touchent les pensions que par ancienneté ; ce qui leur est à peu près égal , parce qu'un intendant de province , qui desire d'être conseiller d'état , ne demande pas à l'être pour toucher 3000 liv.

Les intendans en France se sont mis sur le pied, pour la plupart , de ne donner que des signatures : encore y en a-t-il parmi eux qui se sont fait donner un subdélégué général, comme le cardinal de Rohan, qui chasse à Coupevrai pendant que son coadjuteur, l'évêque d'Arrat, visite les paroisses d'Alsace.

Les subdélégués en France se trouvent dans le fait les véritables intendans. Or , sous prétexte de prendre une connoissance approfondie du royaume, de refondre l'ouvrage de Boullainvilliers, qui pouvoit être bon à certains égards quand il fut fait, mais qui n'est plus aujourd'hui de valeur , on formeroit à Paris une commission de six à huit honnêtes gens, dans l'ordre des hommes subalternes, mais instruits, qui veuillent véritablement le bien, sans intérêt, faction, esprit de parti, livrées de personne, &c. ce bureau prendroit une connoissance approfondie de ce qui s'est

fait jusqu'à ce jour, c'est-à-dire, que Per-
ronnet communiqueroit son travail, Guet-
tard le sien, Daiili, commis de Necker, la
partie des impositions, Hamelin celle des
villes, & de même dans chaque dépens des
secrétaires d'état. D'après ces données, ce
bureau arrêteroit des questions locales, pré-
paratoires, puis plus étendues, qu'il feroit
directement à chacun des subdélégués, avec
ordre de correspondre de même directement
avec le chef dudit bureau, lequel auroit ses
ports francs, ainsi que le contrefeign. Par-là,
en un an, je maintiens qu'un homme de tête
& de sens vous redresse toute l'administration
de France, sans dire un mot qui puisse faire
de la peine à qui que ce soit. Les intendans
respectifs, apprenant que leurs sous-ordres
sont questionnés, deviendront leur premier
secrétaire, trembleront, iront au-devant de
tout, préviendront sur tout, & ne laisseront
rien à désirer. On peut être tranquille.

Enfin, si le roi demandoit en plein conseil:
 « est-il utile que le commerce de soierie
 » soit encouragé ou négligé dans la ville de
 » Tours, eu égard aux intérêts de la ville de
 » Lyon? » & mille questions de cette na-
 ture... On ne pourroit y répondre qu'après

un an d'examen ; il en est ainsi de tout. Cependant le roi de Prusse (gouvernant la France) auroit bientôt su à quoi s'en tenir ; l'empereur lui-même. Vous seriez étonné de la multitude des questions que fit l'empereur au Havre & à Saint-Malo , sur le commerce de l'Inde , pour sa compagnie d'Ostende & celle de Trieste.

Ce plan n'est pas absolument neuf ; cette idée a été proposée en partie , lorsqu'à la régence on créa les quatre intendants du commerce. Mais en France , lors même que le génie crée , *l'intrigue place*. Ces quatre intendants du commerce , créés dans une époque où tout étoit à faire en France , puisque nous n'avions point encore seulement les élémens du commerce de M. Melon , ancien secrétaire de M. le comte d'Aubeterre ; ces quatre intendants du commerce , dis-je , n'ont presque rien fait de ce pourquoi ils étoient établis. M. Turgot les a supprimés , & les a mis en *commission de charges* qu'ils étoient : par - là il n'a fait que la petite moitié de la besogne ; car en changeant les charges en commissions , il falloit aussi changer les individus . . . Voici ces quatre : M. Montaran , fils du Montaran qui a pillé , volé , fripponné du tems qu'il

étoit à la compagnie des Indes, qui envoyoit à Dupleix à Pondichéry toujours des draps d'une couleur dont les Indiens ne se peuvent habiller, parce que leur religion la leur interdisoit, mais qui les envoyoit parce que les manufactures qui les fabriquoient en France, partageoient avec lui, &c. (1) . . . Et depuis 1740, que le pere est intendant du commerce, & depuis 1758 que le fils l'est en survivance, a-t-on quelques productions utiles, instructives de la part de cette famille?

Le second est M. Boula de Nanteuil, gendre de le Noir; bouillie dans la bouche, automate, inférieur aux androïdes de Vaucanson; enforte que l'orang-outang Nanteuil, l'androïde & l'Hottentot formeroient une partie de la chaîne.

Le troisieme est Blondel, protégé par Malesherbes, porté à cette place par Turgot, à

(1) M. Dupleix m'a dit que Montaran, intéressé dans les affaires des Castagnier, gagna gros à ces pacotilles, & qu'après avoir insisté plusieurs fois, lui Dupleix, à ce qu'on cessa d'envoyer des draps de cette couleur, il prit le parti d'en renvoyer une pacotille en France. Castagnier & Montaran embarrassés, se virent contraints d'en vêtir leurs gens pendant un très-grand nombre d'années.

Ce Dupleix avoit de grandes vues, & eût fait de grandes choses dans l'Inde. On le traitoit ici comme un pauvre homme, un imbécille, personne ne le consultoit. Il est mort dans sa belle maison où demeure Bertin, rue neuve des Capucins, au Bouillon de la paroisse de la Madeleine.

cause de Madame Blondel. Mais que fait Blondel depuis six ans révolus qu'il est là? Avant d'être intendant du commerce, il falloit le faire travailler au conseil cinq ou six ans, ensuite on lui auroit donné cette place d'intendant du commerce, place administrative, quand il en auroit été digne : voilà ce que Saint - Priest, son oncle, m'a dit en 1776 ; il en haussait les épaules pour son neveu. Cependant Blondel fait l'entendu, & donne *des audiences. . . . Risum teneatis!*

Le quatrième est l'illustre Tolosan, fils d'un charretier de Lyon, âgé de soixante ans, qui n'existe que par les eaux de Plombières, à qui M. J. de F. a donné cette place pour récompenser le genre de bas-valet dudit personnage auprès de sa personne.

Telle est cependant la seule ressource qu'a aujourd'hui l'administration pour connoître la balance des avantages & désavantages du commerce en France.

Comme ces quatre Messieurs ne sont plus que par commissions, 1°. *je cesserois de les employer sur l'état du roi.* Voilà leurs commissions révoquées. 2°. L'argent qu'ils coûtent & qu'ils emploient si mal, j'en chargerois & je le distribuerois parmi les individus

qu'on feroit travailler nuit & jour sous un D**.

Pour modele de ce travail? ... qu'on life celui que fit Abeille de 1757 à 1760 pour la Bretagne, en 4 vol. in-12, imprimés chez Wattar, à Rennes. Il fera facile enfuite d'appliquer à la France toutes les vues que cet homme a fu donner au public pour fes confreres les Bretons, en rédigeant les mémoires de la fociété d'agriculture de Rennes. Ce font les feuls mémoires bien dreflés, & Abeille avoit du talent. J'ignore s'il vit encore. Il avoit remplacé *le grand* fecrétaire du bureau du commerce.

Vous auriez un travail excellent, *celui* qui réfulteroit de cette correfpondance générale, digéré, minuté, approfondi, difcuté par gens capables.... Alors on feroit imprimer cet ouvrage, pour que chaque intendant, chaque fubdélégué, chaque évêque, chaque curé, chaque commandant, &c. connût fon pays. On verroit par-là ce qui manque à un local, ce qui afflue dans l'autre, ce qui regorge dans un troifiéme.... On connoîtroit toutes les vues propofées dans chaque partie du royaume, pour le plus grand bien de chaque objet déterminé.

F I N.

HB-2-16-25

DC
135
B38A3

Baudouin de Guémadeuc
L'espion dévalisé

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

